

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

10 juin 2020

La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

M. le Maire : Je propose à notre plus jeune conseiller, M. Aviel Bensabat de faire l'appel.

- M. Aviel Bensabat fait l'appel des membres présents.
(Tous les membres du Conseil Municipal sont présents)

M. le Maire : Merci M. Bensabat. Vous avez reçu les comptes rendus des séances du 6 février qui était de l'ancien conseil, c'était le mandat précédent, et du 23 mai. Avez-vous des observations à faire sur ces comptes rendus ?

M. MAUGER : A la page 26 du compte rendu, j'avais énuméré des classes, il s'agissait de grande section CP et CM2, il faudrait retirer CM1 qui n'est pas un niveau prioritaire.

M. le Maire : Vous parlez du conseil du 6 février ?

M. MAUGER : C'est du dernier conseil dont je parle.

M. le Maire : Du 23 mai ?

M. MAUGER : C'est ça.

M. le Maire : D'accord, on va rectifier.

M. MAUGER : Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? S'il n'y en a pas, nous considérons comme approuvés ces deux comptes rendus.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions ?

M. MAUGER : Sur la première concernant l'attribution du marché d'organisation de séjours printemps et d'été, on voulait savoir quelles étaient les modalités de report pour ces différents séjours sachant qu'il y avait un minimum d'engagement annuel a priori des fonds engagés, et du coup savoir s'il y avait une couverture pour les assurances ?

M. le Maire : Vous parlez de quel numéro ? Je n'ai pas entendu.

M. MAUGER : La première.

M. le Maire : La première, sur le marché des séjours.

M. MAUGER : Oui, quelle est l'assurance ou quelque chose qui couvrirait parce que j'imagine que les séjours aux mois du printemps n'ont pas pu être réalisés, et peut-être d'été pas non plus ? Du coup on voudrait savoir quelles étaient les modalités mises en œuvre ?

M. le Maire : Pour les séjours à l'étranger, on ne les a pas payés. Ils ont tous été annulés et on ne les a pas payés, bien sûr.

M. MAUGER : Donc là, avec un minimum annuel, vous avez pu être remboursés ?

M. le Maire : Oui.

Mme CHABOT : A propos des questions 47 et 66 qui sont l'adoption d'une convention avec Mme Lebreuilly pour la mise en œuvre d'ateliers sur la vie affective et sexuelle des jeunes, c'est un thème qui est tout à fait intéressant. On avait une observation, ça a été prévu en tout cas au 11 Espace Jeunes, il nous semble important que ce type d'animation soit proposé également dans d'autres quartiers à Antony. Est-ce prévu ?

M. le Maire : Le 11 Espace Jeunes n'est pas un quartier...

Mme CHABOT : Non, mais ...

M. le Maire : C'est l'Espace Jeunes de la ville. Il est ouvert bien sûr à tous les quartiers, il n'est pas réservé au centre-ville.

Mme CHABOT : Bien entendu mais il est évident qu'il est quand même plus facile pour les jeunes en centre-ville de s'y rendre...

M. le Maire : Non, il est facile pour tout le monde d'aller au centre-ville. Non franchement il y a 22.000 voyageurs par jour qui vont à la gare qui est en face du 11, franchement tout le monde peut y aller

Mme CHABOT : Donc il n'est pas prévu qu'il y ait ce type de chose dans d'autres quartiers ?

M. le Maire : Non, on n'a pas plusieurs 11, on a un seul 11, un seul Espace Jeunes et on ne peut pas multiplier les espaces.

Mme SANSY : Je crois qu'il y a une prévention qui est faite également dans les collèges par ailleurs.

M. MAUGER : Il y a un certain nombre de choses qui doivent être mises en place, la 5 par exemple, c'est le coin café déjeuner. Je pense aussi plus loin au stage de photographie et ainsi de suite, l'atelier théâtre. Ce sont des choses qui n'ont sans doute pas pu se tenir, est-ce que ce sont des choses qui seront reportées et de quelle manière est-ce que ça se passera par rapport à la crise qu'il a pu y avoir ?

M. le Maire : Alors attendez, quel numéro vous dites ?

M. MAUGER : La 5 par exemple. La coin café des Aînés ...

M. le Maire : Adoption d'une convention à passer avec Mme Anne de Courson pour la réalisation d'un coin café des Aînés. Oui ils sont payés à chaque unité, donc ça fait 5 cafés par an pour 750 €. Il est clair que les cafés qui n'auront pas été tenus sont reportés à plus tard. N'est-ce pas Mme Dumoulin ?

Mme DUMOULIN : Oui ; tout à fait. Ils vont être reportés et on aura aussi d'autres actions envers les aidants sur la ville avec le CLIC et le CCAS. Mais ils sont reportés.

Mme HUARD : J'ai quatre questions sur la décision numéro 14 : Vous adoptez un marché d'ingénierie géotechnique, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi ? Pour quels travaux réguliers ce marché est passé et pourquoi il n'a pas de montant maximum ?

M. le Maire : Il n'a pas de montant maximum : ce n'est pas obligé qu'il y ait montant maximum. Au contraire. Si l'on a besoin de faire des travaux géotechniques, et c'est très important de pouvoir les faire, il ne faut pas se mettre un maximum. Par contre, un minimum c'est pour s'assurer, pour faire en sorte qu'on ait des volontaires pour passer ces marchés. S'il n'y a pas de volontaires, c'est embêtant, on perd beaucoup de temps. Donc le minimum, ça assure un minimum de marché, le maximum par contre, c'est en fonction de nos besoins.

Mme HUARD : Donc même si l'on n'a pas de travaux à leur donner, il y a quand même un minimum.

M. le Maire : Oui mais il est calculé pour qu'il soit quand même très inférieur aux besoins réels. On connaît notre budget. On connaît ce dont on a besoin.

Mme HUARD : Sur la 32, c'est le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi du parking public en infrastructure de Jean Zay, le coût de cette maîtrise d'œuvre est très élevé puisqu'il avoisine 500.000 €, est-ce qu'il est bien nécessaire de déléguer la maîtrise d'œuvre pour ce type de travaux et est-ce que les services de la ville ne pourraient pas en assurer à moindre coût ...

M. le Maire : Ils n'en sont pas capables !

Mme HUARD : Ils ne sont pas capables de faire un parking ?

M. le Maire : Non, franchement, ils ne sont pas capables de faire un parking. Faire un parking, c'est compliqué, beaucoup plus qu'on l'imagine, beaucoup plus qu'on ne l'imagine. Non, c'est un métier.

Mme HUARD : D'accord. Et ce sera le même maître d'œuvre que celui du gymnase La Fontaine ?

M. le Maire : Non. Aucun rapport. Enfin je ne sais pas mais en tout cas, non, c'est un spécialiste des parkings en l'occurrence ; alors c'est peut-être la même société mais ce ne sont pas les mêmes ingénieurs.

Mme HUARD : A propos de la 35 : le marché d'acquisition et de maintenance de matériel de nettoyage, est-ce qu'il y a eu une erreur ? Quelles conséquences sur le nettoyage des locaux sportifs si ce marché est sans suite ? Nous avons eu d'ailleurs des remarques sur le nettoyage insuffisant des sols du gymnase Lionel Terray. C'est pour cela que je pose la question.

M. le Maire : Oui mais il est fermé depuis trois mois quand même !

Mme HUARD : Non mais c'était avant le confinement.

M. le Maire : Avant qu'il ne soit fermé ! Oui, c'est possible. Moi aussi, ça fait des dizaines d'années que j'entends parler du mauvais nettoyage, oui ça arrive effectivement.

Mme HUARD : Donc ce marché est sans suite.

M. le Maire : Il a dû être remplacé par un autre, ce n'est pas un problème. De toute façon il y a forcément du nettoyage.

Mme HUARD : Et dernière question, c'est sur la 40, pour les recours concernant le passage à niveau, ma question était sur les travaux qui ont eu lieu de façon imprévue le jeudi de l'Ascension...

M. le Maire : Non, ce n'est pas pour l'Ascension du tout, l'avocat ce n'est pas pour l'Ascension...

Mme HUARD : Non mais à propos de ce passage à niveau, on constate toujours des nuisances sonores continues sur ce chantier et

donc des travaux qui assourdissent les riverains, les protections phoniques qui étaient annoncées ne sont pas mises en place ...

M. le Maire : Si, il y a 200 logements qui ont été équipés de protections phoniques, si !

Mme HUARD : Les riverains nous ont interpellés...

M. le Maire : La SNCF leur a payé les doubles vitrages, à 200 logements, ce qui n'était jamais arrivé dans aucun projet auparavant. On a réussi à arracher cette concession qui a coûté fort cher à la SNCF, et donc les logements qui sont proches de ces travaux sont protégés ; et en plus les travaux de l'Ascension ont eu lieu dans la journée et là, ce qu'on visait, c'est les travaux de nuit !

Mme HUARD : Le Département devait également attribuer un budget, est-ce que ça a été fait ?

M. le Maire : Oui, 4,5 M€. Mais ce n'est pas réservé uniquement aux travaux de protection. Le Département participe à 15 % du coût des travaux de l'ensemble du projet.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme LAJEUNIE : Je souhaitais revenir sur le point 14 avec le problème d'un minimum de marché, ce n'est pas le souci, mais comme vous avez passé un marché, j'imagine que vous aviez déjà un projet, je voulais savoir quel était ce projet.

M. le Maire : Un projet pour quoi ?

Mme LAJEUNIE : Pour la 14.

M. le Maire : La 14 ? Non, ce n'est pas des projets, c'est...

Mme LAJEUNIE : Si vous aviez déjà un marché à leur confier, je voudrais savoir ce pour quoi vous avez passé le marché.

M. le Maire : Ce sont des travaux géotechniques, chaque fois qu'on fait des travaux dans les rues, on recherche les tuyaux qui passent

en-dessous ! On en fait des dizaines et des dizaines de recherches géotechniques !

Mme LAJEUNIE : C'est juste pour les rues, ce n'est pas sur un projet immobilier particulier ?

M. le Maire : Non. Ce n'est pas pour un projet spécifique.

Mme LAJEUNIE : C'est juste ça la question.

M. le Maire : Ce sont des projets pour l'ensemble de l'année, voire plus d'un an.

Mme ASCHEHOUG : Je vais revenir un petit peu en arrière parce que j'ai laissé passer mon tour tout à l'heure. C'est à propos de la décision d'intersession n°10 : la convention de mise à disposition gratuite des locaux scolaires au profit de l'association amicale Dunoyer de Segonzac, de manière plus générale, est-ce que vous pourriez nous faire un point sur la réouverture des points d'accès aux droits des salles municipales pour permettre à la vie associative de reprendre son cours ?

M. le Maire : Vous avez déposé une question écrite sur la réouverture des équipements, donc on va répondre.

Mme ASCHEHOUG : D'accord.

M. le Maire : C'est une question écrite. C'est vous qui l'avez posée.

Mme ASCHEHOUG : Ok. Et la deuxième question que j'avais, c'était à propos des préemptions avenue du Général de Gaulle : On aimerait bien savoir ce que vous prévoyez comme aménagements sur ce quartier.

M. le Maire : Ce sont des réserves foncières pour aménager effectivement un nouveau quartier à l'entrée de ville, quartier qui aujourd'hui est très déshérité. La ville a besoin d'une entrée et donc on achète pour le moment des terrains, on n'a pas fini de les acheter, pour y construire une entrée de ville qui soit digne de ce nom.

Mme HUARD : C'est encore sur les décisions de préemption : on a vu qu'il y avait 6 ventes de locaux commerciaux sur la Nationale 20 notamment : Quels sont les commerces qui sont vendus ? Est-ce que vous avez vérifié la nature des commerces qui devaient reprendre la suite ?

M. le Maire : La préemption, c'est quel numéro ?

Mme HUARD : C'est après, mais je crois qu'on a parlé déjà des décisions de préemption, non ?

M. le Maire : Où ça ?

Mme HUARD : Excusez-moi, je suis peut-être en avance sur la question des préemptions.

M. le Maire : Oui, là on est encore sur les décisions.

M. CELESTIN : Sur la 56 c'était le service des vidéos à la demande pour le cinéma, je voudrais savoir si vous avez un retour, un bilan sur cette expérience ? Si ça avait bien fonctionné à la fois en termes de chiffre d'affaires et de fréquentation ? Et s'il était prévu de pérenniser éventuellement ce dispositif ?

Mme ROLLAND : En effet, c'est un nouveau dispositif qui a été mis en place par le cinéma à l'occasion du confinement. J'ai eu quelques retours, ils ont mis en place deux dispositifs : La quatrième salle où l'on peut accéder aux VOD : il y a eu environ 97 films, une petite centaine de films qui ont été visionnés ; et la vingt-cinquième heure, c'est le deuxième dispositif qui, lui, a permis de retransmettre 10 films, une dizaine de films en direct. Ce soir, par exemple, il y a une projection qui a lieu à 20h15, en direct, avec un débat avec les réalisateurs, donc ça fonctionne bien. Après on va voir comment on fait perdurer ces différents dispositifs une fois que le cinéma aura rouvert, normalement le 22 juin prochain.

Quant au chiffre d'affaires, il est quasi nul puisque les frais sont assez élevés et le ticket d'entrée est très faible. Donc il n'y a pas de chiffre d'affaires là-dessus.

Mme REMY-LARGEAU : Une question au nom d'Antony Terre Citoyenne, à propos de la décision n° 16 : cette décision concerne l'adoption d'un avenant au marché de travaux de réaménagement de la crèche municipale La Comptine ; si nos informations sont exactes, le projet de la restructuration avait fait l'objet d'un appel d'offres en février 2018 et le lot n° 1 justement concernait le désamiantage. Ce désamiantage était naturellement prévu dès le début, à quoi correspond donc cet avenant ? Et quel a été l'impact sur la réalisation des travaux et l'accueil des enfants ?

M. le Maire : C'est une question précise, je n'ai pas une réponse sur les travaux de désamiantage, mais ce que je peux vous dire, c'est que la crèche La Comptine sera livrée dans deux mois maximum si les travaux reprennent vraiment à bon rythme et s'ils sont menés sans discontinuer. Donc pour la rentrée de septembre, normalement on devrait avoir La Comptine. Mais alors sur le coût du désamiantage, on vous répondra.

Mme REMY-LARGEAU : Merci.

M. le Maire : Plus de questions sur les décisions ? Donc on passe aux DIA, aux Déclarations d'Intention d'Aliéner. Vous avez des questions sur les DIA ?

Mme HUARD : Je repose donc ma question de tout à l'heure à propos de la revente des locaux commerciaux sur la Nationale 20.

M. le Maire : Alors attendez, c'est quel numéro ? Quelle page ?

Mme HUARD : Page 19.

M. le Maire : Oui, enfin, quels locaux visez-vous particulièrement ?

Mme HUARD : Je recherche...

M. le Maire : C'est le n° 159 ? Avenue Leclerc ?

Mme HUARD : On les a recensés mais alors là je ne l'ai pas...

M. le Maire : Si c'est un local d'activité, 1,4 M€ ? c'est la vente des murs de Franprix, mais l'activité est maintenue. Ce sont les murs uniquement qui changent de propriétaire.

Mme HUARD : Il y avait 5 locaux commerciaux

M. le Maire : Chaque vente, c'est une vente entre un propriétaire et un acquéreur de locaux. Ce n'est pas forcément le commerçant qui change, c'est le propriétaire.

Mme HUARD : C'est la question justement.

M. le Maire : Alors dites-moi. Si vous avez une question précise, je peux vous répondre précisément mais là, je ne peux pas vous dire d'avance de quoi il s'agit ? Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les Décisions d'Aliéner ?

Il n'y en a pas, donc on passe maintenant aux questions écrites qui ont été posées. Il y a trois questions écrites, deux qui portent sur les arbres de Pajeaud, et une question écrite qui porte sur la réouverture des activités.

Donc je commence par les arbres de Pajeaud. Il y a deux questions : une question qui est posée par le groupe Antony en Mouvement et une question posée par le groupe Antony Terre Citoyenne.

- Question d'Antony en Mouvement

Monsieur le Maire,

Suite à la forte mobilisation, légitime, des habitants du quartier, vous avez décidé le vendredi 29 mai de retirer l'arrêté municipal autorisant l'abattage de 77 arbres de la rue Adolphe Pajeaud / RD67A, sur le tronçon allant de la Villa Yvonne à la rue Georges Suant.

Nous saluons cette décision de bon sens, témoignant de votre volonté d'apaisement.

La dernière réunion d'information entre les habitants du quartier, les représentants du Département des Hauts-de-Seine et la municipalité au sujet du projet d'aménagement de la rue Pajeaud date de 2016. Depuis lors, de nombreux nouveaux habitants, près de 1000, ont emménagé dans le quartier. Il convient donc de prendre en compte leurs attentes et, au-delà, celles de citoyens de plus en plus sensibles aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

L'aménagement de la rue et sa sécurisation demeurent nécessaires et souhaités par les habitants du quartier. L'enjeu est à présent de procéder à une réévaluation des hypothèses d'aménagement de la voirie prenant en compte la sécurité, le confort de vie des riverains et la préservation de la végétation et d'un maximum d'arbres remarquables, poumon du quartier.

Si le projet et les travaux sont opérés par le Département des Hauts-de-Seine, la municipalité doit jouer un rôle afin de faciliter la bonne information des riverains et d'organiser la concertation entre les parties prenantes. Votre équipe municipale s'est engagée à faire de la démocratie participative un enjeu important pour cette mandature. L'occasion vous est donnée, à travers ce projet, de passer de la parole aux actes.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Pajeaud, quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre, et à quelle échéance, afin de faciliter l'information et l'implication des citoyens et la fabrique du consensus entre les habitants du quartier, le Département des Hauts-de-Seine et la Ville d'Antony ?

Vous remerciant par avance pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter à cette préoccupation d'actualité,

Sincères salutations

Pour le groupe Antony en mouvement

Nadia Desbois, Christophe Mongardien, Agnès Chabot

- *Question écrite sur les arbres Pajeaud de David Mauger du groupe Terre Citoyenne.*

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Quelle émotion quand les habitants du quartier Pajeaud ont découvert l'abattage prévu le 2 juin dernier de 77 arbres entre la villa Yvonne et l'avenue Georges Suant. Suite à une mobilisation importante des associations, collectifs et habitants du quartier, une pétition qui a reçu 1388 signatures à ce jour, Monsieur le Maire vous avez pris la sage décision d'ajourner ce sinistre abattage.

Ce quartier fait l'objet d'un projet de rénovation nécessaire, indispensable, et une première rencontre a eu lieu fin novembre 2014 avec les services techniques du département.

Sans refaire tout l'historique, à l'époque, il avait été dit que tout ne pouvait pas être prioritaire, arbres, pistes cyclables ou stationnement, il fallait choisir, le dialogue est resté tendu sur ce point jusqu'à ce jour.

Pour ce qui est des arbres, le projet proposé par le département les a jugés non prioritaires et doit les abattre pour ajouter des places de stationnement. Ce choix était justifié semble-t-il par l'état de santé des arbres. Or, nous demandons depuis de nombreux mois les rapports d'états sanitaires, la dernière fois était en séance du Conseil municipal du 26 septembre 2019. Nous n'avons jamais eu aucune réponse à nos demandes ni de la ville, ni du département.

Par contre, nous avons découvert sur site un affichage incompréhensible prétendant que ces arbres étaient infectés par le chancre coloré du platane. La Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France a démenti en quelques heures et a demandé de faire enlever cette

fausse information préfectorale. Le département prétend qu'il s'agit là d'une erreur d'affichage commise par l'entreprise.

Ce refus de nous communiquer ces documents, complété par cet affichage erroné, nous conduit à nous interroger sérieusement sur cette prétendue maladie des arbres.

Aujourd'hui en 2020, les priorités des habitants du quartier Pajeaud ont changé. Ils sont bien évidemment toujours demandeurs de plus de sécurité routière et souhaitent que le futur aménagement garantisse que les véhicules motorisés ne dépassent plus la vitesse de 30 km/h trop souvent constatée. Ils sont toujours demandeurs d'une véritable piste cyclable sécurisée et non partagée par endroit avec les voitures sur une contre-allée comme le prévoit ce que nous appelons, si vous nous le permettez, l'ancien projet.

En revanche, comme beaucoup, ils ont largement pris conscience que les canicules présentes et à venir nous imposent au nom de la santé une véritable réflexion sur la protection et la présence des arbres qui nous protègent des températures excessives. Les arbres d'alignement protègent aussi le bitume et leurs usagers des trop grandes chaleurs.

Les priorités ont donc changé, l'usage des mobilités douces doit être favorisé, sécurisé afin que de plus en plus d'habitants du quartier délaissent la voiture pour les courtes distances ou que ceux qui vont travailler puissent choisir en toute sécurité le vélo. Aujourd'hui, la demande de places de stationnement est donc moins prégnante et les usagers ne sont pas prêts à sacrifier les arbres pour en avoir plus.

Cela s'accompagne aussi par la présence de commerces et de services de proximité, toujours pour limiter l'usage trop fréquent des voitures.

Le département et vous-même souhaitez refaire de l'information sur ce projet, et nous saluons cette première étape. Mais ce que nous demandons, c'est de relancer une vraie concertation sur de nouvelles bases. Ce nouveau projet indispensable pour le quartier Pajeaud pourrait enfin répondre aux enjeux d'une transition écologique réussie, chose que nous souhaitons tous ardemment.

Les associations de quartier qui sont devenues au fil des années expertes sur ce sujet et les citoyens habitants le quartier, dont beaucoup n'étaient pas encore là à la création de l'ancien projet, doivent pouvoir se prononcer de nouveau afin de faire connaître leurs nouvelles attentes.

Un projet d'aménagement responsable peut encore être imaginé et concilier pistes cyclables et conservation de ces alignements d'arbres !

Une nouvelle et véritable concertation sera-t-elle organisée sur le sujet ?

Le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes

Sylviane Aschehoug, présidente du groupe

David Mauger

Irène Huard

Olivier Parisis

Isabelle Rémy-Largeau

M. le Maire : Voici ma réponse aux deux questions :

Chers collègues,

Dans le cadre du projet de rénovation du quartier Pajeaud entamé en 2011 avec le transfert à la ville du terrain de l'IUFM, projet qui a vu la construction de la Résidence Harmony, du centre aquatique et du gymnase de l'école, et qui va se poursuivre avec la réhabilitation du collège A. Frank et la reconstruction du centre commercial, les habitants du quartier ont fait part au Conseil Départemental de leurs vives inquiétudes concernant la sécurité de la circulation sur la rue Pajeaud.

La rue Pajeaud est, en effet, un axe départemental important entre l'Essonne et la RD920, ainsi que l'autoroute A86, où circulent des milliers de véhicules chaque jour -environ 10 000-. Le problème de la sécurité de cet axe est posé de longue date et a conduit le Département à réaliser

régulièrement des aménagements, notamment des ronds-points, pour ralentir la circulation, au cours des dernières décennies.

La demande des habitants s'est exprimée lors de l'enquête publique organisée en 2013 au sujet de la construction de la future résidence Harmony sur le terrain de l'ancien IUFM. Dans son rapport, le commissaire enquêteur a pris en compte cette demande en assortissant son avis positif d'une réserve : l'aménagement indispensable de la rue Pajeaud pour permettre « l'insertion de cette nouvelle résidence de près de 1000 habitants le long d'une voie déjà très encombrée ». Le commissaire enquêteur suggérait de créer une contre-allée qui desservirait les entrées et sorties de la résidence, d'aménager deux pistes cyclables et de conserver les places de stationnement.

A l'association des habitants qui l'interrogeait le 28 septembre 2013 sur la prise en compte par le Conseil Départemental de la réserve du commissaire enquêteur, le Président du Département répondit positivement le 5 décembre 2013 en annonçant le lancement d'une étude d'aménagement de la rue Pajeaud entre la villa Yvonne et le carrefour de la rue Georges Suant.

Le projet élaboré en 2014 et 2015 par les services du Conseil Départemental avait pour objet « de transformer la rue Pajeaud en boulevard urbain de qualité » :

- En sécurisant les traversées piétonnes et en garantissant la continuité des acheminements pour personnes à mobilité réduite ;
- En rendant plus sûrs et plus confortables les cheminements piétons ;
- En créant une contre-allée devant les immeubles et commerces neufs ;
- En créant un itinéraire cyclable dans la continuité des aménagements existants ;

- En réorganisant les stationnements ;
- En rénovant le patrimoine : voirie, trottoirs, éclairage public, feux tricolores, plantations.

Ce sont les termes de la présentation du projet par le Conseil Départemental.

Le document présenté donnait en toute transparence l'évolution du nombre de places de stationnement : de 71 places le stationnement passerait à 63 (-8), et de celle des plantations : des 83 arbres existants, 77 seraient abattus, 6 conservés et 55 nouveaux arbres seraient plantés. Le nombre d'arbres passerait ainsi de 83 à 61 (-22). Tout ceci été annoncé clairement par le Conseil Départemental dans le document de présentation qui a été donné à tout le monde.

Le sort des arbres d'alignement ne semble pas avoir ému outre mesure l'association du quartier Pajeaud, pas plus que les représentants des partis politiques. Nous connaissons tous l'éloquence de Madame Hagel et sa sensibilité écologique à fleur de peau, mais je ne me souviens pas l'avoir entendue, que ce soit au Conseil Municipal ou sur le terrain, pleurer la fin anticipée des arbres existants sacrifiés pour les besoins de la sécurité de la rue. Madame Desbois n'habitait pas encore Antony et ne s'était donc pas exprimé, mais ses amis qui étaient déjà antoniens n'ont pas fait part à l'époque de leur indignation, pas plus que les élus qui représentaient alors la gauche ou ceux qui la représentent aujourd'hui.

Personne ici, dans cette enceinte, ne peut se prévaloir d'avoir dénoncé le « scandale de l'abattage des arbres » quand il a été décidé. Personne n'a évoqué, en 2014 et en 2016, « le sinistre abattage » que vous dénoncez aujourd'hui, Madame Aschehoug et Monsieur Mauger. Pour être juste, je ne m'y suis pas non plus opposé personnellement, c'est vrai, malgré mon attachement aux arbres et à la fraîcheur qu'ils

nous apportent en ces temps de réchauffement climatique, parce que je ne voulais pas refuser un projet qui apporterait une meilleure sécurité routière aux déplacements du quartier Pajeaud.

Je constate que l'annonce par le Conseil Départemental de l'abattage imminent des arbres -abattage programmé depuis déjà quatre ans- a provoqué un phénomène de rejet parmi les habitants du quartier, c'est incontestable, dans lequel se sont engouffrés deux groupes d'opposition qui rivalisent d'indignation. Devant cette réaction, j'ai immédiatement demandé au Président du Conseil Départemental d'interrompre le chantier, ce qu'il a accepté de bonne grâce. Je rappelle que le Département n'est pas à l'origine de ce projet. Ce sont les habitants qui l'ont demandé et qui en ont accepté les modalités. Le Département a simplement répondu favorablement à leur instance.

Si les habitants n'en veulent plus, le Conseil Départemental n'insistera pas. C'est clair. Mais le Département est tout à fait disposé à en reparler avec les habitants et à examiner d'autres hypothèses d'aménagement.

Une concertation va donc avoir lieu sur le projet adopté en 2014-2016 et sur d'autres projets éventuels, et j'espère que nous finirons par aboutir à un consensus.

La ville propose de participer à l'organisation de la concertation en y engageant les outils de la démocratie participative dont elle a usé l'an dernier au sujet de l'adhésion à la ZFE et de la consultation sur l'avenir de la rue Mounié, et en engageant ceux dont elle va se doter désormais. On peut noter, en effet, que jusqu'à présent, les habitants n'ont pas été directement consultés, et qu'ils ne se sont exprimés qu'à travers des associations. La ville entend désormais leur donner les moyens cette fois de s'exprimer directement et de faire valoir leur opinion.

Voilà ma réponse.

Il y avait une autre question sur la réouverture des activités, question posée par M. David Mauger :

Monsieur le Maire,

En cette période de reprise progressive des activités, de nombreuses familles antoniennes s'interrogent sur les dispositifs d'accueil qui seront proposés pendant l'été aux enfants et adolescents.

Il s'agit des crèches, des centres de loisirs, des stages de l'école municipale des sports, des stages jeunes du Onze, des centres de Samoëns et de Kerjouanno et des autres séjours d'été, en France ou à l'étranger.

Pouvez-vous les éclairer sur leur ouverture effective, sur le nombre d'enfants qui pourront être accueillis (en comparant aux chiffres des années précédentes) et sur les dates et horaires de ces différents dispositifs ? Ce sont des services que la ville propose et qui sont bien nécessaires à l'organisation d'un très grand nombre de familles.

Il est aussi question, selon les annonces du gouvernement, d'un nouveau dispositif « vacances apprenantes ». Quelle est votre position sur le sujet et avez-vous l'intention de le mettre en place ?

Nous savons que les inconnues sont encore nombreuses sur l'évolution de la situation sanitaire et sur la reprise des entreprises et de leurs salariés. C'est pourquoi nous souhaitons que la souplesse soit de mise pour traiter les demandes des familles.

Nous voudrions aussi qu'elles soient informées des règles de priorité pour traiter ces demandes, s'il s'avérait qu'elles ne pourront toutes être satisfaites.

Nous souhaitons aussi savoir si des activités gratuites sont organisées pour les enfants et adolescents dont les familles ne pourront pas partir en vacances.

Pour les autres, la tarification tiendra compte des éventuelles baisses de revenus des familles en 2020 du fait de la crise ?

Le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

Sylviane Aschehoug, présidente du groupe

David Mauger

Irène Huard

Olivier Parisis

Isabelle Rémy-Largeau

Voici ma réponse :

Chers collègues, depuis le début de cette crise sanitaire inédite, la ville n'a eu de cesse de répondre aux besoins de l'ensemble des antoniens, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels.

Dans un contexte d'incertitude permanente et face à une communication gouvernementale parfois hésitante et souvent elliptique, la ville a dû prendre des décisions pour assurer la continuité du service public et mettre en œuvre la solidarité, tout en s'efforçant d'apporter le maximum de garanties sanitaires à sa population et à ses agents.

En ce début du mois de juin, la collectivité doit une nouvelle fois anticiper une organisation sans en connaître l'ensemble des modalités puisque la plupart des protocoles sanitaires qui vont encadrer les activités estivales ne sont pas encore connus et pourraient pourtant en impacter très sensiblement le déroulement.

Néanmoins, consciente tout à la fois de ses missions de service public et de l'enjeu majeur que constitue, pour les antoniens, une séquence estivale qui fait suite à une longue période de confinement, la ville s'est d'ores et déjà mobilisée pour proposer une offre d'activité large et diversifiée.

Ainsi, alors même que toutes les conditions de leur mise en œuvre ne sont pas encore connues, la ville a décidé de proposer de nombreuses actions pour les mois de juillet et août.

Le centre de loisirs, tout d'abord. La ville ouvrira à compter du lundi 6 juillet 14 centres de loisirs. 14, c'est beaucoup plus que d'habitude mais il faut maintenir une certaine distance entre les enfants.

Les inscriptions sont lancées et la ville s'est donné les moyens d'ouvrir très rapidement des sites supplémentaires si la demande le justifie. Donc 14 mais on peut aller plus loin.

Pour mémoire, les centres de la ville d'Antony accueillent en moyenne 800 enfants en juillet et 350 en août, dans les années normales.

Comme chaque année, des stages seront organisés dans divers domaines création, danse, multimédia, notamment en lien avec le château Saran.

Dès le 22 juin, des stages de soutien scolaire seront proposés aux jeunes antoniens de 5ème, 3ème et seconde, sur des matières importantes : maths, français et anglais.

Les stages organisés chaque année par l'école municipale de sports seront également reconduits. Il reste des incertitudes quant à la pratique du sport collectif -pourra-t-on faire du foot ou du rugby, on ne le sait pas encore- mais l'organisation mise en place permettra de glisser très rapidement sur ces disciplines si leur pratique est de nouveau autorisée.

Dans le quartier prioritaire, l'offre d'activités estivales sera renforcée par rapport à l'année passée. La ville mobilisera son centre social et culturel, ainsi que l'Ecoute du Noyer-Doré.

Les associations Gygo, Pierre Kohlmann, Permis de Vivre la Ville, Activ'Doré, Femmes relais seront présentes et actives tout le mois de juillet.

Le club Ado Réussite (géré par l'IFAC) sera également largement mobilisé pour proposer des activités d'accompagnement mixtes ludiques/scolaires.

Enfin, concernant **les séjours**, la ville a décidé de maintenir les séjours de vacances à Samoëns et Kerjouanno.

Le séjour à Cocico (l'école du cirque) qui est très apprécié des enfants, est maintenu (30 enfants).

Des discussions ont été engagées avec les prestataires pour remplacer les séjours à l'étranger qui avaient dû être annulés en raison de la crise sanitaire.

C'est ainsi que trois séjours prévus en Irlande (séjour linguistique), au Portugal et en Croatie, vont être remplacés par des séjours en France (à Morzine notamment).

Au total, ce sont près de 300 enfants qui devraient pouvoir partir cet été. Il y a en général 600 enfants qui partent. Cela correspond toutefois à la demande.

Cette offre de séjours représente donc à peu près 50% de l'offre habituelle mais elle constitue une belle performance dans le contexte que nous connaissons, en rappelant que tous les protocoles sanitaires ne sont pas encore connus.

Il faut également souligner que nombre de familles avaient anticipé la période estivale et annulé leur inscription aux séjours.

Le volume de l'offre devrait ainsi correspondre sensiblement à la demande.

Comme chaque année, le service jeunesse donnera priorité aux enfants qui ne sont jamais partis et veillera à respecter une mixité dans la composition des groupes.

Enfin, un mot sur les « **vacances apprenantes** ». On n'en sait pas plus que vous sur le sujet mais le dispositif présenté par l'Education

Nationale reste aujourd'hui très flou et recouvre une multitude de propositions très disparates. La ville va suivre ce projet et s'adapter à ce qu'on saura de sa réalité.

Comme chacun a pu le constater, la ville s'efforce de proposer cette année une offre de loisirs et de séjours diversifiée mais sans pour autant négliger le besoin évident de soutien scolaire au sortir de la période de confinement.

Qu'il s'agisse des stages proposés par la ville ou par les associations, chacun aura à cœur d'intégrer cette dimension de soutien scolaire dans les activités proposées.

Des discussions ont, par ailleurs, été engagées avec l'Education Nationale pour mettre en place un stage de pré-rentrée, fin août, pour les élèves les plus en difficulté.

La ville n'est pas en mesure de confirmer, à ce jour, mais on n'est que le 10 juin, on a encore du temps, que ce stage de pré-rentrée pourra être organisé mais elle s'engage à en défendre le besoin avec force auprès des services de l'Education.

Pour terminer, je tiens à féliciter chaleureusement les services municipaux qui, pendant toute la période de confinement, ont répondu aux besoins des professionnels et des habitants en compensant autant que possible les défaillances des services de l'Etat, et qui, en cette période de déconfinement, réussissent encore une fois à s'adapter à l'évolution des règles sanitaires pour proposer la meilleure réouverture possible de nos services publics.

Maintenant je pense que nous pouvons passer à l'ordre du jour.

Mme ASCHEHOUG : Je vous avais tout à l'heure posé une question sur les salles et je me souvenais bien que je ne l'avais pas écrite, donc vous n'avez pas répondu du coup.

M. le Maire : Sur les salles ? Non les salles n'ouvrent pas si elles n'ont pas d'activité intérieure.

Mme ASCHEHOUG : Oui d'accord. Mais pour les points d'accès aux droits, pour les permanences d'accueil ...

M. le Maire : On vous répondra mais là j'avoue que je n'ai pas la réponse pour les points d'accès aux droits.

Mme ASCHEHOUG : D'accord.

M. le Maire : J'ai la réponse pour pas mal d'activités, mais franchement je n'ai pas encore la réponse pour les points d'accès aux droits.

Mme ASCHEHOUG : Donc je vous écris et vous me répondez ?

M. le Maire : Oui. On vous répondra. Effectivement j'avais oublié votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme DESBOIS : Bonsoir à tous. Sur le sujet de la rue Pajeaud, je voulais simplement saluer la consultation que vous allez lancer Monsieur le Maire, je pense que c'est une bonne chose. Je crois que la mobilisation des citoyens témoigne simplement de la configuration du quartier, avec des familles qui sont arrivées depuis des années, et qu'effectivement il y a tout un tas de personnes qui se sont retrouvées au pied du mur sur ce projet, et ce que ça dit, pour en tirer des enseignements positifs, c'est qu'il me semble qu'une association de quartier ne peut être représentative des habitants du quartier ; ce que ça dit, c'est que sur ce projet-là, comme sur d'autres qui vont concerner notre commune, il est important d'outiller à travers les consultations mais probablement aussi à travers des conseils de quartier, avec des organes réellement représentatifs des habitants parce que le sujet va se poser en permanence : les intérêts des uns ne sont pas les intérêts des autres, et comment construire un consensus lorsqu'effectivement vous avez diverses voix ? Je pense que pour en sortir tous grandis, l'outil de la

consultation est un bon outil à condition de ne pas faire ce qui a été fait sur la rue Mounié, à savoir interroger les citoyens sur des hypothèses techniques mais bien de les interroger sur des hypothèses fonctionnelles d'aménagement, avec les tenants et les aboutissants et qu'ils fassent un choix en conscience, tout ne peut pas être prioritaire, c'est un fait, maintenant quelles sont les deux ou trois hypothèses posées pour ce quartier en termes d'aménagement ; et au-delà de cela, il me semble qu'effectivement ce sujet vient vraiment soulever la manière dont vous allez outiller la démocratie de manière générale représentative, participative sur l'ensemble des consultations.

M. le Maire : Notre projet, c'est la démocratie participative, c'est la démocratie directe, ce n'est pas la démocratie à travers des associations ou des comités.

Mme DESBOIS : Justement, je soulignais ça parce que vous considérez que comme l'association de quartier en 2014 à l'époque avait donné son feu vert, vous avez dit que les habitants du quartier étaient d'accord. Je pense que c'est un raccourci. Et vous le dites vous-même là.

M. le Maire : Oui mais je l'ai cru, j'ai cru qu'une association était représentative, j'ai eu tort, on a eu tort, et maintenant, on veut agir directement à travers la démocratie directe, vous avez raison.

Mme DESBOIS : Voilà.

M. le Maire : On est d'accord.

M. MAUGER : Je voulais aussi faire une remarque sur l'affaire des platanes de la rue Pajeaud : Il me semble que dans un certain nombre de messages qui ont été adressés en réponse à des habitants, effectivement vous avez pointé ... je dirais que vous vous êtes défaussé sur l'association des habitants du quartier Pajeaud. Je trouve cela relativement maladroit et dans un de ces messages, vous avez cité notamment nommément le Président de cette association. Je trouve que

ne pas lui donner l'occasion de répondre, c'est quelque chose qui pose problème.

M. le Maire : Pourquoi ?

M. MAUGER : Mettre en cause quelqu'un qui ne participe pas à l'échange et qui n'a pas la possibilité de répondre puisqu'il n'est pas destinataire de ce message, je trouve cela pour le moins curieux.

M. le Maire : Bon. Vous pensez ce que vous voulez. Il y a d'autres questions ? De toute façon, en principe, il n'y a pas dans le dispositif des questions écrites de débat. C'est une question, souvent interminable, et une réponse qui peut être aussi interminable d'ailleurs, et c'est tout. On ne parle pas, on ne discute plus. Vous voyez qu'on est ouverts.

On passe maintenant au vœu du conseil municipal sur les mesures de carte scolaire envisagées pour la rentrée 2020.

1 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE ENVISAGEES POUR LA RENTRÉE 2020

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Nous avons appris que la Direction Académique envisageait la fermeture de quatre classes. Cela concernerait trois écoles maternelles : Anatole France, Noyer Doré et Velpeau, ainsi qu'une école élémentaire La Fontaine. Ces fermetures ne prennent évidemment pas en compte le contexte particulier qui est dû à l'épidémie du Covid-19, et tout le monde conviendra que la période de confinement a eu des conséquences très lourdes sur la scolarité des enfants, malgré l'investissement de nombreux enseignants dans l'enseignement à distance et la bonne volonté des parents. Il est donc très probable que pour une grande majorité d'élèves, le niveau requis de connaissances ne sera pas atteint à la rentrée de septembre 2020.

Par ailleurs, l'application du guide sanitaire concernant la réouverture et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires limite ces groupes à 10 élèves en maternelle, 15 élèves en élémentaire, en tout cas pour le moment, et tout cela n'aura pas permis à tous les enfants de reprendre le chemin de l'école telle que nous la connaissions avant le 16 mars 2020.

Dans ce contexte, les fermetures de classes de ces quatre écoles viennent s'ajouter aux problématiques d'apprentissage qui se poseront inévitablement à la rentrée prochaine. Les enseignants devront faire face à des lacunes et à des écarts de niveaux entre élèves encore plus importants que ce qu'ils connaissent habituellement.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir demander le maintien de ces quatre classes dont la fermeture est envisagée par la Direction Académique.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

M. MAUGER : Nous sommes très heureux de voir ce vœu au conseil municipal : c'était une demande que nous avons formulée le 5 mai et à nouveau lors du conseil municipal d'installation, donc c'est vraiment une très bonne nouvelle. Cependant nous souhaiterions l'introduction d'un article 2 pour bien dire que nous voulons aussi le maintien des ouvertures qui sont programmées à Antony, parce qu'évidemment le danger pourrait être une bascule entre une non-fermeture et une absence d'ouvertures programmées. C'est la demande que nous formulons.

M. le Maire : Les ouvertures prévues étaient vraiment justifiées, il y a vraiment un besoin d'ouvertures, on peut le défendre ? ... Je veux dire que nous, nous avons étudié les fermetures, pas les ouvertures, mais si effectivement les ouvertures qui étaient prévues étaient vraiment justifiées par un afflux d'élèves, il est normal qu'elles soient maintenues.

M. MAUGER : Disons que le risque, c'est qu'aux yeux de la Direction Académique il s'agisse de faire une bascule éventuellement, mais pour des raisons de postes ; on ne voudrait pas exclure ce risque.

Mme SANSY : Alors je n'en suis franchement pas sûre : Quand effectivement une ouverture est programmée, c'est que mathématiquement parlant on ne peut pas envisager le fonctionnement de l'école sans une classe supplémentaire. Donc à mon avis, ce risque de bascule n'existe pas, mais après si vous y tenez, ça ne change pas grand-chose à la délibération.

M. le Maire : C'est pour expliquer que, naturellement, il n'est pas question de revenir sur les ouvertures prévues. Ou est-ce que vous pensez que c'est inopportun, Mme Sansy ?

Mme SANSY : Ce sont deux choses distinctes, ça semble aller ensemble mais en fait ce sont deux processus différents : il y a des modalités de comptage qui font qu'effectivement, lorsqu'on excède un certain nombre d'enfants, de toute façon mathématiquement il faut programmer une ouverture. Donc revenir sur une ouverture quand on a, pour donner un exemple, plus de 25 enfants grande section maternelle, ça n'est pas possible, mathématiquement il faut une classe supplémentaire. Ça obéit à des consignes extrêmement strictes.

M. le Maire : Et vous pensez qu'il n'y a pas de risque ?

Mme SANSY : De mon point de vue il n'y en a pas, maintenant, c'est vrai que les fermetures, c'est un sujet qui est récurrent d'une année sur l'autre...

M. le Maire : Le risque, c'est qu'ils refusent notre vœu ? Qu'ils refusent ce qu'on leur demande mais pas qu'ils décident de ne pas ouvrir ?

Mme SANSY : Alors après, ça rentre dans une négociation plus globale puisque ce sont des choses souvent qui se gèrent au niveau du

Département plus qu'au niveau de la commune, ils ont un certain nombre de ressources humaines qu'ils doivent répartir sur les villes du département, et c'est donc à chacune de défendre l'opportunité de maintenir une classe ouverte et de ne pas la fermer.

M. MAUGER : Je suis entièrement d'accord avec cette analyse et c'est pourquoi je pense que l'article 2 ferait sens.

M. le Maire : Donc reprenez M. Mauger, un article 2 qui dirait quoi alors ? On demande le maintien des projets d'ouvertures ?

M. MAUGER : Tout à fait. Exactement.

M. le Maire : D'accord. On demande donc le maintien des projets d'ouvertures justifiées par l'augmentation importante du nombre d'élèves.

M. MAUGER : Merci.

M. le Maire : Alors, avec cette modification, qui est-ce qui est Pour le vote du vœu ?

Mme DESBOIS : Excusez-moi, j'aurais une intervention M. le Maire

M. le Maire : Oui bien sûr, allez-y.

Mme DESBOIS : Simplement nous abondons évidemment en faveur de ce vœu ; l'idée est de se dire que derrière un vœu, on peut avoir un vœu incantatoire, on peut attendre aussi que les choses se fassent ou ne se fassent pas, on voudrait savoir peut-être, Mme Sansy et M. le Maire, ce que vous envisagez comme action directe auprès de la Direction de l'Académie au-delà du vœu que serait amené à émettre ce conseil municipal pour pouvoir effectivement œuvrer sur le sujet. Et j'en veux pour preuve le dernier vœu qui a été émis par le conseil municipal ancienne mandature, en décembre 2019, à propos de l'école Anatole France, deux demandes : la réintégration de l'école dans le Réseau d'Education Prioritaire et également la mise en place du dédoublement

des classes de CP et CE1, a-t-on des nouvelles sur cette demande ? Où en est-on ? Et qu'en sait-on ? Merci.

M. le Maire : La demande a été refusée, clairement. Clairement refusée. Le Gouvernement a refusé notre demande, Mme Desbois.

Mme DESBOIS : Au-delà du vœu, avez-vous agi M. le Maire, avez-vous été dans les couloirs de la Direction d'Académie ?

M. le Maire : A part occuper le Rectorat, je ne crois pas pouvoir faire beaucoup plus que ce que l'on fait ! Le Ministère a refusé notre demande, ce n'était pas un vœu, c'était une demande en l'occurrence, et il l'a refusée.

Mme DESBOIS : Alors cette information, il ne me semble pas que les Antoniens l'avaient. Peut-être que je me trompe mais c'est intéressant de l'avoir en conseil municipal et je vous en remercie.

M. le Maire : Pendant le confinement, effectivement, c'est sans doute passé inaperçu. Mais il a refusé.

Mme SANSY : Alors effectivement, on ne se contente pas de rédiger un vœu pour le conseil municipal, nous sommes en lien étroit avec l'Inspection de l'Education Nationale, et au-delà et pour ne rien vous cacher, en ce moment nous sommes en contact quotidien avec eux. Donc il s'agira effectivement ensuite de porter ce vœu, en restant concrets aussi, on connaît leurs ressources humaines, elles sont malheureusement très limitées pour cette année, néanmoins nous sommes convaincus pour ces quatre écoles que le contexte mérite vraiment une mobilisation autour de ce vœu-là compte tenu là encore de la situation sanitaire qui n'est pas finie.

Mme DESBOIS : Merci pour votre réponse, Mme Sansy.

M. le Maire : Alors s'agissant du vœu précédent, celui de décembre 2019, le Gouvernement n'a pas accepté notre demande mais nous, nous avons néanmoins créé un poste pour soutenir les

enseignants de ces deux écoles. Donc la Ville fait son devoir et je constate que l'Etat ne le fait pas.

M. DI PALMA : Je peux compléter ?

M. le Maire : Mais bien sûr M. Di Palma.

M. DI PALMA : Je voudrais juste dire qu'effectivement l'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire est prévue pour 2021, donc c'est un nouveau cheval de bataille. De toute façon c'est récurrent, tous les ans, on va y avoir droit, donc on va effectivement se remettre en selle parce qu'il est nécessaire que l'Education Nationale prenne en compte la situation de l'école Anatole France, enfin du groupe scolaire Anatole France et par défaut au moins le Noyer Doré aussi, et je pense que tout le monde sera mobilisé et on appellera aussi l'opposition à soutenir les actions qui seront menées dans ce cadre-là.

M. le Maire : On compte sur vous. Donc qui est-ce qui vote pour le vœu ?

(Vote à main levée : Le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - DELEGATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR LES MISSIONS DEFINIES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Je vais poser une question pour le groupe Antony Terre Citoyenne, ça concerne l'article 4 de cette délégation qui indique que vous demandez la souscription de lignes de trésorerie pour les besoins journaliers en étendant le montant maximum à 30 M€ alors que ce montant était en 2014 de 20 M€.

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : On a vu qu'en début 2020 la trésorerie de la ville était également confortable, de plus de 10 M€, alors ma question c'est pourquoi une telle marge ? Et est-ce que la limite de 20 M€ a représenté une difficulté jusqu'à maintenant ?

M. le Maire : Non mais on ne sait pas de quoi l'avenir est fait. Vous avez vu avec la crise du Covid. On ne sait pas de quoi l'avenir est fait, donc on prend des précautions, c'est tout. Dans six ans, que sera la vie dans six ans ? Si vous arrivez à le savoir... Donc on dit pourquoi pas 30 ?

M. CELESTIN : Nous ne souhaitons pas donner pouvoir au maire et délégation au maire pour soutenir les emprunts tels que vous les avez placés au-delà de l'indice 2 et de la structure B, on demande que ce pouvoir se limite à l'indice 1 ou 2, ce qui correspond à des emprunts classiques que n'importe quel bon père de famille pourrait souscrire, sachant que le niveau 3 correspond à un indice calculé sur d'autres critères d'indices qui sont par nature difficilement maîtrisables. Donc on demande également qu'il n'y ait pas d'emprunt barrière ou d'emprunt à double phase car en effet les conditions actuelles sont suffisamment bonnes pour se limiter à des emprunts dits classiques. Nous savons tous que ces emprunts sont un peu le miroir aux alouettes, les souscripteurs pensent pouvoir gagner de l'argent parce qu'ils sont très malins, mais au final et c'est logique, puisque c'est lui qui est à l'origine du produit, c'est l'émetteur qui en gagne. Sur la place il y a encore très peu de monde philanthropique. A notre avis, donc, il n'est pas de la compétence du Maire de parier ou de jouer sur des produits structurés, on se souviendra des millions dépensés pour solder les précédentes expériences.

Je rappelle qu'en 2016, devant l'ampleur des charges financières payées par la ville d'Antony, le Maire a décidé de liquider ces emprunts

toxiques et de revenir à des emprunts classiques. Cette histoire franchement navrante s'est soldée pour Antony par une augmentation de sa dette sans commune mesure avec ses investissements juste pour se sortir de l'ornière dans laquelle le Maire nous avait précipités, à savoir les souscriptions d'emprunts pour plus de 25 millions et les pénalités de remboursements anticipés, et au final une dette qui explose à plus de 140 millions avec des annuités de plus de 14 millions. On en reparlera plus tard. Pour cela, nous voterons Contre.

M. le Maire : D'autres questions ? Pas d'observations ? Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour, 8 voix Contre et 3 Abstentions.)

I - FINANCES

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2019

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Avant d'aborder ce premier point financier, je souhaite moi aussi féliciter et remercier les services, notamment en ce qui me concerne le service financier et particulièrement Michel Cousinéry qui a beaucoup travaillé, qui travaillait beaucoup avant et qui, pendant cette période, a continué à beaucoup travailler aussi, donc je voulais quand même dire un mot du service financier et de son directeur.

Concernant ce rapport numéro 3, vous avez les chiffres qui figurent dans le tableau, qui proviennent entre autres de l'ensemble du Compte Administratif et que l'on peut retrouver notamment dans l'annexe 1, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de

gestion du budget principal de la ville tel que présenté par la trésorerie municipale d'Antony.

M. MAUGER : Juste pour une explication de vote : Il s'agit du travail du trésorier, nous approuverons évidemment par un vote positif.

M. le Maire : Merci pour le trésorier.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2019

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Pour le Compte administratif, nous allons faire une projection. Le Compte administratif de l'exercice 2019, vous savez que c'est le résultat de l'exécution budgétaire, les chiffres clés de ce Compte administratif sont les suivants : L'excédent du budget de fonctionnement est en forte augmentation. Effectivement vous ressentez peut-être la même impression que moi, c'est que nous sommes en juin et nous parlons de l'année 2019, donc il faut bien se mettre à l'esprit qu'il s'agit de revenir sur ce qui s'est passé en 2019, un peu comme si l'on présentait ce sujet au mois de mars comme il était prévu qu'on le fasse. Enfin non, c'était plutôt début avril cette année mais ça fait quand même près de trois mois d'écart.

Alors on a un excédent de fonctionnement qui est en augmentation, une épargne brute de 18,1 M€, elle était de 15,1 M€ en 2018 ; donc en 2019 la situation s'est bien améliorée, avec un rythme très soutenu pour les dépenses d'investissement puisqu'en 2019, on a eu 31,4 M€ d'investissements, un peu plus qu'en 2018 (29,9 M€), donc on est toujours sur un rythme très élevé.

Alors traditionnellement le Compte administratif se présente en deux parties et je vais évidemment respecter cette présentation classique : on va d'abord voir le fonctionnement, puis l'investissement.

Concernant le budget de fonctionnement, je l'ai dit à l'instant, la hausse importante de l'excédent de cette épargne brute ou de l'autofinancement est due à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, maîtrise qui, on va en parler assez longuement, est disons ancienne par rapport à nos préoccupations, maîtrise des dépenses et en même temps augmentation des recettes. Sachant que, vous le savez aussi parce que j'ai eu l'occasion de le dire, je me souviens bien de l'avoir dit aussi en d'autres occasions mais ce n'était pas la même assemblée, les recettes en valeur absolue forment une masse plus importante que les dépenses, donc quand on a une augmentation des recettes, ça a un impact souvent en pourcentage important.

Cet autofinancement était à 13,8 en 2015 et puis progressivement il a augmenté un peu chaque année pour arriver à un niveau de 18,1. Alors, évidemment cette hausse de l'excédent qui est en progression régulière, il faut souligner qu'elle a lieu malgré une baisse importante des dotations de l'Etat. Ces dotations de l'Etat, il faut bien prendre en considération, bien avoir en tête qu'elles ont vraiment beaucoup baissé. En 2014, la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, était de 12 millions. 12 M€ en 2014, je pourrais remonter en 2010 où c'était encore plus important ; en 2015 : 10 M€ et quelque ; et 2019 : 6,5 M€. Ce qui veut dire que la progression de notre autofinancement s'est faite avec dans le même temps une baisse importante de nos ressources en provenance de l'Etat.

L'exercice 2019, il faut le reconnaître, a bénéficié de la croissance du marché immobilier à Antony puisque les droits de mutation ont augmenté. Ils ont augmenté d'autant plus qu'on a eu un élément

exceptionnel, une transaction exceptionnelle à la Croix de Berny, qui fait que ces droits de mutation ont représenté 5,5 M€, mais même si on enlève la transaction exceptionnelle, on est quand même dans une dynamique très, très intéressante, ça aussi on en reparlera très bientôt.

Alors voyons tout d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont je viens de parler à l'instant, puisque vous avez compris qu'il y a deux éléments importants pour le fonctionnement, évidemment ce sont les dépenses et les recettes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, elle se traduit dans un premier temps par l'étude des charges à caractère général et une baisse de 16,7 M€ pour 2019 ; il faut souligner que quel que soit le lieu, c'est très rare de voir baisser ce type de charges. Donc il faut considérer que c'est vraiment un souci des services et des élus évidemment de renégocier et de ne pas laisser perdurer certaines situations, et donc là, notamment cette baisse est due aux renégociations d'un certain nombre de marchés, de DSP, entre parenthèses vous notez la restauration scolaire dont on a parlé, les marchés de nettoyage des locaux, certains contrats d'assurances, l'entretien de l'éclairage public notamment. Donc ça, c'est un élément évidemment à noter.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi, deuxième point important parce que le volume est considérable, la stabilisation des dépenses de personnel. Cette stabilisation des dépenses de personnel, de 45,1 M€ en 2018 à 45,2 M€ en 2019, donc très peu de hausse, elle s'explique à la fois par des éléments techniques et par des éléments un peu moins techniques, notamment la hausse subie des vacances de postes. Les éléments techniques sont le GVT, les mesures liées à la nouvelle façon d'organiser les progressions au niveau de l'administration, c'est ce que l'on appelle le PPCR, le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération. Donc un certain nombre

d'éléments qui ont fait augmenter la masse ; et puis d'autres éléments qui ont conduit à une baisse, ce qui au final revient à une certaine stabilité de ces dépenses.

Ensuite, on note côté recettes cette fois-ci une hausse des recettes courantes de fonctionnement. Les recettes courantes de fonctionnement en 2019 sont de 90,1 M€, elles étaient de 87,5 M€ en 2018, et les principaux postes de recettes sont les dotations avec notamment la DGF qui est comprise dans cette valeur, les impôts locaux évidemment, les droits de mutation dont on a parlé, et les produits des services qui, pour chaque poste, augmentent, sauf pour le premier à cause notamment de la baisse de la DGF. Sur la hausse des impôts locaux, il faut quand même bien avoir en tête que les taux ne bougent pas, c'est pour ça que j'ai précisé « à taux constant », il s'agit simplement de hausses liées aux revalorisations des bases fiscales qui suivent ou parfois dépassent l'inflation et à la croissance en volume de ces mêmes bases fiscales qui conduisent à ce qu'il y ait une augmentation du produit des impôts locaux et non pas une augmentation des impôts du fait des taux d'imposition, de toute façon on va les voter, ça fait des années qu'on les vote, à l'identique.

Le résultat financier, le résultat exceptionnel pour bien comprendre l'autofinancement : Le résultat financier en 2019 est de -1,9 M€, un peu plus faible qu'en 2018 grâce à deux éléments : D'une part la baisse de l'endettement qui, conjuguée à la baisse du taux moyen, conduit à avoir des frais financiers inférieurs et donc un résultat financier en légère baisse aussi.

Le résultat exceptionnel de + 0,7 € est lié à des pénalités sur des marchés et à des remboursements d'assurances, comme son nom l'indique on n'aura pas ce même résultat chaque année, puisque c'est un certain nombre d'éléments exceptionnels qui viennent à la hausse ou à la

baisse et cette année on en aura à la baisse à cause de ce que vous savez, et on le reverra.

Donc voilà un peu la description des dépenses et des recettes dans le domaine de notre Compte Administratif 2019, à cette époque il n'était pas question d'abandonner ou de mettre la contractualisation en pause, donc il est nécessaire de dire quelques mots de la contractualisation passée avec l'Etat. Vous savez que cette contractualisation nous obligeait à avoir un rythme d'augmentation de nos dépenses inférieur à un certain taux et si on n'avait pas respecté, on aurait pu avoir quelques pénalités. Si on respecte on n'a pas grand-chose, si on ne respecte pas, on est puni. Donc l'objectif était quand même important et s'inscrivait au-delà d'avoir une volonté farouche de respecter les engagements, c'était aussi s'inscrire dans une stratégie que nous avons depuis des années. Donc ce n'était pas quelque chose qui nous tombait dessus comme ça au dernier moment, tout nouveau, très dur à réaliser. Non, c'est quelque chose finalement qui s'est inscrit dans... j'ai envie de dire un peu l'ADN de ce que nous avons fait depuis des années.

Alors, comme l'indique le tableau, on a des objectifs pour chaque année qui sont liés à des taux d'augmentation de + 1,05, et vous constatez à travers ce tableau que notre résultat est meilleur : notre résultat de 89.476 permet de dégager ce qu'on appelle des marges de manœuvre parce qu'on a un taux d'augmentation de nos dépenses qui est inférieur à l'objectif de modération qui est de + 1,05 %. Alors en 2020, il y a des petites barres parce qu'à cause de la crise, les choses ont été abandonnées.

Alors ce qui est intéressant, c'est le second tableau qui montre quoi ? Il montre que quel que soit le périmètre que l'on choisit pour mesurer nos dépenses, la croissance de nos dépenses est

structurellement très inférieure à l'objectif que l'on nous a assigné. Donc qu'on prenne la première ligne, la troisième ou la cinquième, les dépenses réelles, hors le FCCT, c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement en-dehors d'éléments disons reversés et péréquation, et après déduction des produits, quelle que soit la ligne que l'on prend, on s'aperçoit en regardant les pourcentages colonne de droite en gras + 0,6 % ; + 0,2 % ; + 0,1 %. Donc finalement, quel que soit le périmètre retenu pour mesurer nos dépenses, on est toujours au-dessous des fameux + 1,05. Voilà l'idée de ce tableau.

Nous avons balayé la partie 1 du budget de fonctionnement avec ce petit focus sur la contractualisation, on peut aborder maintenant le deuxième point, c'est l'investissement.

L'investissement, comme l'indique ce tableau de synthèse, en 2019, a été de 31,4 M€ et vous pouvez constater, je ne vais pas faire une lecture ligne à ligne du tableau parce qu'on a quand même un ordre du jour qui est assez lourd mais vous constatez que les dépenses payées sont comme depuis des années orientées vers les grands projets, vers les travaux dans les bâtiments communaux, les écoles notamment, les crèches, enfin tous les bâtiments communaux, les travaux de voirie, je cite les éléments les plus importants et les équipements des services qui constituent les postes les plus forts, avec des restes à réaliser qui sont relativement contenus finalement pour 2019.

Alors si l'on précise un peu, à la suite de ce tableau de synthèse, les éléments cette fois-ci en les nommant, les principaux investissements qui ont été faits en 2019, vous avez : le solde du complexe sportif La Fontaine, vous avez un paiement important pour les travaux du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection que l'on va retrouver dans le budget avec un montant un petit peu supplémentaire, la participation à Vallée Sud Grand Paris pour

la fosse de plongée, l'aménagement de la Place du Marché, le réaménagement du Parvis de la Bièvre, l'acquisition de certains locaux commerciaux et des réserves foncières. Mais ce n'est pas tout, puisque ça, ce sont les principaux investissements. Si l'on va un tout petit peu dans le détail, on peut aussi noter que, comme je le disais tout à l'heure, les travaux dans les bâtiments communaux et sur la voirie représentent des montants chaque année relativement importants. Les bâtiments communaux sont pour 9,4 M€, avec une répartition qui est d'une année sur l'autre parfois un peu différente mais globalement on a toujours les écoles qui sont nombreuses et qui évidemment conduisent à investir beaucoup pour les rénover et les entretenir, les crèches, les bâtiments culturels, etc. La voirie reste aussi un poste important, moins qu'à une certaine époque parce qu'on a beaucoup rénové les rues à Antony, à une époque ce chiffre était encore plus important. On est aujourd'hui sur un volume chaque année, malgré les chiffres importants des années 2010, et autour des années 2010, on reste toujours à un volume conséquent, de 5,8 M€ avec reconstructions, revêtements, éclairage, accessibilité.

Voilà pour les principaux investissements. Il est clair qu'il nous faudrait une séance beaucoup plus longue pour aller dans le détail de ce que vous avez dans le rapport, dans le Compte administratif qui vous a été remis, avec la précision mais ça suppose une lecture détaillée et évidemment l'objectif de ce rapport c'est aussi de faire une synthèse en mettant certains points en évidence plus que d'autres, on ne peut pas tout dire.

Le financement des investissements est classique. Il correspond à l'addition d'un certain nombre de valeurs et notamment de l'autofinancement, l'autofinancement est à 18,1 mais on a aussi le FCTVA, le Fonds de compensation pour la TVA de 5,3 M€, la taxe d'aménagement, les subventions, et les autres recettes.

Donc voilà pour le financement des investissements à 28,5 M€, ce qui peut nous amener aussi à parler de l'endettement parce que le financement des investissements peut aussi évidemment être réalisé par endettement : Fin 2018 on était à 122,2 M€, fin 2019 on est à 118,7 M€. Donc ça permet d'améliorer notre ratio de désendettement puisqu'il faut 6,6 années d'autofinancement pour désendetter totalement la ville. Alors il est clair que ce taux évolue et peut être très fluctuant en fonction du niveau de la dette mais aussi en fonction de l'autofinancement bien sûr. On va s'en apercevoir cette année où il va régresser un petit peu. Rien d'inquiétant parce qu'on est quand même très loin des chiffres où l'on tire la sonnette d'alarme, c'est plutôt du 11 ou 12, 10 si on veut être strict, mais 11-12 si on l'est un petit peu moins.

Donc depuis 2008, en douze ans, la ville aura investi 391,5 M€, soit en moyenne 32,6 M€ par an. J'ai repris ce chiffre pour deux raisons, parce que tout d'abord ça tombe « rond » par rapport à ce début de mandat, et puis 2008 c'est aussi mon premier mandat, que j'ai fait avec vous et avec M. le Maire. Donc 391 M€, je trouve que c'est quand même un chiffre considérable pour une ville comme la nôtre, qui montre tout ce que l'on a fait, toutes les améliorations dont nous bénéficions aujourd'hui.

Alors la conclusion de cette présentation : la situation à fin 2019 est quand même très favorable, on a un autofinancement qui est élevé, on a des taux d'impôts locaux qui sont modérés, qui sont constants depuis des années puisque le seul moment où on les a légèrement augmentés, c'était en 2009, à cause de la crise financière qui a touché l'économie mondiale ; on a un endettement aujourd'hui qui est franchement raisonnable, maîtrisé, sans risques et peu coûteux, ainsi les Antoniens, je pense qu'ils s'en aperçoivent, constatent que le développement, l'embellissement et la modernisation de la ville se font progressivement, et surtout sans recourir au levier fiscal. Je vous remercie.

Mme DESBOIS : Une intervention rapide : simplement on ne peut que saluer le fait que la ville a une assise financière intéressante pour investir, moi il y a quelque chose qui me choque, ce sont les termes que vous employez : vous vous gargarisez de cette capacité d'autofinancement, c'est bien, mais ce n'est pas une course à l'échalote, on n'a pas de dividendes à verser, il s'agit d'une logique d'action publique. Et les Antoniens seront ravis, M. Médan, à la lecture de votre présentation d'entendre parler, même si c'est le nom comptable, d'économies de charges, quand on parle de marchés de restauration scolaire, on a économisé... vos termes, c'est une dynamique très intéressante d'économies, oui, mais c'est du service aux Antoniens. Une ville, ce n'est pas que de la pierre, une ville c'est aussi du service et il me semble que l'assise financière, grâce à la gestion notamment qui a été la vôtre et on la salue, permet aujourd'hui de pouvoir réinvestir les marchés, les services de type restauration scolaire et vous vous en étiez aussi prévalu dans votre campagne, vous aviez salué les économies que vous aviez faites mais on a ce qu'on achète. Et ça aussi, c'est un investissement aux services des Antoniens. Ce n'est pas uniquement la fosse de plongée, ce n'est pas uniquement la rénovation de la piste d'athlétisme, c'est aussi des services attendus par les Antoniens. Merci.

M. MAUGER : Je remercie M. Médan pour cet exposé, pour moi intervenir sur le Compte administratif est un exercice entièrement nouveau, mais avec l'aide de notre collectif, de nos prédécesseurs d'Antony Terre Citoyenne nous avons un certain nombre de réflexions, d'interrogations et de propositions à partager. Cet exercice aurait été grandement facilité si une commission des finances s'était tenue nous permettant ainsi de poser nos premières questions ; elle n'a pas eu lieu car à chaque début de mandat les commissions municipales doivent être recrées. Faute de commission des finances, une simple réunion

préparatoire aurait pu jouer un rôle similaire mais pas de réponse à notre demande. Pire : Nous découvrons que la création de la commission des finances et des autres commissions municipales ne figure pas à l'ordre du jour de ce soir. Elle ne se réunira donc pas avant le conseil municipal du mois de septembre ? S'il y a création en septembre, est-ce que ce sera seulement en décembre que ces commissions se réuniront ? Combien de temps allons-nous fonctionner de cette façon dégradée ? Cet exercice aurait été grandement facilité, encore une fois, si nous avions eu communication de la présentation que le Directeur général adjoint chargé des finances prépare chaque année. Nous vous l'avons demandée. Nous ne l'avons pas reçue.

Pour en venir au fond du sujet maintenant, nous constatons qu'une fois encore vous êtes 1,5 M€ en-dessous de l'objectif fixé par l'Etat en matière de dépenses de fonctionnement. Vous voulez paraître de bons élèves mais cela a des conséquences pour les services délivrés aux Antoniens. Non contents de ne pas utiliser tout le potentiel qui vous est accordé, vous grevez la section de fonctionnement, celle des services du quotidien aux habitants de la ville, pour dégager toujours plus de marge d'autofinancement. Cet autofinancement est en hausse constante depuis 2015. Il est passé en quelques années de 14 à 18 M€. Ce haut niveau d'autofinancement permet selon vous de financer à bon compte vos investissements, c'est-à-dire avec des taux d'intérêts actuellement très bas. Même s'il diminue, le ratio encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement reste pourtant au-dessus de 100 % avec 107 % en 2019. Nous constatons que le montant moyen de la dette par habitant est nettement plus élevé que la moyenne des communes comparables alors que les dépenses de fonctionnement sont plus faibles et les recettes plus élevées. Même si les taux d'intérêt des emprunts sont actuellement bas, ce point mérite d'être souligné. L'endettement de la

ville n'est pas un problème s'il permet de financer des investissements utiles et raisonnables, et non des dépenses de prestige. Si le taux des impôts n'augmente pas, ceux-ci augmentent tout de même en raison de l'augmentation des bases fiscales comme vous l'avez signalé.

Maintenant, n'ayant pas eu de commission pour poser nos questions, je prie les auditeurs de me pardonner cette série de questions techniques mais je n'ai pas d'autre lieu pour avoir ces renseignements. Dans le résultat exceptionnel, vous indiquez des pénalités pour des retards sur divers chantiers : s'agit-il notamment du chantier du gymnase La Fontaine qui est sorti de terre avec plusieurs années de retard ? Est-ce que ces pénalités soldent le contentieux sur ce chantier ? En ce qui concerne l'investissement le plus clivant à Antony, je veux bien sûr parler de la fosse de plongée : nous regrettons vivement l'absence de bilan en année pleine puisque c'était la première fois en 2019.

Au chapitre des investissements, la ville a dépensé 1,2 M€ en 2019 et dépensera 1,7 M€ en 2020, nous le verrons tout à l'heure.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, pour les dépenses de personnel, parmi les facteurs de hausse, on nous signale pour la deuxième année consécutive, l'impact de l'ouverture de la fosse de plongée. Il serait intéressant de connaître cet impact cumulé sur les deux années, qui avoisine sans doute 0,5 M€ pour un équipement qui bénéficie peu aux Antoniens. Cette absence de bilan en année pleine est entretenue depuis le départ et elle nous laisse perplexe. Pourquoi, M. le Maire, en tant que premier vice-Président du Territoire chargé des finances, n'avez-vous pas voulu reprendre cette activité alors que la construction de la piscine voisine était conjointe entre la ville et le Territoire ? Comment s'est fait l'arbitrage entre votre rôle de Maire et celui de vice-Président du Territoire ?

Le principal facteur de baisse des dépenses de personnel, avec 800.000 € comme vous l'avez signalé, sont les vacances de postes dans le personnel communal. Ce chiffre en lui-même est important mais nous ne parvenons pas à faire le lien avec le tableau qui nous est fourni des emplois budgétaires non pourvus ; ceux-ci atteignent en proportion 60 % dans la police municipale, 40 % dans la filière culturelle et la filière animation, 30 % dans la filière médico-sociale et la filière administrative. Nous imaginons qu'une partie de ces postes sont compensés mais de quelle manière ? Par des contrats précaires ? Alors certes l'impact budgétaire est signalé, je dirais même presque qu'il est salué dans le rapport mais les Antoniens en expérimentent les conséquences d'une autre façon, car ce sont des personnels en moins, des bibliothécaires, des puéricultrices, des animateurs, des ATSEM. Il y a certainement une réflexion à mener et nous pourrions vous faire des propositions pour des pistes d'amélioration, tant du point de vue de l'attractivité des emplois proposés par la ville que de l'amélioration des services publics. Une piste en matière d'attractivité par exemple : combler l'insuffisance de logements sociaux que vous maintenez sous la barre des 25 % car le logement du personnel municipal est un élément d'attractivité majeur.

Le second facteur de baisse des dépenses de fonctionnement avec 600.000 € est l'impact du contrat de restauration renégocié en 2018, comme vous l'avez signalé. Cumulé avec l'impact de l'année précédente, ce nouveau contrat représente une économie de 0,9 M€ pour la ville, sans aucune répercussion à la baisse sur le coût des repas facturés aux familles. Signalons que s'il a été possible de réduire le coût des repas pour la ville, c'est en faisant des économies sur le prix des denrées et en réduisant fortement les frais de personnel du prestataire. Antony Terre Citoyenne a une tout autre vision, et nous expliquerons un autre jour tout l'intérêt d'un retour en régie municipale de la restauration. La vacance de

postes dans les services et la réduction de la qualité de la prestation dans les cantines sont donc les deux sources d'économies qui vous permettent de masquer les hausses de budget sur tous les autres postes en matière de fonctionnement.

Parmi les pertes de subventions reçues par la ville, on signale 0,2 M€ suite à l'abandon de la réforme des rythmes scolaires ; avec la perte déjà signalée l'an dernier, on se situe en fait à 0,3 M€. Quand je lis dans le rapport que l'abandon de cette réforme des rythmes scolaires avait, je cite : « permis de réorganiser le temps périscolaire dans l'intérêt des enfants », je m'étonne. Cette réforme gouvernementale avait pour but d'éviter aux enfants des journées trop longues passées en classe et d'instaurer des activités périscolaires de qualité. Paris, bien d'autres villes, ont ainsi proposé à tous les enfants des activités très souvent appréciées. Vous prêtant de mauvaise grâce à cette réforme après des mois de consultation avec les parents, vous aviez temporisé jusqu'aux élections municipales de 2014 avant d'opter pour un projet sans envergure. Les parents devinaient sans mal que la recherche du moindre coût vous avait guidée. Un an plus tard, les tarifs périscolaires connaissaient une hausse sans précédent avec l'abandon notamment de la facturation au forfait pour les familles qui n'ont d'autre choix que de mettre leurs enfants à la garderie ou à l'étude tout au long de la semaine. Vous disiez alors que la réforme coûtait cher et qu'il fallait bien la financer. En 2018, vous abandonniez cette réforme. Etes-vous alors pour autant revenus sur ces hausses de tarifs de 2015 ? Oh non ! Elles s'appliquent toujours.

Nous devons aussi déplorer votre conversion à l'écologie, tant mise en avant durant votre campagne mais très récente, car en 2019 le développement durable était toujours absent de la gestion municipale.

Enfin dernier point : comme il est très curieusement absent du budget provisoire que nous verrons tout à l'heure, j'aborde ici la question du budget participatif : nouveauté introduite à Antony en 2018 et 2019 et pour laquelle nous avons des propositions avec des déclinaisons par quartier, dans les écoles, pour les locataires de Hauts-de-Bièvre Habitat.

Pour conclure je signale donc que l'innovation démocratique du budget participatif par la ville de Porto Alegre au Brésil en 1989 était sous la forme qu'on lui connaît mais avec une finalité d'éducation populaire à la citoyenneté sur les questions budgétaires. C'est bien notre point de vue : Ces questions budgétaires ne doivent pas être un exercice aride entre initiés mais elles doivent illustrer les choix faits en mettant en évidence les conséquences concrètes de ces choix. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Mauger, pas d'autres interventions ?

M. CELESTIN : Si, on va juste faire une explication de vote : on l'avait voté en 2019 alors évidemment on va s'abstenir pour cette approbation. Moi je constate juste que la mandature du coup se limite 5 ans puisque l'année 2014 n'apparaît pas, alors c'est peut-être parce que le taux d'épargne nette était à plus de 10 % et que ce taux n'a fait que diminuer jusqu'à remonter miraculeusement en 2019 ? Et je conclus en disant que c'est peut-être grâce à ce taux de vacances exceptionnellement fort qui vous permet du coup d'obtenir de bons résultats.

M. MEDAN : Quelques réponses rapides. Concernant les vacances de postes, puisque vous êtes plusieurs à en avoir parlé, il s'agit de difficultés générales que toutes les administrations ressentent au niveau de l'Île-de-France, ce n'est pas propre à Antony. Donc effectivement nous les signalons dans les rapports mais nous ne sommes pas contents de cette situation, contrairement à ce que vous sous-entendez. Le problème, c'est que sur certains emplois, on a du mal à recruter. Et je le sais aussi

parce qu'à l'université -puisque c'est mon emploi principal- nous avons aussi les mêmes problèmes, et dans d'autres administrations c'est le cas aussi. Donc je voulais relativiser un petit peu ces questions de vacances de postes parce qu'il n'est absolument pas dans notre volonté, dans notre état d'esprit, dans une stratégie, de baisser, de faire des économies sur les RH. Premier point.

Ensuite, sur les questions techniques, M. Mauger, nous pouvons vous faire des réponses. Vous avez évoqué certaines questions techniques sur le Compte administratif, on peut aussi vous faire des réponses, je pense qu'il faut comprendre que la situation en ce moment, et depuis des semaines a été très compliquée et qu'il a fallu revoir des éléments de budget au fur et à mesure sans avoir beaucoup de recul. Et donc les services financiers, le directeur financier, ont été très sollicités. Habituellement vous avez raison, il y a toujours une commission des finances avant le conseil municipal, commission qui peut durer parfois très longtemps où l'on répond à toutes vos questions. Moi je propose, si M. le Maire est d'accord, que même s'il n'y a pas de commission officiellement élue, on puisse faire une réunion avec une personne de chaque groupe de l'opposition où l'on traiterait les questions avant le prochain conseil municipal, de façon officieuse, si vous êtes d'accord. Donc chaque groupe désignerait par exemple une ou deux personnes et on pourrait quinze jours avant le conseil essayer de se retrouver pour répondre à vos interrogations ponctuelles, précises, pour éviter d'avoir trop de technicité peu intéressante parfois pendant le conseil. D'accord ? Voilà donc en réponse à ce que vous avez dit.

Et enfin, Mme Desbois, sur l'autofinancement, nous ne considérons pas que l'autofinancement soit une fin en soi. L'autofinancement, ce sont des ressources qui sont simplement mises à la disposition de la ville et que nous dépensons. L'autofinancement ; nous ne le mettons pas dans

un coin, dans un petit coffre-fort, il ne fait pas des petits avec des placements, on n'achète pas d'actions. On n'a pas le droit, nous avons une gestion qui est tournée entièrement vers l'amélioration de la qualité de la vie à Antony. Et donc, peut-être qu'effectivement c'est un sentiment que l'on peut avoir en lisant le document ou en m'écoutant, mais c'est vrai que l'autofinancement est un élément important, stratégique, mais pas une fin en soi.

Mme DESBOIS : Etes-vous d'accord pour dire que des contrats qui visent à servir le service aux Antoniens ; du type la restauration scolaire ou les marchés de propreté, sont aussi des investissements, même si ce n'est pas leur nom comptable ? C'est ça que je soulignais, M. Médan. Et je rejoins effectivement l'intervention de David Mauger pour dire que le fait de se gargariser et d'être sans cesse en dessous des objectifs de contractualisation, oui mais alors ? Servons-nous de cette enveloppe financière-là pour investir dans la qualité de service qui, elle, est assez majoritairement imputée sur le budget de fonctionnement. C'était le sens de mon propos.

M. MEDAN : Mais c'est ce que nous faisons et nous ne nous « gargarisons » pas, je trouve que le terme est inadéquat et ne correspond pas à la façon dont nous procédons et dont nous gérons justement les aspects financiers. Que vous ne soyez pas d'accord et que vous insistiez sur certains types d'investissements qui n'en sont pas mais que vous considérez comme des investissements, là je comprends bien, mais après...

M. le Maire : Nous avons bien compris, mes chers collègues de l'opposition, que vous n'approuviez pas la gestion de notre équipe au cours des années passées, les électeurs, eux, l'ont approuvée, pour une large majorité ! Par conséquent, vos critiques... on les entend mais elles sont minoritaires.

Mme GENEST : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Je rebondis sur le sujet des vacances de postes, on ne peut pas laisser dire que les vacances de postes sont un outil de gestion de la masse salariale, ce n'est pas vrai, c'est une contrainte que l'on a subie depuis plusieurs années, qui est vraie sur beaucoup de collectivités de la région parisienne ; ce sont des tissus d'emplois qui sont très serrés, avec des demandes qui sont relativement faibles, et donc on a jusqu'à présent vécu ces vacances de postes comme une contrainte qu'on a essayé de gérer, notamment en mettant en place des politiques de mobilité qui étaient très actives. Aujourd'hui, comme vous le savez, la donne va complètement changer... le tissu de l'emploi s'est gelé du fait de la crise, donc on va peut-être ouvrir une autre ère, on va voir ce que donne la fin du déconfinement où l'on aura peut-être beaucoup plus de demandes et beaucoup plus de candidats pour les postes que nous cherchons à pourvoir, mais nous n'avons en aucun cas cherché à gérer ces vacances de postes pour faire des économies, la preuve, on les avait budgétés, donc on imaginait pouvoir recruter, et d'ailleurs il a été recruté sur la Direction des Ressources Humaines plusieurs postes pour justement accélérer ces recrutements, donc vraiment ce n'est pas une volonté, c'est un contexte et on a géré ce contexte. Merci.

M. le Maire : Il n'y a plus de questions ? Nous allons voter et je vais me retirer et laisser la présidence à Mme Précetti.

(Monsieur le Maire sort de la salle.)

Mme PRECETTI : Monsieur le Maire étant parti, qui donc approuve cette délibération ? Qui est contre ? 5 ; et qui s'abstient ? 6.

(Vote à main levée : La délibération est adoptée par 37 voix Pour, 5 voix Contre, 6 Abstentions et 1 Ne prenant pas part au vote (M. NEHME).)

(Retour de M. le Maire dans la salle.)

M. le Maire : La parole est de nouveau à Pierre Médan pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à l'investissement, justement.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2019

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Donc ça, c'est un rapport qui est évidemment très important, un peu technique aussi puisque quand on regarde et qu'on fait le bilan de l'ensemble des résultats pour la section de fonctionnement on a un excédent comptable de 12.809.936 €, et pour la section d'investissement on a un besoin de financement de 12.507.348 € et des poussières. Ces deux éléments, donc un excédent pour la section de fonctionnement et un besoin de financement pour la section d'investissement, nous conduisent, et c'est l'objectif de cette délibération, de proposer au conseil municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice, soit 12.809.936 €, en deux parties : D'une part on comble le besoin de financement dans sa totalité puisque l'excédent le permet, donc on comble le besoin de financement pour 12.507.348 €, et le reliquat c'est le résultat qui est reporté en section de fonctionnement de 302.587 €. Donc pour trouver évidemment les 12.507.348 €, il faut revenir aux annexes et au Compte administratif avec les résultats antérieurs qui sont aux alentours de 34 M€, moins de 34 M€, et les restes à réaliser que l'on ajoute à ce chiffre, restes à réaliser qui sont de 21 M€ et quelque. Et c'est à partir de cette différence entre les résultats et les restes à réaliser qu'on obtient les 12,507 M€. Donc il est proposé au conseil municipal d'affecter ce résultat, comme je viens de le dire.

Mme REMY-LARGEAU : Au nom du groupe Antony Terre

Citoyenne, je vous informe qu'en cohérence avec ce que nous avons dit précédemment et de notre vote précédent Contre, nous avons décidé également de voter contre cette affectation du résultat de la section de fonctionnement. Nous pensons notamment qu'une partie de cette épargne pourrait être employée davantage à améliorer les services rendus aux citoyens, ceci d'autant plus que nous sommes dans le contexte d'une crise et qu'il nous paraît souhaitable, pour un temps au moins, de donner la priorité à l'accompagnement social des personnes en difficultés ; et j'ajoute que comme nous l'avons dit aussi précédemment, nous ne partageons pas certains choix qui ont été faits en termes d'investissements et qui nous posent question comme la vidéoprotection, la fosse de plongée, alors que d'autres investissements qui nous sembleraient indispensables, comme par exemple la création d'un centre de santé, ne sont pas à l'ordre du jour. Je vous remercie.

M. le Maire : Mais là, en l'occurrence, il s'agit du compte administratif de l'année dernière !

Mme REMY-LARGEAU : Oui, j'ai bien compris.

M. le Maire : Et vous verrez le budget, l'ordre du jour sur le budget !

Mme REMY-LARGEAU : J'ai bien compris et je pense aussi que chacun aura compris ce que je voulais dire.

M. le Maire : Non je n'ai pas compris, franchement je n'ai pas compris !

Mme REMY-LARGEAU : Alors nous pourrions avoir une autre explication.

M. le Maire : C'est assez étonnant comme position. En tout cas j'ai bien compris, c'est un choix politique clair que vous faites contre l'investissement.

Mme REMY-LARGEAU : Non, pas du tout,

M. le Maire : Si ! C'est ce que j'ai compris, vous faites un choix politique clair contre l'investissement ! C'est clair, vous l'assumerez !

Mme REMY-LARGEAU : C'est votre interprétation et elle vous appartient.

M. le Maire : Expliquez-nous clairement votre position parce que nous, c'est ce que l'on a compris.

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien écoutez, chacun comprend ce qu'il veut bien comprendre...

M. MEDAN : Par ailleurs, on est obligés de le faire, c'est-à-dire que c'est un processus qui fait qu'il est nécessaire d'affecter l'excédent du fonctionnement.

M. le Maire : Non, on n'est pas obligé de le mettre en investissement, tu peux le mettre aussi en fonctionnement.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, c'est ce dont il est question ici.

M. le Maire : Et du coup, si on veut investir, il faut emprunter plus. Donc ça veut dire : ou bien on emprunte, ou bien on n'investit plus. C'est clair. Si vous ne consacrez pas des ressources d'autofinancement à l'investissement, vous n'investissez plus. C'est possible, oui c'est possible. C'est un choix. C'est un choix politique clair que vous faites et que vous devrez assumer bien sûr maintenant parce qu'on a bien compris votre position.

M. MAUGER : Notre position, c'est que vous faites pression sur la section de fonctionnement...

M. le Maire : Oui, bien sûr, oui.

M. MAUGER : ... pour dégager un compte très positif...

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : ... et c'est ce contre quoi nous nous élevons.

M. le Maire : Eh bien c'est un choix politique clair. C'est très bien.

M. MAUGER : Cette pression sur la section de fonctionnement,

nous ne l'approuvons pas.

M. le Maire : Au moins les choses sont claires. Vous, vous êtes contre l'investissement, nous, nous sommes pour. Eh bien vous assumerez votre position.

M. MAUGER : Nous sommes pour des services rendus aux Antoniens à la hauteur de ce qu'ils attendent.

M. le Maire : Nous ne sommes pas contre non plus ; nous, nous rendons tous les services souhaités par les Antoniens à Antony, nous ne faisons pas moins que ce que font toutes les villes voisines et nous en faisons même beaucoup plus. Par exemple nous sommes ici, dans l'espace Vasarely, si nous n'avions pas accumulé de l'autofinancement pour financer ces 12 M€ qu'a coûté l'Espace Vasarely, on serait aujourd'hui à Malraux ! Vous imaginez ! Ecoutez, c'est un choix. Si on fait le choix des dépenses de fonctionnement on ne peut plus investir, sauf à emprunter mais vous êtes aussi contre l'endettement, donc il faut bien choisir ! Donc assumez ces choix.

M. MAUGER : Je pense qu'en caricaturant notre position, vous ne gagnez pas non plus en clarté.

M. le Maire : En tout cas les Antoniens ont choisi en mars dernier.

M. MAUGER : J'ai compris que ce serait votre réponse.

M. le Maire : Oui, c'est ma réponse.

M. MONGARDIEN : Les élus Antony en Mouvement vont choisir de s'abstenir compte tenu du fait que nous n'étions pas représentés l'an passé.

M. le Maire : Effectivement. Très bien. On passe au vote.

Qui est-ce qui est Pour l'autofinancement ? Contre l'autofinancement ? Et qui est-ce qui s'abstient ?

(Vote à main levée : La délibération est approuvée par 38 voix Pour, 5 voix Contre et 6 Abstention.)

M. le Maire : La parole est à Pierre Médan de nouveau pour cette fois-ci le budget primitif.

6 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2020

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous pardonneriez la longueur du document mais c'est quand même le « gros morceau » de cette soirée. Et donc on va y consacrer un peu de temps. Je vais essayer quand même d'aller vite et de ne pas forcément lire tout ce qui est sur les slides.

Par rapport à ce qui s'est passé en 2020, par rapport à la question du virus, nous avons décidé de présenter ce point en deux parties. Cette présentation en deux parties, un peu originale forcément par rapport à ce que je fais habituellement en mars/avril traditionnellement où il n'y a qu'un seul budget, là, honnêtement, on a eu l'impression d'avoir deux budgets. Le budget qui a été travaillé suite au débat d'orientations budgétaires en début d'année, qui a été construit, qui a commencé sérieusement à être finalisé même à un moment donné par les services financiers et Michel Cousinéry, et le deuxième budget, le budget dans sa version définitive, qui a été construit je dirais à partir de cette crise, quelques semaines après le confinement parce qu'il a fallu un peu de temps pour se retourner, comprendre ce qui allait se passer, etc... Donc voilà les deux grandes parties de cette présentation : la partie 1 : Qu'est-ce qu'on comptait faire sur la base de 2019 en début d'année ? Cela nous permettra de donner quelques informations précises sur les éléments qui ont eu lieu pendant la crise : baisse des recettes,

augmentations des dépenses, baisse de dépenses, etc. Et après ces éléments, on verra le budget définitif.

Alors dans sa partie 1, le budget 2020 établi avant le 15 mars, nous pensions en début d'année que la situation financière de la ville nous permettrait de poursuivre un programme ambitieux d'aménagement, d'équipements avec le centre-ville, Jean Zay, Pajeaud, avec la perspective d'Antonypole aussi bien sûr, tout en nous donnant les moyens de mener une action résolue contre le réchauffement climatique. C'était le début, c'était aussi évidemment la campagne que nous avions souhaité faire. Ce double objectif, était de poursuivre ce que nous avons fait les années précédentes, en rajoutant un élément avec le développement durable, le réchauffement climatique, c'est ce que j'appelle « le double objectif ».

Ce double objectif a été exprimé lors du débat d'orientations budgétaires, ce qu'on appelle le DOB, présenté le 6 février dernier en conseil municipal. Et dans ce DOB il était prévu, ce n'est pas très beau ce nom mais c'est un terme classique, dans ce DOB il était prévu en fonctionnement de maintenir un haut niveau d'autofinancement évidemment moins fort que celui de 2019 parce qu'on n'avait pas les éléments exceptionnels dont on a bénéficié en 2019, à 16,6 M€. Et en investissement, on souhaitait aussi un programme ambitieux, de 35,8 M€, donc encore un petit peu plus que la moyenne des années antérieures, et rappelons que ce n'est pas toujours très courant en début de mandat. Donc voilà les deux éléments qui ressortaient du DOB.

Nous envisagions, toujours en se replaçant en début d'année, nous envisagions des recettes de fonctionnement à peu près stables, sans le renouvellement des recettes exceptionnelles dont on avait bénéficié en 2019, ces recettes exceptionnelles, ce sont notamment des droits de mutation pour 0,9 M€ ; et des remboursements d'assurance et de

pénalités sur les marchés à hauteur de 0,5 M€. Pour répondre à la question de tout à l'heure, M. Mauger, je pense que c'est plutôt Dunoyer de Segonzac qui a fait l'objet de ces pénalités, je me souviens de votre question avec retard, pardonnez-moi.

Voilà un petit peu ce que l'on peut dire sur le souhait. Alors côté recettes, ça n'aurait pas dû bouger trop, au delta près des éléments exceptionnels ; et nous envisagions des dépenses de fonctionnement maîtrisées, respectant évidemment, parce qu'à l'époque on ne savait pas ce qui allait se passer, les obligations contractuelles de modération des dépenses prises envers l'Etat, et là encore toutefois sans bénéficier des effets favorables liés aux renégociations précédentes dont on a parlé il y a quelques minutes. Donc en fait, voilà le cadre de ce que nous pensions faire début 2019.

L'autofinancement qui était prévu avant la crise du Covid était de 16,6 M€, je le rappelle. Et cela correspond à un maintien à peu près du niveau de 2019, hors éléments exceptionnels. Et sur les investissements, de leur côté, là encore on était sur une tendance j'allais dire presque classique mais un petit peu au-dessus de la moyenne. Tout à l'heure je vous ai dit que la moyenne c'était environ 32, on avait un programme de 35,8 M€ avec l'achèvement du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, l'achèvement de la réhabilitation de la crèche La Comptine, le lancement du programme Jean Zay, la réhabilitation du Bois de l'Aurore qui, vous vous en souvenez, a été abimé par les inondations, le programme annuel de déploiement, d'extension de la vidéoprotection, la reconstruction du poste de police, et des travaux importants toujours dans les bâtiments, dans la voirie. Cela, c'était le souhait que nous avions, et évidemment ce budget aurait dû être voté début avril, à partir de cette période-là les choses ont bien changé, le vote a été différé jusqu'à aujourd'hui, le confinement a suspendu le fonctionnement de nombreux services

publics, interruption forcée, reprise très progressive, vous l'avez vu, subi et vécu. Donc ça a touché à la fois le fonctionnement et les investissements mais les investissements, eux, on en reparlera tout à l'heure, sont retardés pour la plupart, mais sur le fonctionnement les baisses de recettes par exemple, elles, dans beaucoup de circonstances, elles ne pourront pas être rattrapées. Donc il y a des éléments qui vont pouvoir être rattrapés et d'autres qui ne le seront pas. C'est pour cela que la crise sanitaire a conduit la Ville, et on va préciser ces éléments, a conduit la Ville à lancer dans l'urgence des commandes de masques et de gel, nous l'avons fait très tôt, nous avons pris des mesures sanitaires et évidemment, comme je le disais, les interruptions nous ont conduit à subir des pertes importantes de recettes, des recettes fiscales, des recettes en provenance évidemment des services que nous assurons aux Antoniens.

Alors si l'on fait une sorte de tableau récapitulatif avec une évaluation au 10 juin dans l'hypothèse d'une reprise complète des activités en septembre, on a une incidence totale de - 2,9 M€ avec des postes en dépenses et en recettes qui augmentent, qui baissent, selon les situations. Alors évidemment, bien sûr les mesures sanitaires sont généralement des augmentations de dépenses, avec des achats de masques, des activités des services publics, il y a des dépenses en moins et des recettes en moins comme pour le cinéma qui reverse un peu moins aux distributeurs, donc ça fait des dépenses en moins, mais le cinéma ce sont des recettes en moins aussi, ces éléments-là dans lesquels je ne vais pas avec ce tableau aller dans le détail, nous allons les reprendre un petit peu plus loin dans les slides suivants. Mais voilà si vous voulez une vision synthétique de la situation de l'impact du virus.

Un petit focus maintenant parce que ça, ce n'est pas très compliqué, on le voit bien, un petit focus sur les pertes fiscales : à ce jour

on a - 1,5 M€ de droits de mutation et d'autres taxes, on peut espérer, comme je le disais avant, que les droits de mutation pourront être perçus ultérieurement en fonction du dégel des ventes et de la façon dont les particuliers vont réagir sur des achats qui étaient en cours ou sur de nouveaux achats.

On peut aussi évoquer plus précisément les pertes de recettes pour des activités. Alors il faut faire attention : Les - 2,9 M€ ne sont pas identiques aux chiffres que j'ai rappelés tout à l'heure, je vous dirai comment on peut procéder pour retomber sur le chiffre global, les pertes de recettes ici montrent comment dans les différents services de la mairie, le scolaire et le périscolaire ont été fortement impactés, la Petite enfance aussi, la jeunesse, le cinéma, la culture à travers le cinéma essentiellement, ce sont des pertes de recettes, des éléments que nous n'avons pas eus et que nous n'aurons certainement pas. Il y aura peut-être un rattrapage d'un certain nombre de familles qui iront peut-être un peu plus au cinéma, mais enfin ce serait quand même étonnant qu'il y ait à partir du mois de septembre, quand la rentrée va avoir lieu, un rattrapage au niveau de ce que nous avons perdu. Donc là, c'est vraiment des pertes « sèches » avec notamment pour le stationnement par exemple le fait que l'activité générale, rappelez-vous, à un moment donné vous sortiez dans la rue, vous ne voyiez personne... les gens ne sortaient pas de chez eux, ils n'avaient pas à se garer, donc il y a eu des pertes de recettes sur le stationnement, sur les parkings, etc., plus la gratuité qu'on va voir tout à l'heure sur un second tableau.

On a reçu des subventions exceptionnelles du Département. Le Département des Hauts-de-Seine a fait un effort exceptionnel de 10 € par habitant pour une ville comme Antony, donc cela fait 630.000 € à peu près ; une subvention aussi de la Métropole du Grand Paris : 26.000 € ; l'Etat, c'est toujours un peu plus compliqué avec l'Etat, vous l'avez

compris, c'est un montant non précisé dans le cadre d'un plan de soutien que nous ne manquerons pas de solliciter dans le futur. Enfin, on peut penser qu'il y aura des tonnes de paperasses à remplir.

Les dépenses supplémentaires sont de + 1,3 M€, ces dépenses supplémentaires couvrent les mesures sanitaires un peu plus que tout à l'heure parce qu'il y a en plus l'achat de gels, de tests aussi qui se rajoutent à l'achat des masques et des gels de départ ; le coût de la réouverture des bâtiments ; les remboursements aux usagers qui s'étaient engagés sur certains paiements et qu'il a fallu rembourser ; les prestations exceptionnelles aussi pour les usagers à travers des repas qui ont été fournis de mémoire à partir du 10 mai ou à peu près. Voilà les dépenses supplémentaires.

Et enfin les économies réalisées en raison de l'interruption des activités sont de - 2,2 M€, donc ce sont des économies ou des réductions de dépenses, c'est ce que je disais par exemple sur le cinéma, il n'y avait pas de cinéma, donc les recettes aux distributeurs ont baissé, donc ça a fait une économie de dépenses si vous voulez, mais de l'autre côté, vous avez vu aussi que le cinéma a connu une baisse de recettes importante ; la restauration scolaire - 0,4 ; animations - 0,1 ; pas de fête de la musique, ça fait un petit gain de - 0,1, etc. Donc - 2,2 M€ ; si l'on veut retrouver les 2,9 M€ en tout, il faut évidemment ajouter ce qui est en positif et ce qui est en négatif dans ces quatre tableaux pour retomber sur les 2,9 M€ à peu près. On pense même aujourd'hui que c'est plutôt 3 d'impact du virus.

Donc voilà si vous voulez de manière un peu chronologique ce que l'on pensait en février pour le DOB, ce qui s'est passé en mars/avril/mai avec le virus, et les différents éléments qui ont été signalés ici, que vous retrouvez avec une grande précision dans le document si ça vous intéresse de voir l'impact avec précision, vous trouvez tous les chiffres

détaillés dans le budget, bien plus détaillés que ce que nous avons fait dans le document.

Maintenant la chronologie nous amène à parler de la version définitive du budget 2020 et cette version définitive, c'est celle que nous vous proposons maintenant avec toujours de façon classique une partie sur le fonctionnement et une partie sur l'investissement.

Alors le budget de fonctionnement rapidement : Les dépenses ont augmenté, pas énormément finalement, ce qui est impactant pour notre autofinancement et pour le budget de fonctionnement, c'est plutôt la forte baisse des recettes puisque les dépenses ont augmenté de + 0,8 % et les recettes ont baissé de - 3,3 %. Donc on a au final un recul de notre autofinancement de - 24 %, je tiens à signaler que ces - 24 % sont calculés sur les 18,10 de 2019. Donc c'est beaucoup. Si l'on calcule la baisse de l'autofinancement par rapport à ce qu'aurait pu être l'autofinancement en 2020, je rappelle qu'on avait fixé 16,6, donc là ça aurait fait une baisse de 17 à peu près, enfin c'est effectivement une baisse considérable par rapport à toutes ces années où il a progressivement augmenté. Donc ces éléments ne remettent pas en cause la solidité financière de la Ville et j'aurais tendance à dire que si ça ne remet pas en cause la solidité financière de la ville, c'est bien parce que depuis des années, nous avons adopté cette maîtrise des dépenses et que nous ne sommes pas, contrairement à d'autres, des adeptes de la dépense mais plutôt de l'investissement. Et donc cet investissement qui est aussi source de services publics nous paraît être important, M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Voilà pour une synthèse rapide.

Maintenant on va rentrer dans le détail : Les dépenses de fonctionnement au budget 2020 sont de 93,3 M€. On rappelle toujours le CA 2019 pour avoir une petite idée, donc elles ont effectivement augmenté et on va voir maintenant les différents chapitres qui composent

ces dépenses pour mieux comprendre comment ces 93,3 M€ en fait sont constitués.

Tout d'abord, on a une baisse des charges à caractère général, c'est ce qu'on appelle le chapitre 11, on a une baisse de - 3 % donc au budget, on va mettre 16,2 M€. Nous l'avons déjà dit, cette réduction s'explique par l'interruption de nombreuses activités, et ces dernières donneront lieu à des pertes de recettes bien supérieures aux baisses de ces dépenses, aux baisses de charges. La Ville connaît donc des baisses de dépenses liées à l'interruption des activités ; on rappelle que ces baisses de dépenses concernent la restauration scolaire, le reversement des recettes du cinéma, il y a parfois des arrondis, la location de cars, les séjours de vacances, fête de la musique, énergie et fluides. Donc ça, ce sont des baisses liées à l'interruption.

La Ville doit aussi budgéter de nouvelles dépenses, on l'a dit, directement liées à la crise sanitaire et là c'est le nettoyage des locaux, la désinfection, l'achat de masques, de gel, etc. Ça fait quand même 0,7 M€.

Les dépenses de personnel, deuxième gros bloc, c'est le chapitre 12 du budget de fonctionnement : Ces dépenses de personnel vont légèrement augmenter de 1,7 % à 46 M€. Là aussi on retrouve des éléments explicatifs et il est important ici, surtout par rapport à ce que nous avons précisé juste avant et Claire Genest est intervenue aussi, la Ville a choisi de maintenir donc la rémunération de ses vacataires habituels pendant le confinement et nous avons aussi, j'allais dire « mis le paquet » vraiment essayé d'avoir les créations de postes qui nous faisaient défaut, et nous espérons qu'en 2020, c'est déjà le cas aujourd'hui mais Claire pourra en parler tout à l'heure, il y ait moins de postes vacants. Donc police municipale, développement durable, assistant de prévention en milieu éducatif, vidéoprotection, et donc

globalement une volonté de réduire les vacances de postes avec aussi de nouvelles créations dans des secteurs qui sont rappelés ici.

Le troisième poste, chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Là on a un maintien du niveau des subventions aux clubs sportifs et aux associations ; la baisse est due aux admissions en non-valeur parce que l'an dernier on a eu de façon très exceptionnelle un gros paquet d'admissions en non-valeur, ce qui fait que ça a été quand même marquant ici puisqu'on ne les retrouve pas cette année.

Les charges financières sont en baisse puisqu'on a des taux d'intérêt qui baissent, on a un emprunt, une dette qui baisse aussi : en gros 2,2 M€ au lieu de 2,3 M€ ; et les charges exceptionnelles qui sont liées au remboursement aux usagers inscrits aux activités sont plus importantes, 0,4 M€.

Après avoir vu les charges, on étudie les recettes de fonctionnement. Les recettes, je vous rappelais dans la présentation que la masse des dépenses était bien plus faible que la masse des recettes. Vous vous en apercevez ici puisque vous voyez qu'au BP on a des recettes pour 107 M€. Et donc les recettes, effectivement, là, baissent. Elles baissent, on en a déjà donné l'explication chronologiquement, notamment elles baissent de - 3,6 M€, donc un peu plus de 3 %, c'est quand même important, et c'est d'autant plus important que pendant des années, les recettes de fonctionnement ont plutôt été sur un train d'augmentation. Donc là on a une baisse et cette baisse, elle traduit quoi ? Elle traduit la volonté de la Ville de corriger le mieux possible, de ne pas lésiner sur des éléments liés au virus, sur les incidences, les conséquences du virus. Elle traduit la volonté de la Ville justement de ne pas être « petit bras », de ne pas avoir une vision comptable et tant pis pour notre autofinancement, c'est dommage Mme Desbois est sortie,

mais voyez, nous n'avons pas du tout craint d'amputer lourdement notre autofinancement pour des raisons tout à fait justifiées.

Sur les recettes, on commence par les impôts et taxes : on a une baisse ici qui est notamment due -alors je ne rappelle pas systématiquement tous les chiffres, vous les voyez, ils sont quand même très visibles - 59,4 M€, c'est une baisse effectivement et cette baisse est en grande partie due aux droits de mutation. Je vous rappelle qu'en 2019 il y avait un élément exceptionnel de 0,9 M€, donc la baisse à - 3 M€ traduit la perte de l'élément exceptionnel et puis traduit évidemment la mise à l'arrêt pendant cette période des transactions. Il y a un certain nombre de notaires qui n'ont pas voulu signer en distanciel, c'est-à-dire que tout s'est vraiment arrêté. Il y a quelques études qui ont peut-être sur la fin du confinement été d'accord pour faire des signatures en distanciel mais c'est quand même assez rare. Donc il y a eu vraiment un frein.

Le produit des impôts locaux n'est pas affecté par la crise sanitaire contrairement aux droits de mutation. On voit qu'en 2020, il y a une augmentation du produit des impôts à 42,7 M€, donc une augmentation qui est liée à la réévaluation des bases fiscales par la Loi de Finances qui tient compte toujours de l'inflation, parfois un petit peu plus, parfois un petit peu moins. Pour la taxe d'habitation c'est + 0,9 ; pour la taxe foncière, c'est + 1,20 %. Double élément en volume et en valeur, en valeur au début, en volume après puisqu'on a une augmentation en volume aussi des bases de + 1,5 %. Donc globalement ce poste-là augmente mais comme les droits de mutation baissent, au total ça ne bouge pas beaucoup.

Une forte baisse, et c'est là où l'on voit la baisse principale, une forte baisse des produits des services puisqu'on a 12,4 M€ en 2020, c'est-à-dire une baisse de - 2,9 M€. C'est une baisse du produit des services, ici on a ajouté au produit des services les autres produits de

gestion courante, c'est-à-dire qu'on a fait l'agrégation en fait du chapitre 70 et du chapitre 75 et on a ici une baisse conséquente que l'on peut expliquer et on revient, mais je vais passer plus vite, on revient évidemment à la fermeture des activités qui explique cette baisse : les crèches, le périscolaire, les centres de loisirs, les séjours et classes découverte, le cinéma, le stationnement urbain, le marché, les redevances d'occupation du domaine public. Ces éléments sont importants et malheureusement je dirais que toutes ces pertes ne vont pas être compensées et donc on a cette baisse du produit des services qui n'est que partiellement compensée par ce qu'on appelle les dotations et subventions. Ici, on a au BP 14,7 M€ dont une DGF à 6,3 M€. Donc vous voyez que la DGF baisse, ce qui veut dire que les subventions certes vont un peu augmenter.... Vous voyez que le titre de la slide c'est « baisse du produit des services... partiellement compensée par des subventions », donc c'est un peu compensé mais on n'a pas compensé les 2,9 M€ de la baisse. On en compense un petit peu mais pas la totalité. Alors la DGF baisse, elle continue de baisser, les subventions ont un peu augmenté parce que, on en a parlé tout à l'heure, on a reçu plusieurs subventions : Celle du Département des Hauts-de-Seine, on en a parlé, on n'a pas parlé jusqu'à présent de la subvention de la CAF qui est une subvention exceptionnelle qui couvre relativement bien, pas tout à fait peut-être mais assez bien les pertes des participations familiales. Je pense qu'elles sont un petit peu supérieures mais ce n'est pas trop mal. Voilà les deux grosses subventions qu'on a reçues et qui permettent donc de compenser à peine à moitié la perte liée à l'interruption des activités.

L'étude du budget de fonctionnement se termine par la mise en parallèle des dépenses et des recettes, c'est ce que nous venons de faire, cette mise en parallèle à travers l'évolution du niveau d'épargne, un

tableau qui récapitule et qui met dans la dernière colonne 2020 ce qui va se passer pour cette année. La ligne en rose violet, c'est l'épargne brute qui correspond à l'autofinancement qui est à 13,7 M€ au lieu des 16,6 que nous avons prévus en février, au lieu des 18,1 que nous avons eus en 2019. Mais comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas grave en soi d'une part parce que ça ne remet pas en cause notre volonté de maîtriser les dépenses tout en étant conscients que dans des circonstances exceptionnelles, il faut réagir de façon exceptionnelle et ne pas avoir peur de faire baisser pour la bonne cause cet autofinancement.

La deuxième partie de cette présentation est consacrée au budget d'investissement. Ce budget d'investissement, vous vous souvenez qu'on avait souhaité le maintenir à haut niveau en début d'année, eh bien on souhaite faire en termes de signal, en termes de volonté politique, encore mieux puisque non seulement la Ville va maintenir le budget d'investissement prévu avant la crise sanitaire, ce qui veut dire que tout ce qui était prévu avant, on souhaite le réaliser, mais en plus, par rapport au nouveau projet que nous avons annoncé dans le programme qui a été adopté dès le premier tour des élections, pour notre plus grand plaisir, nous avons ajouté une enveloppe de 6 M€ pour financer ces nouveaux projets dont nous allons parler. Ce qui fait que le budget d'investissement va augmenter par rapport aux prévisions du DOB.

Traditionnellement on commence la description du budget d'investissement avec l'évocation des grands projets, donc on va poursuivre évidemment les projets des années précédentes : Achèvement du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, on espère que ce sera dans les prochains mois de 2020. On va solder la fosse de plongée auprès du Territoire qui n'a pas été forcément très pressé de nous réclamer le solde mais ce n'est pas grave. Etudes et maîtrise d'œuvre des équipements dans le quartier Jean Zay pour 0,9 M€. Démolition et

dépollution de la station-service Oil France Pajeaud. Et aussi l'aménagement de la Place du Marché bien sûr. Le programme annuel de déploiement du réseau de vidéoprotection. Les études d'aménagement du site d'Antonypole qui progressivement vont permettre d'éclairer un peu la situation sur ce site, mais c'est une situation complexe dans la mesure où il y a le problème de l'enfouissement de la ligne à haute tension, la gare, etc., mais il faut continuer à faire des études, à bien s'occuper de ce qui va se passer même si les échéances sont éloignées. Etude de faisabilité pour la reconstruction de l'école Anatole France. Cela, c'était pour les grands projets en cours.

L'enveloppe pour les nouveaux projets de 6 M€ va concerner plusieurs grands thèmes et là, l'objet de cette délibération c'est justement de vous faire part de ces nouveautés puisque sans l'école Dunoyer de Segonzac, c'est vrai que cela fait quelque temps que nous en parlons, là c'est nouveau : Achat de locaux pour une maison médicale, achat de locaux pour la future Maison des Familles ; ce sont deux nouveaux projets ambitieux, importants. Il est bien précisé dans le rapport que pour la maison médicale, nous avons vu assez rapidement le nombre des généralistes à Antony baisser, et le souhait de la municipalité est d'essayer de corriger intelligemment cette baisse des médecins généralistes à Antony, et donc d'essayer de faire quelque chose en collaboration avec les médecins que nous avons déjà rencontrés et que nous allons continuer d'impliquer dans le projet. Achat de locaux pour la Maison des Familles, Etudes pour la mise en œuvre d'une plateforme numérique afin d'associer les citoyens à la vie municipale, c'est un peu ce dont on a parlé tout à l'heure : une volonté d'éviter d'avoir des petits groupes influents mais qui finalement ne seraient pas forcément représentatifs. Grâce à cette plateforme, on va pouvoir arriver à quelque chose de beaucoup plus représentatif.

Trois autres éléments dans ces nouveaux projets : la création d'une plateforme d'intermédiation solidaire pour mettre en contact les acteurs de la solidarité et faciliter l'accès au bénévolat. Parfois ce n'est pas toujours évident pour des jeunes, pour des moins jeunes mais pour des jeunes aussi qui ont envie de faire certaines choses, eh bien là, il y aura des facilités pour mettre en « relation » comme on dit en économie l'offre et la demande. La création de plateformes numériques pour soutenir la vie associative et pour aider les commerçants à vendre par internet. C'est une stratégie très intéressante au-delà du Covid parce que la vente par internet peut permettre aux commerçants de la ville de se sentir moins impactés par les géants du numérique s'ils y arrivent grâce à leur fidélisation des clients actuels. Donc c'est un domaine pour lequel il y a beaucoup d'intérêts aujourd'hui à la fois pour les habitants et pour les commerçants d'Antony. Et enfin, des études sur le plan cette fois-ci du développement durable, du réchauffement climatique, etc., études en vue de la mise en œuvre d'un budget carbone, d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat, et de l'application de la norme ISO 26000 dans les activités municipales. Donc voyez, nous avons du pain sur la planche, les élus concernés, les services, avec les grands projets et les nouveaux grands projets.

Ensuite, si je reprends la description traditionnelle, il faut aussi évoquer les acquisitions foncières pour 1,2 M€ avec fonds de commerce et murs pour le 1 rue de l'Eglise, on en a déjà parlé ; possibilité aussi de racheter un fonds de commerce rue Mounié. Ensuite les subventions d'investissement qui sont pour 0,2 M€ qui concernent les logements sociaux d'Harmony 2 pour Hauts-de-Bievre Habitat ; le soutien à la rénovation énergétique ; les travaux de sécurité de l'église St Jean Porte Latine ; la réfection du sol de la caserne des pompiers, etc. L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, là nous abordons une partie

des dépenses lourdes qui va se diviser en plusieurs éléments, les écoles notamment représentent un peu comme l'an dernier d'ailleurs le gros du paquet, avec beaucoup d'écoles concernées : Ferdinand Buisson fin de travaux, Blanguernon, Val de Bièvre, Rabats, Noyer Doré ; etc. Je précise les deux derniers tirets qui sont dans l'état actuel des choses intéressants et nouveaux : Elaboration d'un plan canicule pluriannuel dans les écoles et mise en œuvre d'un plan de renforcement sanitaire dans les écoles. Je pense que ces deux éléments-là sont attendus aujourd'hui et nous allons les réaliser.

Entretien et rénovation des bâtiments toujours, cette fois-ci non plus pour les écoles mais pour la Petite Enfance, avec des efforts considérables sur les crèches : La Comptine et la crèche de l'Aurore, des équipements culturels.

Entretien toujours et rénovation des bâtiments côté sportif avec la piste d'athlétisme. Il me semble que le terrain est en train d'être travaillé, donc les travaux ont commencé ; les vestiaires du Stade Velpeau ; les CML et centres de vacances. Les bâtiments communaux sont nombreux, donc la liste est longue. Et elle est encore longue parce qu'il reste des travaux à l'hôtel de ville, des travaux au tribunal d'instance, à l'église Saint-Saturnin qui ne sont pas terminés, cimetière, Ans Toniques, etc. Et les équipements et les matériels techniques aussi pour l'informatique et autres matériels.

Donc là, nous avons terminé sur les entretiens et rénovations des bâtiments. On passe à la rénovation de la voirie, comme je le disais tout à l'heure, un petit peu moins que l'an dernier mais quand même 4,5 M€, avec des reconstructions de rues. Vous avez toutes les rues qui sont soit reconstruites entièrement, soit uniquement refaites un peu plus sommairement au niveau de la surface dans le document budgétaire. Il y

a une liste de noms de rues, que je suis bien incapable de citer évidemment, qui figurent dans le document.

Les espaces verts pour 1,4 M€ avec une réhabilitation du Bois de l'Aurore qui est attendue, des jardins partagés, plus d'arbres et de végétaux. On l'a dit, on a une volonté de planter beaucoup d'arbres, pas forcément des gros mais aussi avec de nouvelles techniques pour en planter beaucoup à certains endroits, je ne suis pas le spécialiste du domaine mais je sais qu'il y a de nouvelles choses qui se font avec une certaine forme d'innovation dans l'implantation des arbres en question.

Pour regrouper un peu et éviter que ce soit peut-être excessivement long, on a réduit le dernier point qui n'est pourtant pas négligeable, avec des travaux sur les stationnements et les parkings, des équipements des services aussi pour 3,2 M€, et les projets pour le budget participatif pour 0,5 M€.

Voilà les éléments qui nous permettent d'avoir un total des investissements de 37,7 M€. 37,7 M€, c'est à comparer à ce que nous avons fait l'an dernier : 31,4 M€ et c'est aussi à comparer à la prévision qu'on avait dans le DOB à 35,8 M€.

Donc il est clair que c'est un budget volontariste malgré la crise du Covid, on n'est pas naïfs, je vous le dirai sur la fin, mais c'est pour marquer à la fois la continuité et les projets qui ont été programmés dans le cadre des élections avec le sentiment que 6 M€ est une belle enveloppe pour réaliser ces nouveaux projets.

Le financement des investissements traditionnels : on retrouve l'autofinancement, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions d'investissement, les produits de cessions, etc., on arrive à 23,6 M€ et évidemment 23,6 M€ ça paraît insuffisant pour financer les 37 mais c'est là où il faut être honnêtes, deux choses : D'une part, si l'on a besoin d'emprunter, on empruntera dans la mesure où l'emprunt aujourd'hui se

fait toujours à un taux très raisonnable, il n'y a aucun problème à emprunter davantage, quitte temporairement à faire un peu augmenter le niveau de la dette. Mais le deuxième point, c'est que compte tenu du retard qui a été pris suite au confinement, il est quand même peu probable qu'on ait à emprunter parce que, même si nous avons gardé cette masse d'investissements, même si nous avons rajouté de nouveaux investissements, nous sommes conscients que les services, les appels d'offres, tout ce qu'il est nécessaire de faire quand on lance de nouveaux projets, ne peuvent pas être faits correctement dans l'urgence. Donc il va falloir les faire bien, avec une réflexion, avec vraiment dans certains cas une réflexion élargie entre les aspects techniques, etc., et ça nécessite du temps. Donc nous pensons que nous n'aurons pas besoin d'emprunter davantage parce qu'il va y avoir un étalement de ces investissements sur l'année 2021. Nous ne souhaitons pas que cet étalement soit une stratégie mais que cet étalement soit simplement lié à l'étude des services qui prioriseront avec les élus évidemment ce qu'il est préférable de faire rapidement et un peu moins rapidement. On peut penser que certaines plateformes dont j'ai parlé, comme le numérique, peuvent être peut-être plus rapidement réalisées que d'autres investissements. C'est un exemple, cela ne veut pas dire que je ne me trompe pas mais Fabien et d'autres pourraient en dire quelques mots s'ils le souhaitent.

Je vous prie d'excuser cette présentation un peu longue, j'en suis conscient, mais c'est quand même le budget de la ville en 2020. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme DESBOIS : Merci M. Médan pour cette présentation. Simplement on va procéder au vote, nous, Antony en Mouvement, nous allons voter Contre ce budget 2020 : un budget qui est dans la continuité, vous l'avez dit M. le Maire, qui est dans la continuité d'une logique

purement comptable. Page 11 du budget, vous indiquez la « baisse de l'autofinancement n'est en outre pas structurelle et la situation s'améliorera significativement sitôt que la crise aura cessé ses effets », j'ai envie de vous demander sur quelle planète vivez-vous ? Il ne vous aura pas échappé que cette crise sanitaire que nous avons traversée, elle comporte des effets à prévoir bien au-delà du printemps. Il ne vous aura pas échappé que cette crise sanitaire, elle ouvre le champ, nous pouvons le craindre, à des conséquences réelles en matière économique, d'emploi, donc sociales et d'accroissement des inégalités. Elle ne fait qu'intensifier la nécessité de réinventer notre modèle économique. L'investissement M. le Maire, encore une fois, il ne s'arrête pas à la pierre, il ne s'arrête pas à l'achat de fournitures sanitaires. L'investissement, c'est accompagner vos administrés, soutenir les Antoniens dans cette période incertaine et d'innover dans les services et les mesures d'accompagnement. Aujourd'hui, ce que ce budget ne fait pas du tout apparaître, c'est quelles mesures en faveur du soutien aux commerçants ? Aux artisans ? Aux entrepreneurs locaux ? Quelles mesures pour agir sur l'emploi des jeunes et des personnes déjà éloignées du marché de l'emploi ? Quels projets concrets sur le plan de la transition écologique ? Alors sur ce plan-là, c'est assez étonnant, et on peut le saluer, vous avez effectivement procédé à l'installation de pistes cyclables temporaires, ce qui est une bonne chose, on pourrait néanmoins vous inviter à accorder, Mme Précetti et vous-même, vos violons quand sur le Vivre à Antony l'un précise le caractère tout à fait temporaire des aménagements cyclables quand l'autre en souligne le caractère pérenne. Que doivent comprendre les Antoniens ?

Comment la Ville sur le plan du soutien à l'économie locale entend agir ? Pas de ligne budgétaire dédiée, pire encore, alors que vous aviez dédié dans votre dernière mandature une délégation d'adjoints au

développement économique et à l'emploi, vous l'avez supprimée pour un maire adjoint cette fois-ci et je m'aperçois en lisant la liste des candidats à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris que le conseiller municipal en charge du développement économique et de l'emploi ne va pas siéger au Territoire alors que c'est une compétence du Territoire ! Que faites-vous, M. le Maire, de cette réelle crise économique et de l'emploi que l'on va traverser ? Comment la prenez-vous en compte au niveau local ? Il n'y a rien qui transparait.

Donc l'approche budgétaire aujourd'hui, pour conclure : « circulez il n'y a rien à voir » témoigne vraiment d'un manque de capacité d'adaptation, d'une incapacité à participer à des mesures de soutien aux Antoniens et aux acteurs économiques en particulier. Donc pour Antony en Mouvement, nous appelons en urgence un réajustement des priorités budgétaires pour mettre en œuvre des mesures concrètes de soutien à l'économie locale, pour organiser les solidarités et pour la prise en compte des effets de bord en termes social notamment pour les plus fragiles.

Et le message d'espoir, c'est que de cette période de crise pourront naître, on en a la conviction, des innovations durables, créatrices de valeurs pour notre commune sur le plan économique, sur le plan écologique, sur le plan social, mais à condition, M. le Maire, d'en porter la dynamique, de ne pas attendre d'être au pied du mur pour le voir. Merci.

Mme LAJEUNIE : Monsieur le Maire et vous tous, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualité, je vous remercie M. Médan pour cette présentation. Malgré tout nous ne sommes pas aussi optimistes que vous et ravis que vous. La présentation de tableaux d'une épargne brute de 13,7 M€ est intéressante, évidemment, mais elle ne doit pas faire oublier un remboursement de la dette de 14 M€. Or le financement réellement disponible est celui qui émane des ressources internes certes,

mais après remboursement de la dette. Une dette qui est le fruit de vos années de gestion et la conséquence des emprunts toxiques. Les années précédentes, la municipalité pouvait amortir l'impact de la dette par les cessions de son patrimoine foncier. Aujourd'hui la crise du Covid 19 n'est pas la cause, elle n'est simplement qu'un accélérateur du processus. L'impact représente, je vous l'accorde, on va dire 3 M€, donc 3 % à peu près du budget et il met la Ville en difficulté. Aujourd'hui la gestion rend notre ville dépendante des banques et des emprunts pour tout nouvel investissement, faute de financement réellement disponible, voire pire puisque vous présentez une épargne nette, donc après remboursement de la dette, négative. Pour comparaison, on va tout simplement prendre les derniers propos du Département qui s'était félicité d'avoir pu faire face à cette crise grâce à un élément majeur, sa capacité financière, une gestion saine et solide qui lui a permis d'être armée pour faire face à l'inédit. Cet état financier nous inquiète d'autant plus que nous venons de traverser une crise sans précédent qui a impacté nos vies, la manière de travailler pour bon nombre d'entre nous, notre façon de penser. Au même titre que l'économie nationale, l'économie locale va être impactée. Le second choc sera double puisque que social et économique. Nous n'en connaissons pas l'ampleur et pourtant nous savons d'ores et déjà que des entreprises et des commerces vont fermer et que des salariés vont perdre leur emploi. Au niveau national, le ministre vient d'annoncer à minima 800.000 emplois supprimés, soit 2,8 % de l'emploi total et une récession de 11 %. Tout cela, ce sont des chiffres, mais ça aura aussi un impact sur la ville. Il semblerait que d'ores et déjà trois enseignes de la rue Mounié soient sur le point de fermer, et nous ne parlons pas des petites entités. Pourtant, rien dans votre budget ne prend la mesure de la situation : Aucun projet n'évoque les changements économiques et sociétaux inhérents à cette crise sanitaire, vous ne présentez aucun

projet pour soutenir l'économie locale, le changement dans la manière de travailler ou la sauvegarde de l'emploi. Votre budget affecté à ces dépenses reste inchangé, représentant moins de 1,5 % des dépenses de la ville. Depuis des semaines en revanche la municipalité dépense beaucoup pour l'installation des pistes cyclables : des lignes blanches, des lignes jaunes où plus personne ne s'y retrouve, et sans sécurité. Ne vous trompez pas, nous sommes partisans d'une mobilité douce mais aussi d'une ville ouverte et réfléchie et non une situation qui ne fait qu'exacerber les tensions entre pro et anti-vélos. Or aucune étude d'impact, aucune analyse des réussites et échecs dans d'autres villes sur le plan du bien-vivre ensemble, le partage cohérent de la chaussée ou l'impact sur le commerce n'est proposé. Une urgence providentielle pour votre projet politique de longue date.

Bien évidemment vous aurez compris que le groupe Antony Ensemble votera Contre. Ceci étant, pour vous prouver notre volonté d'œuvrer pour notre ville et ses habitants et utiliser les capacités de tous, nous rebondissons sur vos propos lors de la séance d'installation de faire participer l'opposition à vos travaux et sollicitons la mise en place d'une commission ad hoc composée de tous les groupes municipaux afin de travailler ensemble rapidement et concrètement au soutien de l'emploi et à la relance économique de notre ville.

Mme ASCHEHOUG : On est d'accord que ça a dû être un peu compliqué avec cette période de confinement et un DOB qui était largement caduc de refaire un nouveau budget parce que rien ne dit en plus à mi-exercice que la pandémie qui plombe la ville soit terminée, donc c'est un peu délicat. Vous l'avez dit, les électeurs ont choisi votre projet, donc je ne parlerai pas d'un contreprojet mais nous parions quand même sur votre capacité à écouter et à comprendre des propositions qui viendront de nos rangs. Merci à M. Médan pour sa présentation. Nos

prédécesseurs se plaignaient beaucoup de graphiques avec des échelles dans tous les sens, on voit que les artifices ont disparu et que c'était très clair. Merci.

Le budget que vous nous présentez est un budget de continuité alors qu'il faudrait un budget de rupture, nous ne pouvons plus agir avec les mêmes schémas qu'avant la pandémie du Covid-19 qui est le révélateur de l'impasse écologique, économique et sociale où nous ont menés les politiques menées jusqu'à ce jour. A chaque niveau territorial les élus ont la responsabilité d'engager un nouveau mode de développement. Or vous nous proposez de poursuivre peu ou prou les mêmes orientations comme si le débat budgétaire de février était encore d'actualité.

La crise sanitaire a montré que les services publics sont essentiels à nos concitoyens et que leurs affaiblissements entraînent l'accroissement des inégalités sociales devant la santé, l'éducation et le logement. Elle a montré qu'il est urgent de s'engager de manière volontariste dans la transition écologique pour restaurer des équilibres naturels et climatiques dont la rupture entraîne, nous l'avons vu, des conséquences sanitaires et économiques dramatiques.

La Ville a des ressources importantes, en témoigne l'autofinancement dégagé lors du précédent exercice. Certes, elle aura un impact sur les ressources de la commune avec une diminution des recettes, mais les marges financières existent néanmoins puisque malgré tout, vous prévoyez un excédent du budget de fonctionnement.

Que proposez-vous ? De continuer à restreindre l'emploi municipal et les services aux Antoniens puisque les vacances de postes compensent les quelques créations alors que nous manquons d'ATSEM, de puéricultrices, de services sociaux, d'agents de police municipale, d'employés de mairie, les derniers de cordée qui font marcher le pays. Et

donc il faudrait revaloriser l'activité d'urgence. De ce point de vue, l'octroi d'une prime aux personnels municipaux, si elle se fait avec transparence et justice, et la participation à la mutuelle, sont une reconnaissance nécessaire de leur engagement que nous saluons. Vous proposez de verdir quelques rues, des parcs, des écoles de notre ville, sans s'engager véritablement dans une transition écologique indispensable pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

En effet, que trouvons-nous dans le budget ? Rien pour les familles antoniennes touchées par la crise, qui vont connaître le chômage, voire tomber dans la précarité du fait de la crise économique, la subvention du CCAS est maintenue au même niveau qu'en 2019. Les subventions aux associations, piliers de la solidarité et de l'entraide, progressent de 70.000 €, un effort bien faible face aux besoins et en comparaison à celui réalisé dans plusieurs villes de nos régions dirigées notamment par des majorités de gauche. Une baisse des tarifs municipaux notamment du tarif plancher serait pourtant bien nécessaire pour ceux qui déjà doivent se restreindre dans leurs dépenses courantes. Vous avez les moyens avec les dotations exceptionnelles de 1,3 M€ reçues du Département et de la CAF pour faire face au coût de la pandémie et aux économies réalisées sur les coûts de cantine scolaire. Rien pour les logements sociaux, 37 réalisés quand 2.000 familles antoniennes sont en attente d'accès et des milliers d'autres en attente de rénovation ou de réhabilitation du parc de Hauts-de-Bièvre Habitat, pourtant la relance de la construction publique et des réhabilitations contribuerait d'évidence à la relance de l'économie et de l'emploi. Voilà qui devrait être une priorité dans un budget.

Pour la sécurité et le bien-vivre, à peine un ou deux postes de policiers municipaux supplémentaires, tout en continuant le déploiement de la vidéosurveillance pour laquelle vous engagez encore 900.000 €

d'investissements et dont le récent acte de vandalisme à l'encontre d'un commerce à Fontaine Michalon démontre l'inutilité. La sécurité, c'est une affaire de présence humaine dans les quartiers. Voilà pourquoi nous proposons un renforcement significatif de la police municipale.

Pour l'école, combien d'ATSEM recrutées pour pouvoir en affecter une par classe ? Nous notons que vous engagez l'extension des locaux scolaires, de rénovation des sanitaires au vu des limites des équipements révélés par la pandémie, tant mieux.

En matière culturelle, alors que la plupart des événements prévus n'auront pas lieu, serait-il possible de proposer des activités culturelles et théâtrales de proximité pour les centres de loisirs, les jeunes dans les quartiers ? Nous ne voyons que peu d'investissements engagés pour rénover les quartiers et les doter de véritables maisons de quartier alors que le centre-ville continue de bénéficier d'une attention soutenue : Place du Marché, Saint-Saturnin, commerces etc. Et surtout, en matière d'investissements, à part de nouvelles études sur Antonympole, il s'agit de terminer les réalisations de la précédente. Vous finissez de financer votre fosse de plongée, vous finissez enfin de construire l'école Dunoyer de Segonzac, vous étudiez la reconstruction de l'école Anatole France promise il y a six ans, ce ne sont pas des projets d'une nouvelle mandature mais plutôt des reliquats d'une ancienne. Et je ne parle pas de la couverture des voies du RER au nord de la gare, promesse électorale oubliée.

Sur certains points nous sommes inquiets. A Jean Zay notamment, vous construisez encore un parking souterrain et vous allez nous faire une école avec une cour de récréation en terrasse. Je suis contente de ne pas être une jeune parente dans ce quartier. Nous regrettons aussi votre timidité sur les circulations douces, à part la bande cyclable de l'avenue Gabriel Péri et de l'avenue de la Duchesse du Maine mais que

l'on doit au budget participatif. De ce point de vue la cohérence du schéma de circulation laisse à désirer. Pourquoi ne pas avoir intégré dans votre budget une étude d'un plan de circulation de la ville pensé en articulation avec un développement des transports en commun en vue de réduire le recours à la voiture dans les déplacements des Antoniens et l'engorgement du centre-ville ? Cela devrait être un objectif à privilégier en matière de transition écologique. Et aucun soutien apparent au projet Orlyval Pour Tous pour lequel nous pensons qu'il faut que vous vous engagiez fortement.

Enfin, votre silence sur la prévention des inondations nous désole. Rien sur les mesures actives de dés-imperméabilisation de notre ville, voirie, parkings, pas un euro de financement pour les études de sensibilisation aux inondations des équipements publics, pas plus pour le bassin de rétention de Fresnes.

Bien sûr, tout n'est pas mauvais dans votre budget, nous ne pouvons que nous réjouir de voir financés des outils de consultation citoyenne mais nous espérons qu'ils seront moins formels que celle de la Place du Marché et moins oubliés que celle de l'avenue Pajeaud.

Bien sûr vous avez compris que nous ne voterons pas le budget où la finance n'est que l'outil de gestion de l'apparence et où les priorités choisies ne répondent pas aux urgences. Merci.

M. le Maire : Merci Mme Aschehoug. En principe c'est un orateur par groupe, M. Mongardien, sinon on n'en finit pas ! D'accord ? Allez-y quand même, posez votre question.

M. MONGARDIEN : Merci M. le Maire. M. le Maire, sur le chapitre Covid-19, comme l'a présenté M. Médan et rappelé Mme Nadia Desbois, vous aviez effectivement intégré à ce sujet des effets de la crise sanitaire sur les mois passés, en y répercutant d'une part la réduction des dépenses et des revenus liés à la suspension de nombreux services aux

Antoniens, pour répondre aux exigences de distanciation, et d'autre part, vous avez intégré aussi des dépenses additionnelles nécessaires au traitement de cette crise : masques, nettoyage des locaux, aménagement des bâtiments municipaux, scolaires et de la voirie. Il n'y a par contre aucun budget alloué pour les mois à venir à la gestion possible d'une réplique mais surtout à la gestion des effets sociaux et économiques induits par cette crise sanitaire qui seront sans commune mesure.

Tout d'abord, d'un point de vue social on peut déjà dès à présent constater et regretter des difficultés et des décrochages scolaires pour un certain nombre d'élèves privés de l'école présentielle et pour lesquels un enseignement distanciel n'est pas un moyen adapté. Il est source de souffrance pour les enfants et les parents souvent dépassés ou démunis. On constate aussi un appauvrissement et une précarité accrue de certains Antoniens déjà fragilisés, liés à une baisse d'activité professionnelle voire même une perte d'emploi avec un retour à l'emploi plus que difficile. On constate enfin un isolement forcé et accru des personnes âgées plus vulnérables à l'épidémie et souvent privées et éloignées de leurs proches.

Maintenant, d'un point de vue économique, on sait que certaines entreprises et commerces, petits comme grands, se remettront difficilement de cette crise, ou pire disparaîtront. On est même déjà confrontés sur Antony à certains rideaux restés baissés malgré la reprise progressive des activités commerciales pour lesquelles jusqu'alors l'implication de la municipalité a été très limitée. Pour ces aspects sociaux et économiques, il nous paraît nécessaire d'intégrer formellement au budget prévisionnel une ligne budgétaire additionnelle dédiée afin de donner les moyens à la ville d'Antony de pouvoir aider et accompagner au mieux ses habitants, ses commerçants et ses entrepreneurs ; et aussi anticiper un tant soit peu plutôt que de subir et de devoir gérer l'urgence.

Oui, cela passera par des arbitrages nécessaires mais quelle est l'urgence de la rénovation de la piste d'athlétisme du stade George Suant par rapport à la sécurisation et à l'adaptation aux nouvelles exigences sanitaires apparues avec la crise du Covid-19 des bâtiments scolaires antoniens, comme par exemple l'installation d'un lavabo dans chaque classe maternelle ? Pourquoi ne pas prévoir l'organisation, les ressources et le budget nécessaires pour permettre l'ouverture de certaines écoles à Antony pendant la période estivale ? Et y accueillir des enfants en difficultés scolaires pour un rattrapage bien sûr adapté afin de préserver le temps de loisirs et de détente nécessaire à cet enfant ?

En dehors de la crise Covid-19, d'autres aspects ont retenu notre attention dans le budget prévisionnel : En premier lieu l'administration de services où l'on constate encore cette année un nombre de postes vacants encore très important et représentant pour la mairie une économie substantielle de 500.000 €. Nous considérons donc que les mesures engagées, que vous rappelez, ces dernières années en termes de publicité et d'attractivité de ces postes vacants sont insuffisantes et se sont révélées inefficaces. Nous aimerions donc connaître quelles sont les nouvelles mesures que la municipalité va mettre réellement en place et engager pour résoudre ce problème de postes vacants ? Et surtout avoir un suivi détaillé de leur efficacité et de leurs effets, et ce, d'autant plus que la moyenne d'âge du personnel communal est très élevée : Près de 45 % ont plus de 50 ans alors qu'au niveau national, ce chiffre s'élève à 40 %, et cela laisse entrevoir de nombreux départs en retraite dans les années à venir qu'il convient donc d'anticiper par le recrutement de plus jeunes dès à présent afin de permettre un transfert de connaissances et d'expériences et de garantir ainsi aux Antoniens une continuité de service de qualité tout en assurant un fonctionnement pérenne des services municipaux. Ce sont des postes budgétés qui permettront à certains de

retrouver un emploi, ce qui peut être très appréciable dans la période actuelle.

Nouveaux au conseil municipal et en l'absence de commission liée au budget, nous nous interrogeons sur un budget qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui est pour nous encore très opaque, à savoir la fameuse fosse de plongée ; effectivement après un an d'exploitation, nous aussi nous aimerions avoir un bilan financier en termes d'investissements et d'équilibre de fonctionnement entre les recettes et les dépenses. Nous aimerions savoir ce que rapporte ou coûte aux Antoniens cet équipement sportif très spécifique.

Autre point : si nous louons le principe d'un budget participatif, nous sommes plus réservés sur son application et son utilisation actuelle. En effet, nous trouvons dans le budget participatif des projets et des dépenses associées qui n'ont rien à y faire car relevant déjà des attributions et des dépenses que la municipalité devrait naturellement engager : par exemple des bancs publics, des pistes cyclables, la sécurisation des trottoirs, la protection des passages piétons à proximité des écoles ... Que ce genre de demande si naturelle soit remontée par les Antoniens est révélateur d'un manque d'anticipation de la municipalité. Nous souhaitons donc que ce budget participatif que nous souhaitons voir se poursuivre soit dans les prochaines sessions pleinement alloué à des projets alternatifs et innovants, émanant des Antoniens et ne relevant pas des attributions naturelles de la municipalité.

Pour conclure : oui, les électeurs, M. le Maire, ont choisi votre projet mais c'était avant la crise Covid-19 et je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui il soit prudent d'accélérer et d'augmenter les investissements dans une période incertaine et que ce soit le choix que feraient aujourd'hui les Antoniens. Compte-tenu de ces éléments, je

rappelle la position de notre groupe qui va être de voter Contre le budget prévisionnel 2020.

M. le Maire : Bien. Ecoutez, je suis désolé que vous votiez Contre, mais on va passer au vote. On passe au vote directement.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 voix Contre.)

7 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : On passe au vote ? Attendez, vous voulez poser des questions là-dessus ? On ne change rien !

Mme HUARD : C'est une explication de vote simplement.

M. le Maire : Oui, d'accord.

Mme HUARD : Nous nous abstiendrons sur la fixation de ces taux parce que les moyens de financement de la ville sont en rapport avec les choix de gestion que nous ne partageons pas, effectivement si nous étions en responsabilité, nous ferions d'autres choix que les vôtres et nous développerions avec ces ressources d'autres services aux Antoniens, et donc nous nous abstiendrons sur cette décision.

M. MONGARDIEN : Explication de vote aussi : même si nous ne sommes en phase avec le budget prévisionnel, comme vous l'avez compris, tel que présenté avec les priorités et les orientations des dépenses et les choix politiques associés, nous allons voter Pour le maintien des taux d'imposition communaux actuels qui étaient aussi à notre programme.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 42 voix Pour et 7

Abstentions.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

**8 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS
IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2019**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : On a juste une petite question sur la rue Pierre Brossolette et la rue des Rosiers : que reste-t-il à acheter et quel est le projet ?

M. le Maire : Il n'y a pas de projet. C'est une réserve foncière.

Mme ASCHEHOUG : D'accord.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 38 voix Pour et
11 Abstentions.)**

**9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC
RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) ET LA COMMUNE
DE MASSY EN VUE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES TRES
HAUTE TENSION SUR LE SECTEUR ANTONYPOLE**

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LAJEUNIE : Evidemment nous sommes d'accord sur la nécessité d'enterrer les lignes et c'est plutôt une bonne nouvelle que Massy s'y intègre évidemment. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions parce que vous notez vous-mêmes que ce sont jusqu'ici des études sommaires, est-ce qu'on va avoir enfin une étude concrète et surtout un calendrier assez cohérent avec l'arrivée de la gare de la ligne 18 ?

M. le Maire : Des études sommaires de quoi ? de

l'enfouissement ?

Mme LAJEUNIE : Les études faites jusqu'à présent, ça a été noté que jusqu'ici c'étaient des études sommaires et que là ce serait des études plus complètes...

M. le Maire : Oui, enfin l'étude est déjà faite pour Antony. Là, c'est pour continuer l'étude sur Massy, mais pour Antony c'est fait, ça coûte 21 M€ et ce sera réalisé en trois ans.

Mme LAJEUNIE : A partir de quand ?

M. le Maire : A partir de 2024 sans doute, ou 2023.

M. ARJONA : Alors pour préciser les choses, il y aura effectivement encore une année d'étude détaillée pour définir très précisément la manière dont la galerie souterraine qui va accueillir les lignes sera construite ; et ensuite il faut prévoir une année pour la construction elle-même de la galerie, et encore deux années pour construire les deux pylônes aéro-souterrains qui seront à l'extrémité des deux galeries. Ce calendrier qui est annoncé est tout à fait compatible avec la livraison de la gare prévue à horizon 2026/2027.

M. le Maire : Alors pour information, les travaux de la gare vont commencer dans quelques mois. L'entreprise, c'est le groupe Vinci qui a eu le marché, va arriver le 17 août. Donc tous le 17 août à la gare Antypole pour voir l'arrivée des premiers camions ; et le tunnelier commencera en 2021, fin 2021, peut-être un peu avant. Il sera descendu dans le sous-sol au niveau de la RD 920 à Massy.

Mme DESBOIS : M. le Maire, pour éviter la réplique de l'avenue Pajeaud, là je vous adresse une question : les camions arrivent le 17 août, les riverains, même s'il n'y a pas de riverain direct, sont-ils informés de cela ?

M. le Maire : Les riverains ? Il n'y a pas de riverain.

Mme DESBOIS : Il y a quand même des axes qui vont être

empruntés par les camions. Vous m'entendez bien, il n'y a pas de riverain direct, je l'ai précisé dans ma question, néanmoins il peut y avoir des effets de bord qui nécessiteraient simplement, et c'est ma question, une information aux citoyens qui habitent proche de là...

M. le Maire : Rassurez-vous, la société du Grand Paris sait travailler. Elle informera effectivement en temps utile l'ensemble des habitants concernés mais enfin, à Antony il n'y pas de riverains, par contre, peut-être qu'elle passera par Massy pour venir, c'est possible. Elle informera les villes par où elle passera. Ce n'est pas la première gare qu'elle va construire ; elle travaille déjà depuis 7 - 8 ans sur les différentes lignes, donc... On est la dernière ligne qui va commencer. Il n'y a pas de soucis à se faire sur le professionnalisme de la Société du Grand Paris et du groupe Vinci.

Mme DESBOIS : Je voulais juste dire que comme vous aviez l'information, vous pouviez la communiquer et l'anticiper au niveau des Antoniens. C'était simplement ça.

M. le Maire : Non l'information on peut vous la communiquer, d'ailleurs on vous la communique, on va publier dans le BMO mais la réalité c'est que ce sont les entreprises qui vont faire les travaux qui vont communiquer sur leur manière dont ils vont travailler. Nous ne savons pas comment ils vont travailler. Nous savons une seule chose parce que la Société du Grand Paris nous a informés, c'est que le 17 août, ils commenceront, mais suivant quelles modalités, on ne sait pas. On le saura nous aussi plus tard.

Mme LAJEUNIE : Ce n'est pas pour pinailler mais juste une petite précision : je recherchais la notion de « sommaire », c'est effectivement dans la convention où il est écrit « il a été fait l'objet de deux études sommaires en 2010 puis en 2017, par la suite ces études ont été mises en stand-by depuis 2018. » C'était ça ma notion de « études

sommaires », donc si vous n'êtes pas d'accord avec la notion de sommaire, il faudra peut-être changer la convention.

M. le Maire : D'accord. Dans les deux cas les études sont faites et elles sont pratiquement terminées. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

10 - COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE – COLONEL ARNAUD BELTRAME : ADOPTION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET CESSION DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

11 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE 31M² SISE 1 RUE LECOMMANDEUR CADASTREE CE 426 APPARTENANT AUX CONSORTS LEMOINE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE 20M² SISE 16 RUE JOSEPH BRICON CADASTREE AF 349 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME FRIBGANE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE ANDRE CHENIER, LIMITROPHE ANTONY-MASSY, A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE MASSY

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. PARISIS : Quelques précisions concernant le projet : il y a bien eu une commission concernant cet aménagement mais nous n'avons pas eu de plan des travaux envisagés. Donc en nous basant sur les quelques informations de l'article 2 concernant le périmètre de la maîtrise d'ouvrage unique de cette convention, nous voudrions avoir quelques informations de votre part : Pourquoi faire une partie en zone 20 et une autre en zone 30 ? Ne serait-il pas souhaitable d'avoir un passage compris en zone 20 ? La zone 20 permettrait un double sens cyclable. Pour la partie où il y a un escalier sur la rue André Chénier, une rampe pour les vélos et poussettes est-elle prévue ? Et quels aménagements sous le tunnel ? On pose aussi la question de savoir si ces travaux ne seront pas dégradés par les possibles travaux Massy/Valenton ?

M. le Maire : Mme Précetti va vous répondre.

Mme PRECETTI : C'est un projet qui a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. On a même eu deux réunions publiques sur ce sujet, ce sont eux qui ont choisi le projet qui leur convenait le plus. Plusieurs propositions ont été faites par la ville d'Antony et conjointement avec la ville de Massy. C'est le choix qui a été le leur qui a été retenu.

M. NEHMÉ : Je pense qu'en ce qui concerne les travaux de Massy/Valenton, il ne vous a pas échappé qu'on a encore des procédures en cours contre ce projet-là et on va continuer à se battre, on sait que la SNCF va pousser au maximum pour faire passer son projet,

nous on va faire le maximum pour le retarder, le repousser, mais en attendant, on ne peut pas laisser les riverains vivre dans des conditions pareilles, il faut que la rue soit refaite, je ne sais pas quand vous l'avez utilisée pour la dernière fois mais elle est dans un état lamentable ; et puis si un jour le projet voit le jour, on imposera à la SNCF s'il y a des dégradations de la rue de prendre en charge les réparations.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV – VALLEE SUD GRAND PARIS

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE A PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC VALLEE SUD GRAND PARIS POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE LA PLACE DU MARCHE ET DE LA RUE HENRI LASSON

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Nous voterons Pour cette convention puisqu'elle a pour but de limiter les nuisances des travaux d'aménagement de la place pour les commerçants et les riverains. Quelques questions cependant au sujet du chantier et des conséquences pour les commerces, en particulier la librairie qui est déjà fragilisée par la fermeture due au confinement et qui risque d'être affectée par une baisse de fréquentation en raison du chantier, est-ce qu'il y a des compensations financières qui sont prévues ? Est-ce que l'accès menant au Sélect sera maintenu durant toute la durée du chantier parce que ça favorise la fréquentation. ?

Autre question cette fois-ci sur l'aménagement de la place : est-ce que l'accès au parking du centre-ville sera modifié à l'issue de ce

réaménagement ? Et concernant les revêtements, est-ce qu'ils permettront la dés-imperméabilisation des sols ?

Enfin dernière question : les commerçants volants qui s'installent sur la rue du Marché et la Place Firmin Gémier seront-ils maintenus après les travaux de requalification de la place ?

M. le Maire : Là il s'agit uniquement des travaux d'assainissement, pas de la réhabilitation totale de la place, on parle uniquement des travaux d'assainissement. Ce sont des travaux qui vont durer un mois, au mois d'août en plus. Donc pour ces travaux d'assainissement, la librairie n'a pas de soucis à se faire. Tout va être mis en œuvre pour que l'accès soit maintenu. Et en plus comme ça se passe à un moment où il n'y a pas beaucoup d'habitants à Antony, je pense qu'il n'y aura pas de grosses difficultés pour les commerces de la place.

Alors après, pour ce qui concerne l'aménagement, là on en reparlera. Ce sera un autre projet. Mais enfin, je peux vous dire que ça ne se fera uniquement au départ que sur la partie entre le marché et l'ancien théâtre. Donc là, c'est pareil, les commerces ne sont pas concernés, les commerces actuels. Par contre il y aura des commerces futurs qui, eux, pourront en bénéficier évidemment.

Mme HUARD : D'accord. Et concernant les volants du marché ?

M. le Maire : Les volants du marché auront certainement une place après, mais après l'aménagement complet de la place, comme ils en ont aujourd'hui. C'est clair.

Mme HUARD : Et l'entrée du parking ne sera pas modifiée ?

M. le Maire : Ce ne sera pas l'entrée actuelle.

Mme VERET : Juste pour vous annoncer que les volants, qui sont là depuis des années déjà depuis très très longtemps, seront maintenus. On aura quelques volants malheureusement qui viennent aléatoirement, qui ne seront eux, pas maintenus, mais sincèrement on va maintenir au

maximum les volants qu'il y a déjà sur notre place avec nous au marché.
Merci.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - PERSONNEL

15 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Merci M. le Maire. Avant de passer à cette délibération, je tenais quand même à l'instar de Pierre Médan à tirer un grand coup de chapeau à l'équipe municipale et à tous les employés de la mairie qui ont tenu leur rôle de manière remarquable pendant cette crise, aux encadrants aussi et aux services RH qui ont fait passer une très grande partie des effectifs en télétravail, je pense que c'est important de souligner le travail remarquable qui a été fait pour assurer la continuité du service public ; et tout le monde a pu remarquer l'investissement et le sérieux avec lequel ça a été mené, donc je tenais ce soir à souligner ce travail et donc à féliciter les équipes.

Alors je passe maintenant à la délibération qui nous occupe, à savoir la fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués : il est proposé au conseil municipal d'adopter en application des lois du 27 février 2002 et du 27 décembre 2019 la répartition prévue dans la délibération ci-jointe, à savoir un montant mensuel des indemnités de 5.134 € pour Monsieur le Maire, 1.013,23 € pour les adjoints ; et 633,26 € pour les conseillers municipaux délégués. Ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction de l'augmentation de l'indice des traitements de la fonction publique. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais simplement faire remarquer qu'il y a donc 14 maires adjoints qui touchent des indemnités, qu'il y a ensuite le reste des conseillers municipaux de la majorité qui touchent une indemnité, mais que par contre les conseillers d'opposition n'en touchent aucune, donc ils sont un peu en charge de leurs dépenses pendant tout le mandat et on trouve que c'est très dommage parce qu'il n'y pas de raison, on travaille autant que les autres. Voilà. Donc nous voterons Contre.

M. le Maire : Les indemnités, ce sont les indemnités de l'exécutif. Si vous souhaitez appartenir à l'exécutif, on peut en discuter.

Mme ASCHEHOUG : Non mais on en fait partie par défaut...

M. le Maire : Alors il ne faut pas être dans l'opposition !

Mme ASCHEHOUG : Par défaut ! On est là, donc on est dans l'exécutif ! C'est l'exécutif, on fait partie de l'exécutif.

M. le Maire : C'est la loi Mme Aschehoug ! C'est la loi. L'exécutif dispose en l'occurrence pour Antony, et c'est peut-être différent dans d'autres villes, d'une enveloppe de 24.000 € par mois pour les indemnités des adjoints et des conseillers délégués, en tout cas pour les adjoints. Quand il n'y a que les adjoints qui ont des indemnités, vous divisez ces 24.000 par en l'occurrence 14. Comme j'ai décidé, mais il y a déjà un moment, de donner des délégations aussi à des conseillers, et même en l'occurrence à tous les conseillers, on répartit effectivement les 24.000 € entre plus de parts, ce qui fait beaucoup moins pour les adjoints. Mais globalement ça ne fait au total que 24.000 € qui est le montant mensuel admis pour une ville de l'importance d'Antony.

Mme ASCHEHOUG : Mais on ne remet pas en compte la répartition, on remet en compte le fait que nous, conseillers d'opposition, nous ne touchons rien.

M. le Maire : Vous n'êtes pas dans l'exécutif ?

Mme ASCHEHOUG : Non. Mais on a un sacrifice de notre vie personnelle nous aussi.

M. le Maire : Oui mais la loi prévoit que c'est l'exécutif.

Mme ASCHEHOUG : Il y a des villes qui font le contraire.

M. le Maire : Non mais si vous voulez être dans l'exécutif, on peut en discuter Mme Aschehoug.

Mme ASCHEHOUG : Vous recrutez donc.

Mme DESBOIS : Simplement nous voterons Contre pour les mêmes raisons. Je pense, M. le Maire, qu'à 22h30, on peut limiter les divisions, enfin le montant des indemnités par le nombre des adjoints. Simplement, oui la loi ne vous y oblige pas mais vous le permet et d'autres villes font le choix ne serait-ce que de manière symbolique de rémunérer la mobilisation pour valoriser la démocratie locale. Vous ne le faites pas, c'est votre choix. Merci.

M. le Maire : On peut passer au vote. Je comprends que certains sont contre.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 38 voix Pour, 8 voix Contre et 3 Abstentions.)

16 - FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE POUR FRAIS DE REPRESENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : L'article L 2123-19 du code général des collectivités territoriales permet le versement au Maire d'une indemnité pour frais de représentation ; il est demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant mensuel de cette indemnité à 800 €. Merci beaucoup.

M. MAUGER : Alors je vais me contenter de citer le site du gouvernement sur les collectivités locales qui indique, je cite :

« L'indemnité pour frais de représentation doit correspondre à un besoin réel et ne peut constituer un traitement déguisé qui viendrait s'ajouter aux indemnités de fonction. Il est donc fortement recommandé au Maire de conserver tous les documents de nature à justifier l'octroi de l'indemnité de représentation. » Nous voterons Contre parce que nous estimons qu'il y a un besoin de transparence et que les Antoniens devraient connaître ces frais.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 38 voix Pour, 5 voix Contre et 6 Abstentions.)

17 - DETERMINATION DES ORIENTATIONS ET DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE RELATIVES A LA FORMATION DES ELUS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération qui vise à déterminer un crédit annuel retenu à cet effet et qui se monte à 20.000 €. Alors juste une petite explication parce que c'est compliqué la formation des élus, le détail n'est pas forcément précisé dans cette délibération, il y a deux possibilités pour les élus de se former : une première possibilité dans le cadre de cette enveloppe de 20.000 € qui est votée et qui est pilotée par la mairie, et qui correspond à des formations liées au mandat qui sont forcément réalisées par des entreprises de formation qui sont agréées « formation des élus », donc c'est la première possibilité en passant par les services RH ; et puis vous avez deuxième possibilité qui est la mobilisation de votre DIF, du Droit Individuel à la Formation, dont les montants sont versés directement à la Caisse des dépôts et qui sont de la volonté seule et entière de l'élu qui souhaite se former et donc là, pour le coup c'est une autre manière de mobiliser son droit à la formation.

Je précise juste qu'il y a une petite nouveauté en 2020 : il y a une formation obligatoire pour les élus ayant reçu délégation, on est dans la délégation, pour la première année de mandat, formation qui sera prise sur le budget que vous allez voter, c'est-à-dire des 20.000 €.

Je vous suggère vivement, si vous avez des demandes de formation, de bien vérifier que l'entreprise de formation que vous souhaitez mobiliser soit bien agréée pour la formation des élus, sinon il n'y a pas de possibilité de prendre en charge cette formation.

Je me tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, dans un autre cadre parce que là c'est un petit peu technique ; on essaiera avec le service RH de vous faire une petite note pour vous préciser tout cela afin que vous soyez au clair sur les sujets qui concernent votre formation et votre montée en compétence sur les sujets de votre mandat. Merci beaucoup.

Mme DESBOIS : Simplement comme vous êtes en délégation sur les ressources humaines, Mme Genest, je veux juste vous stipuler que le DIF, le Droit Individuel à la Formation, n'existe plus, qu'il a été remplacé par la loi sur l'avenir professionnel par le Compte Personnel de Formation.

Mme GENEST : Non, le DIF existe parfaitement pour les élus puisqu'il est maintenu en 2017, le CPF existe pour tout le monde sauf pour les élus. Donc le CPF existe sur le secteur privé en euros, sur le secteur public en heures, et sur les élus il reste le DIF et les élus n'ont pas de Compte Personnel de Formation.

Mme DESBOIS : Merci. Je n'avais pas cette précision.

M. MAUGER : Oui, c'était une suggestion : ne pourrait-on pas augmenter l'enveloppe vu le fort renouvellement des élus au sein du conseil municipal et la présence de nombreux élus dont c'est le premier mandat ?

M. le Maire : Ecoutez, jusqu'à présent, on n'a jamais dépensé même plus de 10.000 € par an, mais si effectivement il y a un vrai besoin, on augmentera l'enveloppe dans une prochaine délibération, mais on ne juge pas d'avance. Nous sommes d'accord ?

Mme GENEST : Cette enveloppe est limitée en pourcentage des 20.000 €, donc on ne peut pas faire ce que l'on veut. Après, en fonction de la mobilisation et de ce qui sera demandé par les élus, bien sûr l'objectif c'est que tout le monde soit formé, pour l'instant cette enveloppe des 20.000 nous paraît largement suffisante pour couvrir les besoins tels qu'on les a déjà connus sous les mandatures précédentes, mais on sera à votre disposition bien sûr pour que ce soit le plus fluide possible pour vous.

M. MAUGER : Juste un éclaircissement sur ce que vous venez d'expliquer Mme Genest : est-ce que ça signifie que la formation est prise sur la même enveloppe que les indemnités ?

Mme GENEST : Alors il y a deux choses : il y a en ce qui constitue le DIF, vous avez un pourcentage des indemnités de l'enveloppe globale qui est reversée à la Caisse des dépôts, donc il y a un droit de tirage individuel à hauteur de 20 heures par an d'année pleine pendant le mandat, et vous pouvez tirer dessus, il n'y a pas d'autre financement que celui que vous avez pour ces 20 heures ; il est précisé que ces 20 heures ne sont pas monétisées, donc on n'a pas la valeur de l'heure, on ne sait pas, là il y a un petit flou ; par contre, sur les 20.000 €, c'est un pourcentage aussi de l'indemnité des élus qui est versée par la collectivité. Donc ce sont deux budgets différents mais qui sont de la même manière axés sur un pourcentage des indemnités des élus mais c'est l'enveloppe globale qui est consacrée à l'indemnité des élus.

M. MAUGER : D'accord. Je vous remercie.

Mme HUARD : Compte tenu de ce que vous venez d'expliquer, qu'il y a une formation obligatoire pour les élus ayant délégation, l'enveloppe sera sans doute plus rapidement consommée ; je pense que cette augmentation serait raisonnable. D'ailleurs il est plus facile d'augmenter de 10 millions pour la trésorerie que de 10.000 € pour l'enveloppe de formation des élus à ce que je constate.

M. le Maire : Non, ce n'est pas difficile mais encore faut-il démontrer qu'il y a vraiment un vrai besoin. Mais là il ne reste plus que six mois déjà pour consommer l'enveloppe, vous verrez, dont le mois d'août. Y a-t-il d'autres questions ? Je constate que cette enveloppe est très importante. On peut donc passer au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - DETERMINATION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS DE CABINET ET CREATION DES POSTES NECESSAIRES

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Le décret 87004 du 16 décembre 1987 encadre la mise en place des cabinets des autorités territoriales ; au regard du nombre d'habitants de la ville d'Antony, le cabinet peut être composé de trois collaborateurs. Les montants des crédits sont explicités de manière précise, je ne vais pas revenir parce que c'est un peu technique sur le traitement indiciaire qui doit être calé sur l'indice terminal de l'emploi administratif de direction le plus élevé, c'est valable pour le traitement comme pour le régime indemnitaire. Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de collaborateurs de cabinet à deux, de créer les postes nécessaires pour y pourvoir, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

M. MAUGER : Avec cette délibération, nous sommes à la fois sur le contrôle de l'utilisation des deniers publics et sur la répartition des rôles au sein de l'exécutif de la Ville. Si l'on passe d'un à deux collaborateurs, l'enveloppe de 75.000 € pour le cabinet du Maire votée en 2014, ne sera plus suffisante. Aura-t-on lors d'un prochain conseil municipal une autre délibération pour doubler cette enveloppe ? Par souci de cohérence et de visibilité, pourquoi ne pas fixer l'enveloppe financière en même temps que le nombre de collaborateurs ? Sur le fond, quel besoin justifie le recrutement d'une deuxième personne dans le cabinet du Maire ? S'il y a deux collaborateurs, comment se répartiront leurs missions ? La particularité des collaborateurs par rapport aux autres agents de la Ville consiste en leur rôle essentiellement politique. Partant de là, faut-il s'attendre à ce que le poids du cabinet fasse concurrence à celui des adjoints ? Ou est-ce même entre le Maire et son cabinet que le curseur va bouger ? Voici les interrogations soulevées par cette délibération.

M. le Maire : Ecoutez, on ne vote pas d'enveloppe ! En 2014 on avait voté une enveloppe mais là maintenant, on ne vote pas d'enveloppe, on vote un nombre d'agents avec des règles qui sont très claires si je puis dire de niveau de traitement, et c'est tout. On ne vote pas d'enveloppe, on vote deux postes et on vote deux maximums à fixer pour la rémunération de chacun. C'est ce qu'impose la loi. D'accord ?

M. MAUGER : Et sur le besoin d'un deuxième recrutement ?

M. le Maire : C'est mon problème. Je constate quand même qu'on était la seule ville des environs à n'avoir qu'un seul membre de cabinet ; toutes les villes des environs de notre importance ont trois postes de cabinet, là je passe de un à deux, d'ailleurs autrefois il y en avait deux déjà il y a de nombreuses années, il y avait deux, voire trois postes, on était passés à un, on était économes en la matière mais j'estime que ce

n'est pas mauvais de revenir à un niveau normal, c'est-à-dire deux. Mais je pourrais demander trois.

M. MAUGER : Vu l'absence de réponse, nous voterons contre.

M. le Maire : Les autres le font et ne s'en privent pas.

Mme DESBOIS : Simplement dire que de notre côté on votera Pour, et ceci pour deux raisons : parce que j'imagine la charge de votre directrice de cabinet aujourd'hui et je pense que pour une commune de notre taille et compte tenu des responsabilités, il y a effectivement justification d'avoir deux collaborateurs de cabinet ; et d'autre part si ça peut nous permettre d'avoir des réponses, M. le Maire, à nos mails, alors c'est un vrai bénéfice. Merci.

M. le Maire : Mais vous avez raison, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons besoin effectivement de renforcer le cabinet.

Mme DESBOIS : J'imagine bien.

M. le Maire : Non mais c'est vrai !

Mme DESBOIS : C'est une des raisons pour lesquelles on obtient peu de réponses à nos mails.

M. le Maire : Eh oui ! On n'a pas le temps !

Mme DESBOIS : Voilà. Ça va dans le bon sens.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

19 - PROTECTION COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE : Adhésion à la convention souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne. Détermination du montant de la participation de la Ville.

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme GENEST : Ayons en tête que cette répartition qui a été

choisie va bénéficier à 82 % des agents de la Ville de percevoir le maximum de la participation retenue, donc un dispositif particulièrement favorable.

Mme REMY-LARGEAU : Une explication de vote : nous allons voter Pour parce qu'évidemment nous ne pouvons que saluer toutes les mesures visant à développer la qualité de la vie au travail des agents de la ville, et notamment la participation de la ville au financement d'une protection complémentaire pour le risque santé de ces agents qui ont été très fortement mis à contribution, cela a été rappelé ces derniers temps et donc ils le méritent bien je pense.

Nous prenons note du fait que le CIG Petite Couronne a attribué le marché à Harmonie Mutuelle mais nous souhaiterions avoir davantage d'informations puisque nous n'avons pas pu participer à une commission sur ce sujet, nous nous interrogeons notamment sur le cahier des charges de l'appel d'offres et sur le caractère avantageux ou pas des prestations offertes comparativement à d'autres, notamment nous sommes étonnés d'avoir choisi des tarifs dépendant de l'âge, d'avoir des forfaits... il n'y pas de forfait famille par exemple, de gratuité pour le deuxième, troisième enfant, enfin des choix qui auraient peut-être pu être plus avantageux.

D'autre part, en ce qui concerne le taux de participation de la Mairie, vous faites référence à ce qui se passe dans d'autres communes, disons que votre participation paraît relativement importante mais sans donner les éléments de comparaison, donc là aussi si vous pouviez les donner pour éclairer notre jugement ?

Et puis je terminerai par une petite parenthèse, je profite de l'occasion qui m'est donnée de parler de la santé pour dire qu'il ne suffit pas pour être soigné aujourd'hui d'avoir la sécurité sociale et une complémentaire pour le risque santé, il faut aussi des soignants. Vous

êtes nombreux, j'espère, dans cette salle à applaudir les soignants le soir pour les remercier de leur travail, cela fait des mois, des années, qu'ils dénoncent les dégradations de leurs conditions de travail, alors maintenant je pense qu'il est temps aussi de les soutenir dans leur combat car ce combat c'est pour notre santé à tous, celle des Antoniens en particulier, les agents de la Ville et tout le monde, et comme vous le savez, le 16 juin il y a une journée de mobilisation dans toute la France, ce sera un moment important pour manifester votre solidarité si elle est réelle. Merci pour votre attention.

Mme GENEST : Pour répondre à la question qui concerne la mutuelle, effectivement le fait d'avoir géré ce contrat avec le CIG nous a permis d'avoir des tarifs intéressants puisqu'il y a un effet volume qui joue, alors bien sûr on peut toujours être mieux-disant mais là je pense qu'on a quand même des tarifs qui sont très intéressants et que l'effet volume du marché public CIG est tout à fait intéressant.

Alors puisque vous voulez des comparaisons chiffrées je vais vous les donner : la ville de Meudon : là où nous sommes à 30 €, 40 €, 50 €, eux ils sont -je vous donne les tranches- de la tranche 3 jusqu'à la tranche 1, ils sont à 20 €, 25 €, 30 €, donc voyez, nous sommes largement mieux-disants. La ville de Rueil Malmaison c'est 10 €, 15 €, 20 € ; la ville d'Issy-Les-Moulineaux, c'est à peu près les mêmes positionnements, donc moins favorables que les nôtres, nous avons j'allais dire quand même une étude qui nous permet de nous positionner très favorablement, et donc voilà les chiffres que moi, j'ai compilés, pour vous donner une comparaison rationnelle sur les chiffres qu'on vous a communiqués dans cette délibération.

Mme LAJEUNIE : Je vous remercie. Bien évidemment nous voterons Pour puisqu'il est normal qu'une chose qui était obligatoire depuis un certain temps dans le privé soit maintenant dévolue aux

agents, c'est bien normal.

Juste une question : très régulièrement c'est la MNT, la Mutuelle Nationale des Collectivités Territoriales, qui est prise dans beaucoup de villes, avaient-ils soumissionné ou pas ?

Mme GENEST : Alors clairement je n'ai pas l'information, il se trouve que c'est un marché public qui avait été passé et l'entité qui a gagné c'est Harmonie Mutuelle mais je n'ai pas eu à ce jour les données précises sur qui avait soumissionné sur ce marché.

(Vote à main levée : Délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Je reviens sur les demandes de David Mauger tout à l'heure : Nous avons une difficulté pour comprendre la répartition des postes entre les postes réellement budgétés et les postes occupés, ce serait bien d'avoir une clarification sur cette information.

M. le Maire : Vous le verrez à l'usage. Vous verrez effectivement qu'il y a pas mal de postes vacants actuellement... On crée des postes mais dès qu'il y a un changement de grade de quelqu'un, il faut revoir le poste, créer un autre poste et supprimer le poste qui n'est plus tenu. Alors tout cela est très compliqué, il y a souvent un écart d'une centaine de postes globalement entre ceux qui existent budgétairement et ceux qui sont réellement occupés, et en plus il peut y avoir des postes vacants. Vacants, c'est-à-dire les gens sont partis, ils n'ont pas été remplacés. Donc tout cela, on le verra à l'usage. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, il y a à peu près 900 postes vraiment pourvus pour 940 ou 950 postes réels, qui devraient en tout cas être pourvus si tout était vraiment

complet. Alors par contre, il y a 1.050 ou 1.100 postes budgétaires mais ça ne veut rien dire. Mais tout cela, on le verra, vous comprendrez. M. Feuillade était excellent en la matière.

Mme HUARD : Dans votre budget, je crois qu'il y en a 1.250.

M. le Maire : C'est possible, oui. Mais il y en a 250 à supprimer.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Il y a un décret qui est sorti le 14 mai 2020, donc très récemment, qui permet le versement d'une prime exonérée d'impôts sur les revenus et de cotisations et de contributions sociales qui peut être versée aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid pour assurer la continuité des services publics. Donc la Ville d'Antony a souhaité bien entendu mettre en œuvre ce dispositif pour ses agents titulaires et contractuels en déterminant quatre niveaux de taux, d'un taux maximum de 1.000 € qui est le taux maximum prévu par le décret, jusqu'à un taux à 250 €. Alors, autant vous dire qu'on a bien réfléchi sur la manière d'attribuer cette prime, nous ne voulions pas attribuer une prime en fonction du nombre de jours de présence sur place par exemple parce que quand il y a des équipes qui sont en rotation, cela ne reflète pas l'engagement ou disons le risque qui était pris par les agents, donc on souhaite attribuer cette prime selon des critères qui sont présentés sur cette délibération, à

savoir : les agents qui ont été en contact permanent avec du public, donc particulièrement exposés au risque ; les agents dont les missions ont imposé une présence importante pendant toute la durée du confinement, en contact occasionnel ou sans contact, donc voyez, on fait la différence entre les différents niveaux d'engagement ; les agents qui sont en télétravail ou en présentiel qui ont dû faire face à un surcroît d'activité en raison de la nature de leurs missions ; et les agents volontaires, certains se sont portés volontaires pour assurer sur la durée des missions qui étaient autres que celles pour lesquelles ils étaient embauchés.

On voulait moduler cette prime. Cette prime sera attribuée, en tout cas une proposition sera faite par les managers et par les encadrements qui connaissent plus particulièrement les modalités dans lesquelles les agents se sont impliqués dans cette crise et ont été exposés. Nous avons présenté ces modalités aux organisations syndicales lors d'une réunion le 2 juin, et donc il est proposé au conseil municipal de voter le principe du versement de cette prime aux agents mobilisés et d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle, dans le respect des principes définis ci-dessus. Pour finir, on a voulu aller vite, parce qu'on souhaitait que cette prime soit versée en juillet pour que ça ait du sens pour les agents qui se sont mobilisés et on ne souhaitait pas reporter cette prime au mois de novembre parce que ça aurait été le cas si on avait dû attendre le prochain conseil municipal, et donc nous sommes allés vite parce que nous considérons que récompenser ces agents rapidement ça a du sens par rapport à l'engagement dont ils ont fait preuve.

Mme HUARD : J'entends le souhait de rapidité et nous sommes effectivement tout à fait favorables au principe d'une prime parce qu'il faut reconnaître l'engagement des personnels municipaux pendant la pandémie, mais cela n'empêche pas que les procédures devraient être

respectées. A notre connaissance le Comité Technique Paritaire de la Ville n'a pas été réuni pour donner un avis, c'est pourtant une procédure obligatoire et les élus du personnel doivent avoir toutes les réponses aussi à leurs questions sur cette disposition, d'autant qu'il y a un aspect individuel qui demande sans doute à être éclairci. Donc nous aurions souhaité que le cadre légal soit effectivement respecté...

M. le Maire : Donc vous êtes Contre la prime.

Mme HUARD : Non.

M. le Maire : Si !

Mme HUARD : Absolument pas. Nous l'avons dit : Nous sommes favorables au versement de cette prime, cependant la pandémie ne doit pas être l'occasion de remettre en cause les droits des représentants du personnel, comme le fait d'ailleurs le Gouvernement.

M. le Maire : Dans ce cas-là... Attendez Madame, je ne vous comprends pas, si on vous suit, il faut passer en novembre.

Mme HUARD : C'est une question de délai.

M. le Maire : Nous avons préféré verser la prime tout de suite.

Mme HUARD : Oui.

M. le Maire : Si vous voulez qu'on attende le prochain conseil pour avoir les moyens de respecter la forme, eh bien, dans ce cas-là, on va perdre trois mois. Vous en prendriez la responsabilité.

Mme HUARD : Vous aviez le temps, je pense, de réunir ce comité...

M. le Maire : Non ! On n'avait pas encore nommé les élus qui allaient participer aux instances, au CHSCT et au CT...

Mme GENEST : Nous avons des élus au CT mais qui ne sont pas encore identifiés. Donc on ne peut pas réunir. Nous, ce que l'on a fait, c'était réunir les organisations syndicales en l'absence de possibilité technique de réunir le Comité Technique, on les a informés, on les a

écoutés, on a dialogué et on a recueilli leur avis et nous avons décidé de présenter cette délibération pour que les agents ne soient pas pénalisés par ce concours de circonstances qui fait que nous sommes en constitution des instances représentatives.

Mme HUARD : Nous voterons cette délibération.

M. le Maire : Merci beaucoup. On passe au vote.

M. MAUGER : Juste une question : Cela concerne combien d'agents à peu près ? Vous avez fait une estimation sur le nombre d'agents qui allaient toucher cette prime ? C'est quasiment la totalité ?

Mme GENEST : Non, cela concerne à peu près 300 agents mais ce sera à déterminer en fonction des encadrants, on attend le retour des encadrants pour nous dire exactement, donc on verra.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - EDUCATION

22 - FUSION DES DEUX DIRECTIONS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE EN UNE ECOLE UNIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE –

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. PARISIS : Des questions que nous nous posons : Cette fusion n'est-elle pas précipitée car le conseil d'école a dû se réunir en plein confinement pour avaliser ce principe, cela nous amène à nous poser quelques questions : Le bilan a-t-il été fait sur les décharges de direction ? Quel avenir pour le contrat CAPE qui semble largement oublié aujourd'hui ? On sait que les directions d'école sont extrêmement sollicitées dans la situation actuelle et nous ne voyons pas en quoi la fusion sera un plus pour ces deux écoles. D'autre part, ça c'est juste une

remarque, la Ville va économiser au passage un contrat sur le temps du midi avec la direction.

M. le Maire : Ugo Di Palma va vous répondre.

M. DI PALMA : Je vais répondre sur le premier point : en ce qui concerne le CAPE d'abord, qui veut dire Contrat d'Accompagnement Pour l'Education, je rappelle simplement que le groupe scolaire bénéficie du CAPE simplement parce qu'il n'est pas en Education Prioritaire. Donc ça ne change absolument rien puisque le CAPE a été prorogé jusqu'à la nouvelle carte de l'Education Prioritaire dont j'ai parlé tout à l'heure dans mon intervention, qui se situe à priori, s'il n'y a pas de décalage, en 2021.

En ce qui concerne les indemnités, ça n'a pas d'incidence, il y a effectivement une économie mais elle est très limitée dans la mesure où le directeur ou la directrice qui sera en poste cumulera pour le coup en école primaire les indemnités de direction de la garderie, de la cantine et des études, alors qu'elles étaient réparties différemment précédemment et comme c'est indexé sur le nombre d'études ou le nombre d'enfants restant à la garderie, de toute façon je ne pense pas que ça aurait une incidence notable sur les économies de la Ville.

Et puis je ne me souviens pas de la première question, si vous voulez bien me la redonner...

M. PARISIS : Un bilan a-t-il été fait sur les décharges des directions ?

M. DI PALMA : Qu'est-ce que vous appelez « un bilan » ?

M. PARISIS : En termes de quantité de travail pour le directeur ou la directrice ?

M. DI PALMA : La directrice était jusqu'à présent demi déchargée, et encore à titre je vais même être plus précis que ça, théoriquement de par les chiffres de l'Education Nationale puisque j'en étais le directeur de l'école élémentaire, normalement je ne bénéficiais que d'une seule demi-

décharge, et d'une demi-décharge exceptionnelle attribuée au titre de l'éducation prioritaire, ce qui n'était pas du tout obligatoire. Il y a des établissements en Education Prioritaire qui n'ont pas de décharge complète. Et c'était exactement la même chose sur la maternelle, la directrice bénéficie statutairement d'un quart de décharge et d'un autre quart de décharge exceptionnelle pour les mêmes raisons que moi, ce qui faisait une demi-décharge. Là, pour le coup, il y a une économie réelle d'un demi-poste pour l'administration mais ce qui ne fait que revenir à ce qui est théoriquement la norme puisqu'on gagne même un quart de poste, puisque j'aurais dû avoir un demi-poste et elle un quart, et là on aura une décharge complète, ce qui veut dire un poste complet au lieu de trois quarts de poste réel. Donc ce n'est pas une économie, pour l'Education Nationale c'est revenir à la norme. Maintenant la création du poste d'assistant socio-éducatif en milieu scolaire, c'est dans ce cadre-là d'ailleurs qu'on a monté le projet initialement avec M. le Maire, c'est justement pour alléger la charge très importante sur un quartier prioritaire surtout sur la dimension sociale qu'il a été créé, et j'espère qu'il sera pourvu pour la rentrée prochaine.

Mme DESBOIS : M. le Maire, juste une explication de vote : Sur le sujet qui est un sujet réellement intéressant, nous, nous allons nous abstenir simplement parce que, comme il n'y a pas eu le temps de réunir les commissions, nous manquons d'informations sur le fond sur le dossier, c'est un sujet important, on n'a pas eu de rencontre avec les acteurs de terrain, et eu égard effectivement aux enjeux que citait M. Di Palma, dans un quartier prioritaire, et à l'impact sur les réductions au global sur les deux groupes scolaires de décharge, on préfère s'abstenir sur ce vote.

M. DI PALMA : Je vais apporter un tout petit complément quand même, il n'est pas inutile et ça m'y fait penser avec l'intervention de Mme

Desbois, j'ai souvent dit « la directrice » parce qu'effectivement c'est une directrice qui prendra la direction du groupe primaire, et ce n'est pas n'importe quelle directrice parce que ce sera la directrice de l'école maternelle. Et c'est aussi pour cette raison qu'il y a eu la fusion parce que ça permettait, comme l'a dit M. le Maire, la cohérence sur la direction d'une personne qui est déjà là depuis trois ans, qui devient prioritaire du fait qu'elle est déjà en poste sur le groupe scolaire et qui a des compétences réelles sur le fonctionnement de cette école.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

VII - SPORTS

23 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LE TENNIS CLUB D'ANTONY

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VIII - AFFAIRES DIVERSES

24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2020 – ADDITIF

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : Le groupe Antony en Mouvement est un petit peu perplexe devant cette demande pour deux raisons : La première c'est d'accepter des dates dépassées alors que finalement les dossiers

pouvaient être déposés avant la crise sanitaire ; et l'autre élément qui nous manque un peu, c'est de savoir quels sont les niveaux de subvention, quels sont les critères qui permettent de les attribuer ? Nous aimerions avoir des éclaircissements sur ce sujet. Pour cette raison, nous voterons Contre.

Mme LAJEUNIE : Sur le principe nous sommes d'accord, on votera Pour l'attribution des subventions, ce n'est pas le sujet. En revanche c'est une requête sur la forme. Sur la forme tout simplement parce que qu'il y ait une reconduction pendant la crise effectivement de subventions qui existaient par le passé, on le conçoit très bien ; sur les nouvelles subventions à de nouvelles associations, il aurait été au moins courtois et pour le moins transparent de nous expliquer ce que c'était que ces associations et pourquoi elles pouvaient bénéficier des nouvelles subventions, tout simplement. Aujourd'hui, n'ayant ni commission, ni explication, on trouve cela un peu dommage. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Isabelle Lajeunie et Agnès Chabot ont déjà dit la moitié de ce que je voulais dire, donc il me reste juste un tout petit morceau : Pourquoi on est obligés de voter tout en bloc ? Par exemple j'aurais bien aimé savoir pourquoi « les Amis du Liban », ce n'est pas plutôt dans le cadre d'un jumelage que c'est géré, ou des choses comme ça.

M. le Maire : Ecoutez, on vote en bloc néanmoins, donc on passe au vote. M. Nehmé ne prend pas part au vote parce qu'effectivement il préside l'une de ces associations.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 45 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Ne Prenant pas Part au Vote (M. NEHME).)

25 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L' ANNEE 2020

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Il s'agit ce soir d'adopter un programme d'actions relatif au FIPD. Alors un petit mot rapidement concernant ce dispositif notamment pour les nouveaux : Ce fonds en fait a pour vocation de soutenir un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, c'est un fonds qui a été créé par Jacques Chirac et Dominique de Villepin en 2006, qui ensuite a été renforcé en 2016 et qui est principalement géré par le Ministère de l'Intérieur.

Donc en ce qui nous concerne, sur Antony, on a élaboré une programmation au titre de ce fonds, en dehors de la vidéoprotection parce qu'effectivement des fonds existent en ce qui concerne la vidéoprotection, mais en ce qui nous concerne ce soir ce n'est pas l'objet, donc pour ce soir, il nous est demandé d'approuver un certain nombre d'actions : Deux actions autour du cadre de préventions socio-éducatives, portées par un dispositif qui s'appelle l'ASJ, l'Accompagnement Suivi Jeunes, en particulier Activac pour les 12/18 ans ; il s'agit d'un accompagnement de jeunes en pré-délinquance, ou en délinquance ; et donc concernant cette action on sollicite une subvention de 2.000 € auprès de ce fonds du FIPD sachant que le dispositif Activac coûte un peu plus de 100.000 €.

Deuxième action au titre de l'ASJ : les Chantiers Educatifs qui permettent aux jeunes de 16 à 25 ans d'avoir une première expérience encadrée et d'accéder aussi à une rémunération face à cette expérience. Pour cette action on sollicite une subvention de 2.500 €.

Là ce sont les deux actions liées à l'ASJ.

Et on a également une action complémentaire qui consiste en un accompagnement spécifique autour de la prévention de la radicalisation et de la promotion de la citoyenneté. Concernant cette dernière action, le montant s'élève à 31.313 € exactement, on sollicite un financement à hauteur de 8.000 € au titre de ce fonds interministériel. Je vous remercie.

M. PARISIS : On voulait juste avoir quelques précisions en fait, des détails sur ce projet : La commission a défini ce programme et l'enveloppe totale, à quoi elle correspond exactement parce que le montant des subventions paraît assez faible par rapport à ce montant global ? Est-ce qu'il y a des financements multiples, des financements croisés ? Et quel est le contenu aussi du projet Prévention de la radicalisation ? Et puis on voulait aussi avoir des précisions sur la notion de pré-délinquance ; et enfin, il est question dans la délibération de « défense du pacte républicain », est-ce que la devise sur la mairie pourrait aider justement à défendre ce pacte républicain ? C'est une demande déjà des anciens élus, il me semble.

M. MONGARDIEN : Pour une explication de vote : Bien entendu le groupe Antony en Mouvement est d'accord sur les objectifs de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, surtout quand on met des investissements dans l'éducation et la médiation plutôt que dans la répression. Nous souhaitons tout de même recevoir plus de précisions sur le détail des objectifs et surtout avoir un bilan d'évaluation des actions menées et des résultats obtenus. Nous voterons Pour les deux délibérations 25 et 26.

Mme LAJEUNIE : Pour les deux délibérations 25 et 26, évidemment Antony Ensemble votera Pour, ce n'est pas le sujet. Juste une question, et juste encore une chose à déplorer : C'est l'inexistence des commissions et d'une mise en place de quelque chose de différent... Je suis désolée, pendant toute la période de confinement et de

déconfinement progressif, bon nombre d'institutions quelles qu'elles soient, d'entreprises quelles qu'elles soient, ont réussi à mettre en place des audio-conférences, des visio-conférences, des informations par mails. Donc à minima nous pourrions avoir un peu d'information sur le contenu d'autant que les montants sont relativement importants. Merci.

M. AÏT-OUARAZ : Première question concernant les financements : Ce sont effectivement des actions sur lesquelles on sollicite des financements croisés, donc plusieurs financeurs contribuent à ces différentes actions et si l'on regarde par exemple la partie Activac qui est en fait une action extrêmement importante pour nous sur Antony, la globalité de l'action dépasse en tout les 300.000 €. Et donc ici on demande une subvention plutôt ... petite en regard du montant de ce dispositif.

Qui sont les autres financeurs ? On retrouve la ville d'Antony bien évidemment et le département des Hauts-de-Seine qui est un financeur extrêmement important pour nous sur ces différents sujets. Donc ça, c'est ce qui concerne la partie Activac.

Concernant les chantiers éducatifs, là les montants sont importants mais beaucoup plus petits que le dispositif Activac, on est sur un peu plus de 37.000 € sur cette action, le principal financeur est le Département, le deuxième c'est la ville d'Antony, et enfin l'Etat, l'Etat sur deux aspects : le FIPD qu'on vote ce soir, et un deuxième dispositif qu'on nomme VVV.

Et concernant le dernier, sur la prévention de la radicalisation, c'est essentiellement la Ville, le Département, enfin on retrouve souvent les mêmes acteurs : Ville, Département et Etat.

Concernant le bilan que vous demandez, le bilan de ces actions, on l'aura dans un an, après qu'elles aient été faites, je ne peux pas vous donner un bilan par anticipation bien entendu.

Mme LAJEUNIE : Sur le bilan, bien évidemment pas de bilan pour ces actions qui sont à conduire, en revanche il y a d'autres actions qui ont été menées, donc le point était simplement de se questionner : est-ce que c'est pertinent ? Est-ce que ça atteint sa cible ? Et en tout cas de se mettre autour de la table pour en discuter parce que le sujet effectivement est suffisamment important.

M. MAUGER : Peut-être une remarque sur le fond : Le dispositif Activac, j'en entends parler depuis quelques années, c'était concernant la Caisse des écoles, on est toujours confrontés au même problème sur le fond, c'est-à-dire qu'on voit passer des dotations qui nous sont proposées, effectivement ce sont des financements croisés et ce qui nous manque très souvent, c'est un tableau qui montre de manière générale quelle est la structure du financement avec les différents partenaires, que ce soit l'Etat, que ce soit la Ville, et ainsi de suite. Et je trouve que pour la bonne information du conseil municipal, il serait vraiment nécessaire d'avoir ce type de tableau.

M. AÏT-OUARAZ : C'est un sujet que vous avez abordé effectivement lors de la dernière Caisse des écoles et pour nous il n'y a aucun souci, ça a déjà été transmis à plusieurs reprises, donc bien évidemment, on va continuer dans cette voie.

Je rebondis aussi sur une question de mon cher collègue sur la devise, si vous vous pensez qu'en inscrivant une devise en un peu plus gros, on va résoudre les problématiques de délinquance et de radicalisation, je suis preneur de votre recette.

M. MAUGER : Ce n'est pas « en un peu plus gros », elle n'y est pas ! Elle est absente.

Mme ASCHEHOUG : Essayez, essayez !

M. le Maire : C'est bon ? On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

M. le Maire : Ce n'était pas la peine de discuter aussi longtemps pour voter à l'unanimité !

26 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR 2020

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Toujours au titre de la prévention de la délinquance, il existe ce qu'on appelle un CLS, un Contrat Local de Sécurité, dont le Département bien évidemment est un acteur important en termes d'actions de prévention et de solidarité. C'est pratiquement 60 % du budget du Département, tous les aspects sécurité et solidarité. En ce qui nous concerne sur cette délibération, le Département soutient ces différentes actions et on a présenté aussi pour cette année une programmation qui répond à un certain nombre de critères. Donc là c'est le Département qui émet un appel à projets et nous, nous répondons à cet appel à projets.

Nous avons répondu sur quatre éléments : Le premier qui est un projet du centre social et culturel autour d'une action éducative et citoyenne pour les 6 à 11 ans, notamment suite à l'arrêt du dispositif Activac pour les 6/11 ans puisqu'ils ont évolué vers d'autres dispositifs, et donc il est notamment proposé une attention et une action particulière pendant les vacances scolaires : un certain nombre de sorties culturelles et des activités éducatives pour rapprocher les familles et les aider sur ces différents sujets notamment auprès des jeunes en ce qui concerne la défense des valeurs de la République et les différents éléments précisés.

Le coût de cette action s'élève à 82.000 € et le montant de subvention qu'on demande au Département est de 15.000 €. Alors j'anticipe la question : quels sont les autres financeurs ? Pour cette action les autres financeurs sont la Ville et la CAF.

Deuxième action : un projet de prévention de la radicalisation. En fait c'est le même que celui qu'on a évoqué juste avant sauf qu'on va solliciter une subvention complémentaire auprès du Département à hauteur de 8.000 €.

Egalement un projet d'atelier écriture. Le montant de ce projet s'élève à 15.000 € ; la subvention qu'on sollicite auprès du Département est à hauteur de 5.000 €. L'organisme qui finance le complément c'est la ville d'Antony.

Enfin une participation au titre du poste de coordinatrice. Effectivement ce contexte local nous a amenés à réfléchir sur une coordination plus forte entre la politique de la ville et la prévention de la délinquance, d'où cette nécessité de coordination renforcée. La masse salariale relative à cette coordination s'élève à 14.000 € et le montant de la subvention qu'on sollicite auprès du Département est à hauteur de 7.500 €.

Il vous est donc demandé ce soir, mes chers collègues, d'approuver ce programme d'actions pour l'année 2020 et ce programme d'actions sera soumis à la prochaine décision du Département, la prochaine commission permanente qui se réunit ce vendredi après-midi autour de M. Siffredi, nouveau Président du Département. Je vous remercie.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 1 RUE DE L'EGLISE A ANTONY SUITE A L'EXERCICE PAR LA VILLE D'ANTONY DE SON DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL SUR LE RESTAURANT O GRAIN DE CEL

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Nous nous abstiendrons sur cette délibération car le cahier des charges nous paraît quand même vague par rapport aux exigences de la Mairie : quel type de restauration ? quel niveau de gamme ? Quels types de fournisseurs ? Est-ce le circuit court ? Et quels horaires aussi puisqu'on est en lien avec la proximité du théâtre mais il nous semble que le cahier des charges aurait pu être un peu plus précis dans ses exigences.

Mme LAJEUNIE : Vous ne serez pas surpris que nous soyons Contre puisque je m'étais opposée effectivement à l'acquisition de ce bien ; cet investissement me semblait incohérent puisqu'à mon sens le métier de la mairie n'est pas d'être agent immobilier et j'ai deux remarques :

D'abord sur le droit au bail, comment a-t-il été fixé parce que pour un commerce, soit le fonds de commerce n'existe pas ou n'est plus exploité et dans ce cas il vaut zéro, soit il est fait en fonction de sa valeur réelle c'est-à-dire du chiffre d'affaires, ce qu'on ne peut pas donner, et dans ce cas-là il serait en-deçà si vous vous basez sur le chiffre d'affaires que vous semblez vouloir lui donner. Donc 200.000 € : Comment avez-vous fait pour l'estimer ? Et de ce fait, si on le considère par rapport à un chiffre d'affaires trop bas, cela veut dire que potentiellement l'acquéreur peut le revendre dans un an ou deux avec une belle plus-value s'il a réussi. Donc est-ce que la Mairie recommencera à préempter le fonds de

commerce ?

Quant au loyer, moi je ne suis pas professionnelle de l'immobilier et donc je me suis tournée vers des professionnels de l'immobilier et ai regardé également ce qui se fait autour à Antony centre-ville dans les mêmes activités, il s'avère qu'un loyer à 3.800 € semble démesuré d'autant qu'à priori il n'est pas fait mention d'un appartement qui va avec comme c'est généralement le cas dans les autres offres actuellement. Cette remarque a juste pour but de dire qu'un fonds de commerce, ça se finance, ça peut se financer auprès d'une banque, ça s'organise, en revanche un loyer ça a un impact direct en fonction du chiffre d'affaires. Et 3.800 € c'est extrêmement difficile pour ce type d'activité aussi vite, sachant qu'il y a des travaux à faire, que le théâtre n'est pas fini, et qu'il y a toute une clientèle à retrouver.

Enfin, un vœu : C'est que les élus de l'opposition puissent être associés aux dossiers et à la sélection future si jamais des gens se présentent.

Mme VERET : Pour répondre à Mme Lajeunie, nous avons des bilans de l'expert-comptable de la gérante précédente et nous partons sur des chiffres existants, vous l'avez reçu d'ailleurs dans la séance du conseil municipal. Il y a également un loyer qui est existant, qui n'a absolument pas bougé, c'est le loyer qu'il y avait à la gérance précédente, donc je pense que vu les chiffres qui étaient tenus précédemment, le loyer est tout à fait plausible. Effectivement, vu la baisse qu'il y a eu en 2018, il est évident que c'était tellement négatif, il y a de quoi faire beaucoup mieux dans cet endroit-là ; c'est un endroit stratégique avec le métro à côté, les bus, à 5 minutes du centre-ville, il y a vraiment de quoi travailler, je ne pense pas que le loyer soit exagéré, je suis désolée, par rapport à tout ce qui se fait à Antony actuellement.

Mme LAJEUNIE : Le loyer était tellement gérable qu'effectivement

ça n'a pas fonctionné, donc...

Mme VERET : Ah si, il a bien fonctionné avant, Madame Lajeunie, c'est-à-dire que la personne qui est arrivée après n'a pas su tenir ce commerce.

Mme LAJEUNIE : N'oubliez pas que le Covid est passé par là, et qu'aujourd'hui dans ce type d'activité, on ne sait pas combien de temps on devra garder une certaine distanciation des personnes... mais on en reparlera.

Mme VERET : Tout à fait, avec plaisir. Je pense que c'est gérable et vraiment il y a de quoi faire quelque chose de très bien.

Mme DESBOIS : Simplement une explication de vote pour dire que pour le groupe Antony en Mouvement on votera Pour. Evidemment, on plaide en faveur de la dynamisation et du travail de fond sur l'activité commerciale de nos zones antoniennes. Les débats qu'il y a eu entre Marie Veret et Isabelle Lajeunie prouvent qu'il est important sur ce sujet-là comme sur d'autres, mais sur ce sujet-là en particulier, de pouvoir là aussi se mettre autour de la table au sein de la commission Développement économique mais pas que ; se posait la question au-delà de la rue de l'Eglise, quelle politique, quels outils, quels moyens pour dynamiser et faciliter effectivement l'attractivité de nos commerces sur Antony. Simplement une remarque par rapport au cahier des charges que vous avez rédigé : on peut noter qu'il est en termes de critères strictement lié à l'insertion du développement durable, donc en matière d'emploi, mais en matière écologique il ne dit rien... On aurait pu imaginer, compte tenu de l'intérêt de ce type de projet et de la rentabilité espérée pour l'acquéreur, qu'on puisse y associer, d'autant plus que c'est un droit de préemption de la mairie, des critères de ce type-là en matière de développement durable. Merci.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 3

voix Contre et 5 Abstentions.)

28 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION « CHARTE QUALITE CONFIANCE » 2020

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : Bonsoir à tous, pour différentes raisons, notamment attirer de nouvelles entreprises innovantes et en croissance, la ville d'Antony a signé en 2016 une convention de partenariat avec le Pôle de compétitivité Systematic Paris-Région qu'elle renouvelle chaque année. Cette association avec un acteur majeur de l'innovation à l'échelle régionale a contribué à renforcer l'attractivité du territoire antonien et à valoriser l'image économique de la ville.

Outre l'organisation d'un grand événement sur la Smart city qui a réuni sur la commune des grandes entreprises, des start-up, des universitaires, des élus et des institutions telles que la Société du Grand Paris ou la Région Ile-de-France, la ville a également coorganisé un événement sur le numérique au service de l'environnement qui a ensuite donné lieu à une initiative sur la qualité de l'air dont nous avons déjà parlé ici également, puis sur les territoires et l'industrie 4.0. Toutes ces manifestations réunissent un panel varié d'entreprises et d'acteurs

publics. Au regard de cette dynamique il est proposé au conseil municipal de renouveler ce partenariat.

Et je voudrais ajouter un mot par rapport à la conjoncture locale qui a été citée en termes de question tout à l'heure : nous allons probablement avoir une crise économique majeure en France. Au niveau de la commune nous avons peu de moyens d'actions, notamment d'actions directes auprès des entreprises, mais nous en sommes conscients et nous sommes mobilisés pour aider notre tissu économique local et notamment notre action se fait par l'insertion dans des dispositifs existants et des partenariats ; et le partenariat avec le Pôle Systematic s'insère dans ce type d'action. Le Pôle Systematic est très mobilisé sur les problèmes liés aux entreprises dans le cadre de la crise du Covid et de nombreuses initiatives notamment au niveau régional sont organisées. Et concrètement, par exemple sur Antony dans le cadre de ce partenariat, nous allons faire avant la fin de l'année ce que l'on appelle un Club Open Business qui permet de mettre en relation des entreprises innovantes qui cherchent de nouveaux clients avec des donneurs d'ordre. Ce sera fait à Antony parmi d'autres initiatives.

Et puis un dernier mot sur ce thème également : le Pôle Systematic est très mobilisé autour des thèmes de réindustrialisation. Il y a une prise de conscience récente liée aux différentes crises sur les besoins d'industrialisation en France et sur notre territoire, et nous sommes avec eux sur ces questions-là.

Donc pour toutes ces raisons, il est demandé au conseil municipal d'adopter la convention de partenariat à passer avec le Pôle de compétitivité Systematic Paris/Région pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

M. MONGARDIEN : Une explication de vote : Concernant ce partenariat de la ville avec le Pôle de compétitivité Systematic, nous en comprenons le bien fondé et les objectifs associés mais nous aimerions connaître, en dehors de l'organisation des réunions, -alors là, on en a appris un peu plus- quelles sont les retombées pratiques pour Antony ; vous parlez de l'attractivité des entreprises innovantes : quels sont les chiffres ? Qu'est-ce que ce partenariat nous a permis d'attirer comme entreprises ? On voudrait avoir un peu plus d'éléments pour juger du bien-fondé de ce partenariat qui nous paraît important, mais qu'on peut questionner dans l'exécution.

Mme HUARD : Nous partageons ces interrogations sur effectivement le bilan et en termes de créations d'entreprises et d'emplois puisque ça devrait être l'objectif de ces actions et au bout d'un certain nombre d'années peut-être d'enregistrer des résultats tangibles ; par ailleurs vous avez parlé de réindustrialisation mais il y a également dans le domaine du médical, de la santé, à Antony un certain nombre d'entreprises, de centres de recherches et c'est aussi un axe important des réflexions en cours au niveau régional sur la réindustrialisation, donc notre question c'est : Est-il envisagé également des partenariats avec par exemple le groupe Medicen Santé qui pourrait permettre d'étudier aussi le développement de ces activités ? On sait que la ville a des atouts puisqu'elle a du foncier disponible et des entreprises déjà implantées dans ce domaine.

Je précise que pour ce sujet, nous nous abstiendrons en l'absence d'un bilan plus détaillé sur les résultats.

M. le Maire : Parfait.

Mme LAJEUNIE : Alors même question qu'Antony en Mouvement sur effectivement les retombées sur les nouvelles entreprises innovantes : combien se sont installées ? Dans quels domaines ? Et que

font-elles ? Parce que ce serait bien que malgré tout le partenariat ne se limite pas simplement à payer l'organisation d'événements, et j'aimerais savoir pourquoi le partenariat est passé de 10.000 € en 2018 à 15.000 € cette année ?

M. le Maire : Pas d'autres questions ? M. Goulette ?

M. GOULETTE : Je vais répondre à vos questions : La question des retombées du partenariat est une très bonne question, vous avez raison de la poser. Il faut se poser la question de l'efficacité de nos politiques publiques. Je voudrais quand même signaler la modestie des financements ; bien sûr il faut que chaque euro dépensé soit dépensé utilement. Une subvention de 15.000 €, c'est à comparer à 3 M€ le budget du Pôle de compétitivité Systematic. En s'insérant dans ce dispositif, nous bénéficions bien au-delà de la somme que nous mettons par l'accès à un réseau de tous les acteurs dynamiques actifs en France : toutes les entreprises du CAC 40 actives dans les hautes technologies, tout le tissu d'entreprises de taille intermédiaire en Ile-de-France, toutes les PME innovantes, les Pôles de compétitivité, les dispositifs d'incubation, etc. Donc en fait on met le pied, si je puis dire, dans un dispositif qui nous ouvre des horizons bien au-delà des sommes en question.

Ensuite, je suis tout à fait d'accord avec vous, la question des retombées est importante, mais c'est un travail sur la durée d'image, en fait il y a deux axes : il y a un travail « d'image et de marketing territorial » que nous effectuons, qui a commencé à porter des fruits dans le sens où par les événements que nous avons organisés, nous avons eu des acteurs qui sont venus à Antony qui ne connaissaient pas forcément notre ville ou qui ne la connaissaient pas forcément sous cet angle-là, et nous apparaissions comme une ville très dynamique pour ces gens qui pourraient venir s'installer.

Ensuite, il y a un deuxième axe que nous avons l'intention de développer plus avant cette année dans la suite du mandat, qui est de travailler sur une application directe des entreprises d'Antony et notamment de leur transformation numérique. Je ne pourrais pas vous donner de chiffres, c'est un travail sur la durée que nous menons.

Sur la question du médical et de la santé, c'est un problème tout à fait important. Nous avons des entreprises dans ce domaine. Je voudrais signaler qu'Air Liquide s'est distinguée parce que, comme vous le savez, un consortium industriel a été annoncé dans le cadre de la crise du Covid pour la fabrication de respirateurs en urgence et le site d'assemblage de ce consortium industriel porté par Air liquide est situé à Antony, à Antonympole en l'occurrence. On est bien dans le domaine de la santé.

Par rapport à votre question sur le Pôle Medicen, le Pôle Systematic en fait nous apporte déjà, si je peux reprendre l'image que je prenais tout à l'heure, de mettre un pied dans un système, le Pôle Systematic nous apporte déjà un lien avec tous ces autres pôles de compétitivité, notamment sur les aspects thématiques. Donc en fait, nous n'envisageons pas pour le moment d'élargir à de nouveaux partenariats directs comme avec Medicen, parce que d'une certaine façon, nous avons déjà toutes les portes ouvertes par ce partenariat avec Systematic qui est l'un des plus gros pôles de compétitivité déjà en Ile-de-France et même en France.

Ensuite pour la question : Combien d'entreprises se sont installées ? On en a déjà parlé. On a quand même déjà eu des retombées sur l'espace Antony Pôle Innovation mais qui ne sont pas seulement liées à cette action mais à tout un ensemble d'actions autour de l'innovation et des entreprises innovantes et les entreprises qui se créent pour lesquelles nous avons déjà eu des entreprises qui sont

venues s'implanter à Antony ou qui y sont restées et qui, sinon, seraient parties ailleurs.

Maintenant pour la question de la subvention, il est inexact de dire qu'elle a augmenté cette année, c'était le même montant l'année dernière, c'est effectivement un montant qui avait été réévalué par rapport à la première convention parce qu'on était en-dessous de ce qui se pratiquait dans les autres villes, les autres partenariats de Systematic avec les organisations de même type.

Mme LAJEUNIE : Si je puis me permettre, je n'ai pas fait d'erreur, je vous ai dit 10.000 € en 2018, j'ai parlé de 2020 aussi mais je n'ai pas parlé de 2019. Mais n'empêche qu'on passe de 10.000 € à 15.000 € et si c'est effectivement le prix de l'organisation des événements, eh bien c'est peut-être un peu cher mais ne vous inquiétez pas, je ne suis pas du tout inquiète sur le financement de Systematic. Systematic va très bien, c'est simplement sur les deniers publics.

Et quant aux nouvelles entreprises innovantes et aux retombées, en fait nous comprenons que momentanément il n'y en a pas.

M. GOULETTE : Alors donc deux erreurs : l'augmentation n'était pas en 2020 mais en 2019. Isabelle, tu étais au conseil municipal et tu étais avec moi à l'époque, tu pouvais poser la question à ce moment-là...

Mme LAJEUNIE : Elle a été posée à l'époque en 2018 sur ce dont je parle et je ne parle pas de 2019.

M. GOULETTE : Je ne m'en souviens pas. Et puis qu'est-ce qui a été dit, l'autre attaque ?

Mme LAJEUNIE : Ce n'est pas une attaque, c'est simplement une demande d'explication sur le budget. C'est une faible somme pour Systematic, mais je ne suis pas inquiète pour le pôle Systematic et les retombées de Systematic ...

M. GOULETTE : Ah oui les retombées...

Mme LAJEUNIE : Et le nombre d'entreprises, il n'y a pas de réponse sur le nombre d'entreprises innovantes qui se sont installées sur Antony.

M. GOULETTE : Il n'y a pas de retombées. Oui mais ce n'est pas pas parce qu'il n'y a pas de réponse qu'il n'y a pas de retombées.

Mme LAJEUNIE : Alors il peut y avoir une réponse ?

M. GOULETTE : Je partage ce point, c'est important de savoir évaluer les politiques, mais je vous l'ai dit, l'un des premiers axes était le marketing territorial ; venez à nos événements, venez voir le qualitatif des intervenants que nous avons, des personnes qui viennent de toute l'Île-de-France, qui ne connaissent pas forcément Antony sur ces aspects-là et qui sont toutes ravies en nous disant « c'est formidable, qu'est-ce que vous êtes dynamiques, etc. ! » Cela, c'est du qualitatif.

Mme LAJEUNIE : Je ne conteste pas les événements et la qualité des événements, simplement les 15.000 € qui vont avec, c'est tout. C'était juste ma question.

M. le Maire : On va arrêter là.

Mme DESBOIS : Pour faire le médiateur et faire lien en même temps si je peux me permettre : M. Goulette j'entends complètement les difficultés à évaluer les retombées directes et je suis d'accord que ça s'inscrit sur le temps long, les dynamiques de développement économique, vous dites 15.000 € sur 3 M€ du Pôle Systématique, on peut estimer qu'une ville comme Antony peut investir plus parce que le retour sur investissement est probablement quelque chose qui doit s'inscrire comme vous dites dans la durée mais qui doit faire l'objet d'un investissement important. Et au-delà de cela, le marketing territorial, j'entends, mais pour les acteurs économiques, on est dans les Hauts-de-Seine, nombre de villes font la course à l'échalote pour faire venir des entreprises sur leur territoire, une conférence à l'année sur la Smart City

a le mérite d'exister mais il ne me semble pas qu'elle fasse d'Antony, excusez-moi, « the place to be » pour s'installer ! Il faut aller bien au-delà de cela, probablement dans les actions à mener.

Et justement pour ne pas faire que donner des leçons, nous vous proposons d'y travailler ensemble parce qu'il y a énormément de choses à faire et un potentiel important sur notre commune, en tout cas, on en est convaincus.

M. le Maire : On compte sur vous, Mme Desbois. D'accord. On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

30 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2020 (1er et 2ème JURYS)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MONGARDIEN : Juste une question du coup : quels étaient les critères pour cette sélection ?

M. PASSERON : Les critères sont toujours les mêmes. Alors une chose à savoir : Priorité est toujours donnée aux jeunes issus d'un « territoire politique de la ville », je ne sais pas si tout le monde le sait mais c'est une information intéressante à savoir, qu'il faut rappeler régulièrement.

Alors les critères sont : le plan de financement, les ressources des parents si ce sont les parents qui s'impliquent, les ressources sont plafonnées ; également les ressources des jeunes qui ont travaillé, qui ont également un apport financier ; la faisabilité, la pertinence du projet scolaire, l'âge 18/26 évidemment, le cumul avec les autres aides possibles, tout cela est pris en compte et le montant qui est défini est un

savant mélange de savants calculs de tous ces critères.

Mme REMY-LARGEAU : Pour Antony Terre Citoyenne une explication de vote : nous allons voter Pour évidemment puisque nous sommes d'accord sur le principe de proposer des aides à la mobilité étudiante, dans ce monde où certains s'acharnent encore à construire des murs il nous semble plus que jamais nécessaire de construire des ponts, de favoriser les rencontres dès le plus jeune âge, et donc de lever pour cela les obstacles financiers qui pourraient s'y opposer. Mais deux catégories de questions : la première qui rejoint celle qui vient d'être posée, il y avait la question des critères, vous y avez répondu ; j'aurais aussi voulu savoir le nombre de dossiers qui avaient été déposés ? Est-ce que toutes les demandes ont été satisfaites ? Est-ce qu'il y a eu des refus ? On n'a pas d'informations.

Et deuxièmement une réflexion plus générale : Encore une fois, on est favorables à ce type d'aide et de soutien mais on aimerait aussi qu'il y ait une réflexion plus générale sur l'aide que pourrait apporter la mairie aux étudiants qui sont mis tout particulièrement en difficultés dans le cadre de cette crise pour payer leur loyer, même pour se nourrir parfois. Merci.

M. PASSERON : Je vais répondre sur la question du nombre de dossiers mais je n'ai pas ce chiffre en tête, ça remonte déjà à quelques mois ; par expérience quasiment toutes les demandes qui sont formulées aboutissent à une subvention, c'est rare que les aides soient refusées. Si elles sont refusées, c'est qu'on estime que les personnes ne répondent pas aux critères parce qu'elles ont des ressources trop importantes, comme la ville ne jette pas l'argent par les fenêtres, nous faisons très attention à cela mais c'est assez rare. Et je précise qu'il n'y a pas de limite dans le nombre de dossiers traités ou à traiter.

Mme CHABOT : J'ai déjà eu réponse à pas mal de nos questions,

Antony en Mouvement est également favorable à ce projet mais s'il n'y a eu que sept projets récompensés ou aidés, cela veut dire peut-être que ce dispositif n'est pas assez connu de nos jeunes et comment en assurer une meilleure promotion pour permettre effectivement d'aider ces jeunes pour leur mobilité qui est effectivement un point très important ?

Par ailleurs je pense qu'ils n'ont pas pu tous partir, comment vous allez faire pour ceux qui devaient partir là ?

M. PASSERON : La ville a décidé de continuer à soutenir les jeunes et ne pas les freiner dans leur projet, donc nous avons ajouté une clause pour éventuellement annuler le soutien si des jeunes ne pouvaient pas partir au dernier moment, mais on a préféré les encourager jusqu'au dernier moment et valider cette aide dès à présent. Bien sûr ça risque de se jouer en l'espace de quelques jours parce qu'eux-mêmes ne savent pas s'ils partiront, tout dépend de la levée des mesures sanitaires dans leur pays. Donc ça va se jouer au mois de septembre, mais déjà ils peuvent compter sur l'aide de la ville dans le montage de leur projet.

Et pour répondre à votre question concernant la communication, c'est à tous les Antoniens, donc vous également, de relayer cette information, cette aide que la ville propose, il y en a d'autres, c'est une d'entre elles, mais le 11 en propose bien d'autres, et la communication se fait très largement. Nous avons aujourd'hui presque 5.000 jeunes qui reçoivent régulièrement nos informations dont nos lecteurs du 11 avec toutes les informations sur toutes les aides possibles, donc si vous voulez contribuer également à faire connaître ces aides, bienvenue. Merci.

M. MAUGER : J'ai une demande de précision : j'ai cru comprendre qu'il y avait une articulation entre ces dispositifs et le contrat de ville ou la politique de la ville. Est-ce que c'est bien le cas ? Et dans ce cas, est-ce que vous avez un œil par exemple sur le nombre de personnes qui sont issues de quartiers qui relèvent de la politique de la

ville par rapport à l'ensemble des personnes qui sont bénéficiaires de ce dispositif ?

M. AÏT-OUARAZ : Alors on va dire qu'il n'y a pas de lien direct entre ce dispositif et toute la partie politique de la ville, par contre nos services échangent entre eux et collaborent et bien évidemment un certain nombre de jeunes du Noyer Doré postulent à ce dispositif ; et pour aussi répondre à une des remarques précédentes, on sensibilise aussi les jeunes sur le fait de préparer leur dossier. On ne va pas envoyer un petit mail en disant : « Ça m'intéresse, je vais faire un petit voyage, je vais me balader... » Non. Il y a une vraie démarche, il y a une vraie préparation, un projet à monter, un budget à monter, un travail de préparation importante qui est demandé. Mais beaucoup de jeunes du Noyer Doré ont pu bénéficier de cette bourse.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : On va voir tout à l'heure les désignations dans un certain nombre d'instances notamment la CAO, la DSP, la SPL... La loi nous contraint quant au nombre de sièges et au format du conseil d'administration de ces commissions-là, nous souhaitons nous, en tant que groupe minoritaire, que l'ensemble des groupes minoritaires puissent être représentés, alors ils ne peuvent pas l'être au sein même de la CAO et puis de la DSP ni de la SPL mais nous voyons que dans le règlement intérieur de ces organes il est possible d'avoir des membres avec des

voix consultatives. Dans les articles correspondants, il serait donc possible de mettre qu'un membre de chaque groupe minoritaire puisse être présent dans ces structures, avec voix consultative. C'est une suggestion de modification du règlement intérieur, il concerne les articles 1.2.4, 2.2, 4.2.4 et 5.2.4. C'est la proposition que nous souhaitons faire.

M. le Maire : Bien. Proposition non retenue.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

32 - DESIGNATION DE MONSIEUR LE MAIRE COMME REPRESENTANT DE LA VILLE POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

M. le Maire : Donc vous aurez du spectacle, vous verrez.

Nous arrivons à la 33ème délibération mais qui va avoir 32 points, donc ça fait 65 puisqu'il faut voter 32 fois pour désigner les représentants du conseil municipal au sein de 32 organismes.

33 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

- Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris :

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour Tous (sont élus Mme Précetti, M. Médan, Mme Rolland, M. Hubert, Mme Sansy, M. Legrand, Mme Schlienger, M. Néhmé, Mme Maciera-Dumoulin, et M. Ait-

Ouaraz) , 6 voix pour la liste commune en Mouvement et Antony Ensemble (Est élu M. Hobeika), et 5 voix pour la liste Antony Terre Citoyenne (Est élu M. Mauger).

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

Sont élus avec 38 voix M. Sénant comme titulaire et M. Médan comme suppléant

- **Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour tous (Sont élus M. Colin, Mme Maciera-Dumoulin, M. Pégorier, M. Ben Abdallah, Mme Aubert et Mme Zambardjoudi), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Est élue Mme Desbois), 5 voix pour la liste Antony Terre Citoyenne (Est élue Mme Aschehoug)

Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour Tous (Sont élus Mme Sansy, M. Di Palma, Mme Fauret, M. Ben Abdallah et M. Ait-Ouaraz), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Est élue Mme Desbois) et 5 voix pour Antony Terre Citoyenne (aucun élu).

- **Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM « Hauts de Bièvre Habitat » :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élus par 38 Voix M. Ait-Ouaraz à l'assemblée générale et au comité de coordination comme titulaire et M. Reynier comme suppléant au comité de coordination

Mme DESBOIS : Un commentaire pour Antony Habitat : là où les statuts permettaient d'avoir un représentant de l'opposition, la transformation en COOP ne le permet pas visiblement dans les statuts, c'est regrettable.

M. le Maire : Très bien. C'est noté.

- **Sous-Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour Tous (Sont élus Mme Aubert, M. Colin, Mme Fauret, M. Kalonji, M. Néhmé, et Mme Galli), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Est élue Mme Chabot), et 5 voix pour la liste Antony Terre Citoyenne (Est élu M. Parisis).

- **Comité Syndical du Syndicat Mixte ouvert d'études « Forum Métropolitain du Grand Paris » :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Est élu comme suppléant avec 38 Voix M. Médan

- **Comité Stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élus avec 38 Voix M. Arjona, titulaire et Mme Précetti, suppléante

- **Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élus avec 38 voix comme titulaires M. Sénant, M. Legrand, Mme Lemmet et M. Arjona et comme suppléants Mme Pauly et Mme Aubert

- **Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élus avec 38 Voix Mme Lemmet comme titulaire et M. Foyer comme suppléant

- **Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élues avec 38 Voix Mme Enamé comme titulaire et Mme Rolland comme suppléante

- **Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) :**

(Il est procédé à un vote à main levée)

Sont élues avec 38 Voix Mme Lemmet comme titulaire et Mme El Mezoued comme suppléante

- **Commission d'Appel d'Offres :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour Tous (Sont élus comme titulaires Mme El Mezoued, Mme Genest, M. Néhmé et Mme Pauly et comme suppléantes Mme Rolland, Mme Précetti, Mme Fauret et

Mme Rafik), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Sont élus comme titulaire M. Mongardien et comme suppléante Mme Lajeunie), et 5 voix pour la liste Antony Terre Citoyenne (Aucun élu).

- **Commission chargée de l'étude des Délégations de Service Public :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour tous (Sont élus comme titulaires Mme Genest, Mme Rolland, Mme Précetti et M. Pégorier et comme suppléants Mme Fauret, Mme Léon, M. Gioria et M. Reynier), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Sont élus comme titulaire M. Célestin et comme suppléant M. Mongardien), et 5 voix pour la liste Antony Terre Citoyenne (Aucun élu)

- **Commission des Services Publics Locaux :**

(Il est procédé à un vote à bulletin secret)

M. le Maire : Ont obtenu 38 voix la liste Antony pour Tous (Sont élus comme titulaires Mme Genest, Mme Rolland, Mme Précetti et M. Pégorier et comme suppléants Mme Fauret, Mme Léon, M. Gioria et M. Reynier), 6 voix pour la liste commune Antony en Mouvement et Antony Ensemble (Sont élus comme titulaire M. Mongardien et comme suppléante Mme Lajeunie), et 5 voix pour Antony Terre Citoyenne (Aucun élu).

- **Conseils d'Ecoles :**

(Il est procédé à un vote à main levée : Les candidats de la majorité sont tous élus avec 38 Voix)

- **Conseil d'Administration des Etablissements Locaux d'Enseignement :**

(Il est procédé à un vote à main levée : Les candidats de la majorité sont tous élus avec 38 Voix)

- **Conseil d'Administration de l'Association Sports Loisirs d'Antony :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix M. Reynier, M. Di Palma, Mme Pham-Pingal, M. Bensabat, Mme Fauret et Mme Zambardjoudi.)

- **Conseil d'Administration de l'Association du Théâtre Firmin - Gémier :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élues avec 38 Voix Mme Léon, Mme Aubert, Mme Schlienger et Mme Pauly.)

- **Harmonie Municipale :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix Mme Rolland, Mme Aubert, Mme Galli et M. Goulette)

- **Syndicat d'Initiative – Office de Tourisme :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élues avec 38 Voix Mme Rolland et Mme Léon)

- **Association pour la Gestion du Centre Psychothérapique et Pédagogique Spécialisé du Parc Heller :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élues avec 38 Voix comme représentante du Conseil Municipal Mme Léon et comme personnalité extérieure Mme Battu)

- **Résidence de retraite FLORIAN CARNOT :**

(Il est procédé à un vote à main levée : est élu avec 38 Voix M. Colin)

- **Association de Gestion de la Résidence « La Chartraine » :**

(Il est procédé à un vote à main levée : est élu avec 38 Voix M. Colin)

- **Commission Extra-Municipale relative aux jumelages de la Ville :**

(Il est procédé à un vote à main levée : Sont élus avec 38 Voix Mme Sansy, M. Vouldoukis, M. Néhmé, Mme Maciera-Dumoulin, M. Legrand, Mme Fauret, Mme Rafik, M. Goulette, Mme Berthier, Mme Schlienger, Mme Léon et Mme Rolland)

- **Commission de suivi du projet de suppression du passage à niveau n° 9 :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus à l'unanimité M. Néhmé, M. Goulette, Mme Aubert, Mme Pham-Pingal, Mme Précetti, M. Kalonji, M. Arjona, Mme Sansy, Mme Aschehoug, Mme Lajeunie et Mme Desbois)

- **Commission d'Indemnisation Amiable des professionnels riverains dans le cadre des travaux de suppression du passage à niveau de Fontaine-Michalon :**

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix M. Néhmé comme titulaire et Mme Veret comme suppléante)

- Commission d'indemnisation amiable relative aux travaux du tramway T10 entre Antony et Clamart :

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix Mme Veret comme titulaire et M. Hubert comme suppléant)

- Commission de suivi autour des installations du centre de traitement des déchets de Massy :

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix M. Arjona comme titulaire et M. Gioria comme suppléant)

- Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la 2ème chance des Hauts-de-Seine (E2C 92) » :

(Il est procédé à un vote à main levée : est élu avec 38 Voix M. Ben Abdallah)

- Club des Villes et Territoires Cyclables :

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix Mme Précetti comme titulaire et M. Kalonji comme suppléant)

- Groupement d'Intérêt public (GIP) Maximilien, portail de dématérialisation des Marchés Publics :

(Il est procédé à un vote à main levée : sont élus avec 38 Voix M. Néhmé comme titulaire et M. Goulette comme suppléant)

M. le Maire : Nous avons terminé l'ordre du jour, y a-t-il des questions ?

- Questions orales

Mme ASCHEHOUG : Oui, nous avons une question orale par rapport à Fontaine Michalon parce que le lundi de Pentecôte j'ai découvert sur les réseaux sociaux que la boulangerie Lhérault avait été taguée dans la nuit et, pour ceux qui ne le savent pas, c'est quand même un boulanger-pâtissier de grande renommée puisqu'il a gagné plein de prix ces dernières années, le dernier c'était « Le gâteau des Hauts-de-Seine 2020 » ; ce méfait s'ajoutant à des tentatives de cambriolage plus ou moins avec pénétration de la boutique semblait avoir porté un coup sérieux au moral des propriétaires, donc je me suis rendue sur place avec Bruno Edouard de Citoyens à Antony, membre de notre collectif. On a pu discuter assez longuement avec Monsieur et Madame Lhérault et avec d'autres personnes du quartier par la suite et nous avons découvert qu'il y avait un vrai problème de sécurité sur le quartier, vous en aviez d'ailleurs parlé lors de la rencontre du 5 mai en parlant de l'embauche d'un maître-chien parce qu'en fait la boulangerie n'est pas la seule concernée, la pharmacie aussi, le salon de coiffure et des particuliers ont aussi été visés par des tentatives d'effraction et de cambriolage, et là ce n'est pas tellement le confinement qui est en cause mais plutôt les travaux qui bloquent le passage à niveau et font de la rue un cul de sac. Et donc, notamment le dimanche après-midi, c'est un lieu de rendez-vous pour du trafic. Mais les débuts de soirée aussi visiblement sont délicats pour les femmes qui sont sujettes aux incivilités et donc la question se pose de savoir comment ça va se passer quand le passage souterrain sera ouvert avec des risques qui peuvent s'accroître. Il y a une caméra de surveillance en face de la boulangerie qui ne servira à rien puisqu'elle pointe principalement l'entrée du RER et que pour être efficace elle devrait non seulement pivoter mais avoir derrière les écrans qui réceptionnent des équipes pour surveiller les images 24h/24, sinon elle

ne sert à rien. Etant fixe, elle ne voit pas les agressions contre les boutiques ni les ventes illicites sur les parkings.

Sachant tout ça, pourquoi n'y a-t-il pas plus de rondes de policiers municipaux et nationaux dans ce quartier ? Il est vrai que 4 policiers municipaux c'est bien peu pour faire le tour de tous les quartiers et dissuader par leur présence ou rassurer les habitants, mais les policiers nationaux aussi doivent être renforcés car c'est d'eux dont relève la répression des trafics.

Il faut faire quelque chose, M. le Maire, il faut agir avant l'été. Ne laissez pas s'enkyster cette situation, le quartier, ses habitants et ses commerçants méritent mieux que de devenir un lieu de deal, une zone de peur ou de non-droit. Pouvez-vous assurer dès maintenant la sécurité des habitants et des habitantes du quartier ? Merci.

M. le Maire : Déjà, pendant plusieurs semaines, pendant trois semaines, la Ville a payé un maître-chien pour surveiller justement, pour protéger les commerçants du quartier, à la suite de deux hold-up je crois. Et donc effectivement il y a un problème visiblement actuellement de sécurité dans ce quartier spécifique à M. Lhérault ou plus généralement, je ne sais pas trop, en tout cas ce qui est sûr c'est que nous allons, et je sais que vous allez voter Contre, en tout cas nous allons installer des caméras.

Mme ASCHEHOUG : Mais il y en a déjà une !

M. le Maire : Une caméra, ça ne sert à rien. Pour surveiller un quartier entier, il faut au moins dix caméras qui regardent dans tous les sens car rien qu'à la gare, la gare du RER C, au Chemin d'Antony où il y a 300 ou 400 voyageurs par jour, c'est-à-dire pratiquement personne, il y a dix caméras. C'est ce qu'il faut pour arriver à surveiller l'ensemble d'une gare. Et une gare, c'est facile par rapport à un quartier où il y a plein de recoins. Donc nous allons installer le nombre de caméras qu'il

faudra pour arriver à surveiller l'ensemble du quartier Fontaine Michalon parce qu'en effet il y a un problème et on ne peut pas le laisser comme ça.

Par ailleurs le passage souterrain, le passage sous les voies piétons sera également surveillé par des caméras. C'était prévu depuis le départ, on avait bien informé les habitants qu'il y aurait un réseau de caméras qui assureraient la sécurité sous les voies.

Maintenant, si la police nationale fait son travail, ce sera mieux. Le rôle de la police municipale n'est pas de faire de la répression. Ils ne sont pas armés pour cela. Donc c'est à la police nationale, d'ailleurs nous avons demandé à plusieurs reprises au commissaire d'intervenir plus souvent...

Mme ASCHEHOUG : Il faudrait insister ...

M. le Maire : ...dans ce quartier, et malheureusement pour le moment, nous n'avons pas beaucoup de réponses.

Mme ASCHEHOUG : Mais ça veut dire quand même qu'il faut beaucoup de gens derrière les écrans pour surveiller ce qui se passe.

M. le Maire : Non, ce n'est pas la peine. Les images sont enregistrées... A la SNCF vous savez, il y a 30 ou 40.000 caméras en Ile-de-France, rien qu'à la SNCF mais autant à la RATP et il y a une dizaine de personnes qui surveillent, pas plus. Donc ce n'est pas la peine d'avoir des centaines de personnes qui surveillent. Simplement les faits sont enregistrés et la police peut ensuite intervenir pour prendre les images.

Mme ASCHEHOUG : Oui mais bon ... vous savez très bien que quand il y a des agressions dans le quartier, les gens ont des cagoules, ont des capuches...

M. le Maire : Oui eh bien s'ils se baladent en cagoule, ils se feront remarquer quand même malgré tout !

Mme ASCHEHOUG : Moi je connais plein de gens qui se baladent en cagoule et qui sont honnêtes. En ce moment avec nos masques... je pense que ça va être très fort comme risque !

M. le Maire : Donc on va mettre des caméras, de toute façon si vous trouvez une méthode plus efficace aujourd'hui, à part la méthode chinoise effectivement qui consiste à mettre un policier derrière chaque chinois... Dans un pays comme la France qui est un pays libre, où les droits de l'homme sont préservés, nous n'avons pas d'autre moyen que de mettre des caméras parce que des policiers, on n'en aura jamais assez. De plus, je crois savoir que les policiers ont mauvaise presse à gauche en ce moment, ce n'est pas le moment d'en vouloir davantage.

Mme ASCHEHOUG : Ce n'est pas vrai, la gauche, elle a toujours défendu une police de proximité.

M. le Maire : Ce n'est pas ce que j'entends, quand j'entends le ministre de l'Intérieur, si j'étais policier, ça ne me plairait pas beaucoup !

Mme ASCHEHOUG : Mais il n'est pas de gauche !

M. le Maire : Il n'est pas de gauche ? Il était candidat socialiste en région PACA il y a quelques années !

Mme DESBOIS : Je vous propose de lancer un débat à ce sujet.

M. le Maire : Alors peut-être qu'il n'est plus de gauche maintenant, comme d'autres ! Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Je voudrais revenir sur la question des pistes cyclables, nous nous félicitons de la création d'un certain nombre de pistes cyclables provisoires qui étaient demandées depuis longtemps, mais ces pistes sont principalement situées dans le centre-ville et pour développer l'usage du vélo, des aménagements provisoires sur des axes transverses conduisant aux autres quartiers et communes voisines seraient également nécessaires notamment sur la RD 920, la RD 986, Avenue du Général de Gaulle et y compris pendant le chantier du TRAM,

il n'y a rien actuellement, rue Pajeaud, par exemple. Est-ce que ces aménagements seront mis en place ?

M. le Maire : Rue Pajeaud on aimerait bien, mais il y a des gens qui s'opposent actuellement à ce qu'on fasse des pistes cyclables !

Mme HUARD : Attendez, je n'ai pas fini !

M. le Maire : Ils s'opposent actuellement à ce qu'on construise des pistes cyclables !

Mme HUARD : Nous parlons d'aménagements provisoires...

M. le Maire : C'est les arbres ou la piste cyclable pour le moment donc...

Mme HUARD : Nous parlons d'aménagements provisoires pour l'instant.

M. le Maire : Mettez-vous d'accord ! Il y a 1.300 personnes qui s'opposent à la piste cyclable à Pajeaud !

Mme HUARD : Les gens ne s'opposent pas à la piste cyclable, ils s'opposent à l'abattage des arbres.

M. le Maire : Ah oui d'accord, pour le moment en tout cas ils s'opposent à la piste cyclable.

Mme HUARD : Nous demandons à ce que soient évidemment pérennisés ces aménagements provisoires parce qu'enfin ils permettent un partage équitable de la voie publique...

M. le Maire : Non, mais non !

Mme HUARD : Cette pérennisation rassurerait nos concitoyens à vélo mais en plus de cette pérennisation, est-ce que vous envisagez la réalisation d'un véritable réseau continu, en concertation avec les usagers, leurs représentants, les commerçants mais aussi les réseaux de transports publics afin qu'un plan de circulations douces puisse permettre aussi le désengorgement du centre-ville ?

Il y a également le problème du stationnement et du garage individuel qui devrait être réglementé pour assurer une libre circulation sur les pistes pour les vélos et sur les trottoirs pour les piétons, sans poubelles, sans empiètement de commerces, etc.

Enfin vous avez fait appel à Zoov pour proposer des vélos en libre-service sur la commune, ces vélos sont souvent stationnés sur les trottoirs, ne faudrait-il pas réglementer l'utilisation de l'espace public et définir avec cette société des espaces de pose et dépose des vélos n'occasionnant pas de gêne pour les autres usagers ?

M. le Maire : Mme Précetti va vous répondre.

Mme PRECETTI : Alors plusieurs points : Sur les pistes cyclables provisoires, il n'y a pas qu'en centre-ville, on en parlait à l'instant, il y en a sur l'Avenue Kennedy, il y en aura très prochainement à Léon Jouhaux, la plupart de ces rues sont d'ailleurs des voies départementales, donc c'est en accord avec le département des Hauts-de-Seine. Il manque également un aménagement sur la RD 920 que le Département doit réaliser. Il y en a ailleurs dans la ville que dans le centre-ville.

Après vous avez parlé d'un plan, d'un plan vélo, effectivement comme on s'y est engagés pendant la campagne, pour avancer sur ce sujet-là, nous allons déjà proposer et organiser un comité vélo et à partir de là, nous allons également proposer de travailler sur un plan d'aménagement. Il existait déjà un plan sur la ville qui date de 2012, qui a besoin d'être réactualisé, retravaillé, ce plan va être travaillé dans les mois qui viennent.

Et puis dernier point sur Zoov : Nous, on ne leur avait pas demandé de s'implanter sur la ville, ils se sont installés tout seuls. Si vous connaissez un peu le système du free floating, il faut savoir qu'ils ne demandent rien à personne, ils s'installent. Maintenant, il y a déjà quelques mois, j'ai souhaité les rencontrer et on les a rencontrés pour

pouvoir avec eux organiser quelque chose qui soit compatible avec effectivement l'occupation du domaine public de manière, j'ai envie de dire, respectée de part et d'autre et de permettre à tout le monde de fonctionner. Donc effectivement c'est une offre qui permet et qui rend service à un certain nombre d'Antoniens, pour ceux qui n'ont pas de vélo personnel et qui veulent pouvoir se déplacer ainsi. Donc à partir de là on va effectivement les rencontrer, jusqu'à présent c'était un petit peu compliqué pour des raisons que tout le monde connaît, on va les retrouver pour pouvoir s'organiser et voir avec eux... Ils ont des solutions pour éviter que l'espace public soit entièrement « embolisé » par des vélos mal garés ... Il y a des solutions pour ça, maintenant il faut qu'on travaille avec eux et je pense qu'on va réussir à avoir à la fois une offre pour les Antoniens que ça peut intéresser et en même temps un respect de l'autre côté.

Mme HUARD : Simplement un point complémentaire : Est-ce que les entreprises dans les plans de mobilité sont associées à la discussion avec la ville ? Puisqu'elles doivent établir des plans de mobilité...

Mme PRECETTI : Les entreprises doivent établir des plans de mobilité ? Mais on n'est pas responsables de ce que les entreprises ont à faire, c'est leur problème. Si elles veulent contractualiser avec nous, elles peuvent le faire également et les entreprises sont assez ouvertes à ça, mais nous, Ville, par contre, nous avons aussi un plan de mobilité pour les agents de la ville et nous travaillons aussi du coup sur ces sujets-là pour pouvoir proposer aux fonctionnaires de la ville d'autres solutions de déplacements, des alternatives aux déplacements qui peuvent être intéressantes pour eux sur la ville, ne mélangez pas.

M. le Maire : D'autres questions ?

Il n'y en a pas, je vous remercie.

(La séance est levée à 1h20.)